
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2017

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 36 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de *Villeurbanne*.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER - Madame Christelle GACHET – M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Prune CHANAY - M. Jean-Paul CHICH - M. Ikhlef CHIKH – M. Yann CROMBECQUE - Mme Laura GANDOLFI - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Chafia TIFRA – M. Frédéric VERMEULIN - Mme Pascale CROZON - M. Movses NISSANIAN - Mme Natalie PERRET - M. Marc AMBROGELLY - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI – M. Jonathan BOCQUET – Mme Samia BELAZIZ - M. Pascal MERLIN - Mme Yasmina SALHI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Michèle MOREL - Mme Béatrice VESSILLER - M. Stéphane PONCET - M. Olivier GLUCK - Mme Zemorda KHELIFI - Mme Dominique ITRI - M. Hervé MOREL

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

M. Alain BRISSARD (absent)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Olivier BAUD (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je demande à Mathieu Soares de procéder à l'appel nominal.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

Merci.

Chers collègues, vous aurez à signer comme chaque séance la feuille de présence qui va circuler d'ici quelques instants dans nos travées.

Notre Conseil Municipal est marqué aujourd'hui par la disparition ces derniers jours de deux personnalités qui ont, à des degrés divers, marqué notre ville et la vie de notre Conseil. Gilbert Chabroux, maire de Villeurbanne durant presque dix ans, ancien sénateur du Rhône, nous a quittés le 1^{er} décembre à l'âge de 83 ans. Nous avons l'habitude de le voir jusqu'à une période très récente lors des cérémonies patriotiques qu'il tenait particulièrement à honorer, et ce malgré la fatigue et la maladie qui l'affaiblissaient.

Après le décès de Charles Hernu, Gilbert Chabroux, qui avait été son adjoint à l'éducation de 1977 à 1989, devenait maire de Villeurbanne. Nous avons été élus ensemble (je parle pour moi mais je pourrais le dire également pour Madame Crozon) en 1977, et cette élection marquait le début d'un long compagnonnage. Il était totalement dévoué à l'action publique, à la République, à notre ville de Villeurbanne. Il s'est engagé toujours guidé par le souci de la justice sociale et de l'égalité.

Homme de conviction, il s'était investi pour notre ville avec toute la pugnacité et l'abnégation que nous lui connaissions. Il était ce qu'il convient d'appeler un enfant de la République auquel l'école avait donné sa chance et l'avait conduit à un brillant cursus universitaire.

Gilbert Chabroux avait conservé de son parcours le sens de la pédagogie tout à fait exceptionnel et aussi la passion des autres, tourné vers les plus modestes d'entre nous.

Sensible à l'histoire, il s'était engagé pour des grandes causes comme la reconnaissance du génocide arménien et l'action auprès des anciens combattants, particulièrement les anciens d'Algérie dont il faisait partie. Le logement social, l'éducation, la transmission du savoir étaient pour lui des combats fondamentaux.

Je garde le souvenir ému du moment où, en 2001, il m'avait remis les clés du bureau du maire, son bureau. L'instant était un peu grave pour lui comme pour moi avec, à la fois, de la pudeur et de l'émotion. Depuis, notre lien s'était renforcé et nous savions nous mobiliser ensemble pour une même vision de la société que nous partagions.

Militant inlassable, il était encore présent au moment de la dernière élection législative de ce mois de juin 2017, regrettant de ne pouvoir faire plus à cause de la fatigue.

Les Villeurbannais et moi-même, nous lui avons rendu un bel hommage le jeudi 7 décembre à la maison des sports de Villeurbanne, la maison des sports Raphaël de Barros, dernier symbole autour de celui qui avait progressivement appris à aimer passionnément le basket et notre club l'ASVEL. Il avait su, à un moment critique de l'histoire de ce club, lui donner les moyens de poursuivre sa belle histoire et aussi de réaliser une salle à sa dimension, l'Astroballe.

Avec Gilbert Chabroux, c'est une figure du socialisme municipal qui s'en est allée, un homme profondément juste et honnête, qui avait su rester modeste et simple avec nous tous.

À Madeleine, sa fidèle alliée, à Stéphanie, sa fille, à Daphné, sa petite-fille qui lui a rendu un émouvant hommage poétique lors de ses obsèques, à sa famille et à ses proches, je veux les assurer à nouveau, en votre nom, de notre chaleureuse affection, et comme je l'ai indiqué le jour de ses obsèques, nous veillerons à ce que dans les prochains mois nous puissions attribuer un lieu, une place, un jardin de notre ville, un lieu qui symbolise un peu ce qu'il a été dans son action et dans ce qu'il était.

Farida Casoli est décédée le jeudi 14 décembre. Elle avait été désignée lors du Conseil Municipal du 17 juillet, voici moins de six mois, adjointe au maire en charge des quartiers Charpennes-Tonkin et Buers-Croix-Luizet. Malheureusement, après cette nomination qui l'avait comblée de bonheur et que nous avons tous vécue à ses côtés, Farida Casoli apprenait un mois après qu'elle était gravement malade. Elle s'est battue avec courage contre la maladie.

Au côté de l'équipe municipale depuis 2008, ancienne remplaçante de Gilbert-Luc Devinaz qui était alors conseiller général, je lui avais tout d'abord proposé d'être conseillère municipale chargée du logement social. Elle avait accepté cette responsabilité avec humilité et enthousiasme, cela correspondait aux engagements qui étaient les siens au sein de la confédération nationale du logement dont elle était membre et aussi de son quartier qu'elle aimait beaucoup, le quartier Saint-Jean, dont elle présida d'ailleurs le conseil de quartier.

Animatrice assidue et écoutée au sein des conseils d'administration de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme (SVU) d'Est Métropole Habitat, Farida Casoli était attentive aux conditions de logement des familles de Villeurbanne. Elle s'était investie pleinement dans ses fonctions et toutes ces structures, elle était disponible, à l'écoute des habitants en difficulté. C'était une femme de conviction et d'engagement, sans faux-semblants, portant haut et fort ses idéaux.

Passionnée, elle savait aussi se montrer chaleureuse et attentive. La franchise de Farida Casoli, son sourire et son humour en faisaient une interlocutrice précieuse aussi pour nous et les Villeurbannais qu'elle recevait régulièrement ici à l'Hôtel de Ville.

Nous garderons le souvenir d'une femme déterminée, empreinte d'une profonde humanité.

Farida Casoli, c'était une voix qui porte et qui compte en notre sein, un rapport simple et direct avec les autres qui la rendait unique. Son départ brutal et forcément injuste nous rend tristes et amers. Nous venons de lui rendre (beaucoup d'entre vous y assistaient, ce qui a aussi causé un peu de retard au début de cette assemblée) un dernier hommage cet après-midi, juste avant notre séance.

Je veux dire à son mari Daniel, à sa fille Élodie, à sa petite-fille Jade dont elle était très fière et qui fêtait encore le 9 novembre dernier son anniversaire, donnant à Farida un beau sourire malgré l'épreuve, je veux le redire à eux, en votre nom, toute notre solidarité et toute notre affection.

Je vous demande maintenant un moment de recueillement et une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

Merci aussi à Frédéric Lamentia qui a eu la délicate attention de nous proposer son dernier morceau à l'orgue de notre salle, « Quand ceux qui vont », qui est une chanson de Barbara. Je remercie Frédéric Lamentia de m'avoir fait cette proposition.

Avant que ne débute véritablement notre séance, je voudrais installer Mme Prune Chanay que nous avons appelée nominalement au début de la séance en tant que conseillère municipale à la suite du décès de Farida Casoli, qui était la suivante sur la liste que je conduisais. Elle est désormais membre de notre assemblée. Je lui souhaite, même si les circonstances sont particulières, la bienvenue et un bon travail ici au sein de notre assemblée.

Nous allons maintenant avoir à adopter le procès-verbal de la séance précédente, du lundi 20 novembre. Il vous a été adressé. Je n'ai pas reçu préalablement de remarque à ce sujet. Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de décisions que j'ai été amené à prendre dans la délégation que j'occupe en tant que maire en vertu de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, nous avons seulement à en prendre acte au début de ce Conseil.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal avec un premier point qui est celui qui va nous occuper sans doute le plus longtemps dans cette séance, c'est la présentation et les interventions qui suivront du budget primitif 2018. Monsieur Prosper Kabalo en est le rapporteur, je vais lui demander de présenter ce budget.

1 – BUDGET PRIMITIF – M. Prosper KABALO

(Projection PowerPoint)

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais vous présenter notre budget primitif pour l'année 2018. Trois séquences pour cette présentation :

- la première destinée aux chiffres et aux grandes masses financières ;
- la deuxième présentée sous la forme de séquences vidéo ;
- la troisième constituée de photos des projets qui seront réalisés ou commencés en 2018.

Ensuite, nous laisserons la place aux débats et aux échanges.

Les masses financières importantes, en dépenses de fonctionnement, sont de 125,30 M€, et, en recettes de fonctionnement, de 146,14 M€. Entre les dépenses et les recettes, nous

dégageons une épargne brute de 20,84 M€ qui viendra alimenter les recettes d'investissement.

Dans ce chapitre recettes d'investissement, nous aurons des recettes d'investissement pour 18,79 M€ et nous irons chercher l'emprunt pour équilibrer notre budget pour 21,25 M€, sachant que nous aurons cette année des dépenses et des subventions d'investissement de 60,88 M€, ce qui est un investissement historique pour notre Ville.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement représentent un montant total de 120,30 M€. Elles sont en augmentation. Toute augmentation ou diminution dont je parlerai ce soir sera faite en fonction du budget prévisionnel de l'an dernier, donc par rapport au BP 2017. Ces dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 2,79 %.

Les charges à caractère général qui représentent 18,39 % des dépenses, soit 23 M€, évoluent de -0,31 %. Le poste fluides et énergie globalisés, premier poste de dépenses courantes avec 4,28 M€, est en hausse de 0,43 % qui provient essentiellement de l'électricité et du gaz (+1,02 %) et du chauffage urbain (+3,8 %).

Le budget destiné à l'acquisition des matières premières pour la production des repas de la cuisine centrale est en hausse de 4,89 % pour un montant total de 1,53 M€.

Les fournitures pour le traitement et l'entretien d'équipements non stockés ou autres types sont en baisse de 4,51 %, c'est le résultat d'un travail sur la gestion des stocks et l'ajustement des consommations réelles grâce à l'implication importante des employés de notre commune.

Les locations immobilières sont en baisse de 0,27 M€, proches de -50 % à 284 000 €. C'est dû à la ligne « Fêtes et cérémonies » qui baisse également à 264 000 € du fait de l'absence des frais de programmation artistique et que les Invites sont maintenant organisées une année sur deux, ainsi que de la reconfiguration du marché de Noël.

Les dépenses de personnel qui représentent un peu plus de 74 M€ sont en hausse de 1,13 %, elles représentent tout de même 59,25 % de nos dépenses de fonctionnement. L'évolution s'explique de la façon suivante :

- la hausse de la CSG pour 1,7 point soit 400 000 € ;
- le glissement vieillesse technicité pour 574 000 €, ce qui correspond aux avancements d'échelon, de grade et à l'effet noria ;
- 34 postes créés qui concernent essentiellement la sécurité et le stationnement et 12 à l'éducation avec la création de classes et l'ouverture d'un groupe scolaire pour 9 postes créés ;
- la baisse du budget emplois d'avenir de 660 000 € avec la fin programmée du dispositif : 71 emplois début 2017, 38 début 2018, il en restera 21 fin 2018.

Les autres charges de fonctionnement représentent 20,38 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 25,53 M€ (+2,70 %). Elles intègrent notamment les participations versées à des organismes comme l'École nationale de musique pour 3,27 M€ ou des subventions de fonctionnement aux associations pour 12,86 M€ et le CCAS pour un peu plus de 4 M€.

Les dépenses exceptionnelles pour l'exercice 2018 concernent une transaction consécutive à un contentieux avec les écoles privées de la ville de Villeurbanne pour une dépense de 1,99 M€.

Voyons maintenant les charges de fonctionnement ventilées par secteur. Dans la répartition par secteur de dépenses de la Ville, les postes importants sont :

- L'éducation qui demeure le premier poste de dépenses de la Ville. Il représente 35,62 % des dépenses, il était en 2017 de 32 %.
- Le sport et la jeunesse pour 15,83 %.
- La culture pour 15,74 %.
- La petite enfance pour 12,10 %.

Les dépenses sociales et de logement représentent 5 % des charges de fonctionnement ; il convient de souligner qu'elles concernent des compétences dépendantes d'autres collectivités opérateurs publics même si la Ville est amenée à intervenir de façon complémentaire.

Voyons maintenant les recettes réelles de fonctionnement en hausse de 6,9 % en valeur relative et à 9,43 M€. En valeur absolue, le total des recettes est de 146,14 M€.

La fiscalité directe pour 89,96 M€ est le poste le plus important dans les recettes (54,4 %). Nous avons retenu comme hypothèse, pour estimer le produit des impôts locaux 2018, une évolution nominale des bases de 1 % et une évolution physique des bases de 1 % également, une stabilité des taux de la fiscalité directe et une normalisation du taux d'abattement général à la base de la taxe d'habitation qui est ramené au taux minimum légal de 15 %, qui génère une recette complémentaire de 5,30 M€.

Les dotations versées par la Métropole du Grand Lyon sont maintenues au niveau de 2017. À noter également l'attribution d'une compensation à 9 M€ et la dotation de solidarité communautaire à 2,83 M€, diverses recettes dont produits et services et du domaine pour 13,33 M€ dont la forte hausse (+36,17 %) résulte pour l'essentiel de la dépenalisation du stationnement payant qui a pour effet de transformer les taxes relatives au droit de stationnement à une redevance d'occupation du domaine public.

Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 5,10 M€. Je vous rappelle que cette estimation est liée à l'activité immobilière de notre commune qui reste très volatile ; en France, les transactions immobilières ont progressé de 16 %, on anticipe sur 2018 une stabilité, ce qui explique un peu la complexité d'évaluer cette recette.

Enfin, les subventions sont estimées à 7,68 M€, en diminution de 4,30 %. Elles regroupent notamment la participation de l'État à 820 000 € au titre des emplois d'avenir (comme ils diminuent, la recette diminue), de la CAF pour le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 5,82 M€ mais également la prestation du service unique et le contrat enfance jeunesse.

Pour les dotations de l'État, l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités locales regroupant diverses dotations doit rester stable à périmètre constant, c'est le principe qualifié de « zéro volume zéro valeur ». Par rapport à 2017, nous enregistrerons une

hausse mesurée à hauteur de 1,78 %. Cependant, nous constatons qu'elle ne compense pas la baisse par rapport au CA 2017 puisque nous enregistrons une baisse de 3,59 %.

La dotation forfaitaire est envisagée à 14 M€ contre 14,50 M€, soit une baisse de 3,45 %, et là elle est notifiée. Nous recevons une somme de 3,98 M€ au titre de la dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale intégrant une hausse simplement de 1 % mais, de BP à BP, la hausse est plus importante parce qu'au moment où ont été décidés les critères de répartition, il s'est avéré qu'ils étaient plus favorables à notre ville et, par rapport au budget 2017, nous avons une augmentation nettement supérieure aux alentours de 15 %, ce qui donne donc la différence d'importance entre le BP 2017 et le BP 2018.

Par ailleurs, la Ville bénéficie de compensations au titre des pertes de recettes fiscales pour les taxes foncières et taxes d'habitation.

Enfin, la dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle qui baisse depuis 2004 a perdu pratiquement 97,2 % de sa dotation pour ne représenter aujourd'hui que 40 000 €.

Enfin, une dotation négative, le fonds de péréquation intercommunal et communal, ce que l'on appelle le FPIC, génère un prélèvement sur les recettes fiscales de la Ville : quand elle a commencé en 2012 à 148 000 €, elle sera de 1,85 M€ pour l'exercice 2018.

Nous allons maintenant voir les dépenses d'équipement qui connaissent une croissance très forte (+43,95 %), ce sera un investissement historique pour notre commune, du jamais vu, dont 1,97 M€ pour les frais d'études préalables aux travaux d'équipement. Les principales études portent sur les opérations suivantes :

- Les groupes scolaires pour 410 000 €, dont plus de la moitié pour l'école du Carré de Soie (210 000 €).
- Les équipements sportifs pour 210 000 €, entre autres la construction de nouveaux locaux à Boiron-Granger (60 000 €) ou le gymnase de Cusset (20 000 €).
- L'administration générale pour 160 000 €.
- La culture pour 76 000 €.
- La petite enfance pour 54 000 €, ce qui permettra la création d'un équipement d'accueil jeune enfant (39 000 €).
- Les centres sociaux pour 26 000 €.
- Les travaux thermiques développement durable et accessibilité pour 150 000 €.
- L'éclairage public pour 130 000 €.
- L'informatique pour 30 000 €.

Le chapitre 21 qui représente 14,40 M€ (+57 %) porte sur les achats d'équipements, de biens mobiliers, matériels, véhicules et informatique, mais aussi de terrains et de biens immobiliers. Les principales inscriptions sont :

- L'acquisition du foncier de la future résidence autonomie qui succédera à la résidence pour personnes âgées Château-Gaillard pour 4 M€.

- L'achat de constructions modulaires pour la création de l'école préfiguratrice du Carré de Soie constituée de cinq classes pour 1,65 M€.
- Le complexe sportif Boiron-Granger pour 300 000 €.
- Le complexe sportif de l'ENNA pour 500 000 €.
- Les horodateurs nécessaires à l'extension du périmètre du stationnement payant et la mise à niveau du parc pour 500 000 €.
- L'acquisition de matériel informatique divers et varié pour 820 000 €.

Le plus important pour 39,62 M€ (+46,6 %) représente les travaux en cours qui seront réalisés sur les équipements municipaux et qui sont les plus significatifs, notamment :

- Le secteur scolaire et restauration pour 12,45 M€ dont la construction du groupe scolaire Rosa Park (6,10 M€), 6 classes de maternelle pour le groupe Pasteur (1,50 M€) et la mise en place de systèmes d'alarme Vigipirate (200 000 €).
- Le secteur culturel pour 700 000 € avec le remplacement de la façade en pavés de verre de la maison du livre, de l'image et du son et les sièges du cinéma Zola (75 000 €).
- Le secteur du sport pour 9,12 M€ avec la conception du pôle sportif Gratte-Ciel centre-ville qui va - j'espère - annoncer le démarrage des travaux du futur lycée rue Francis de Pressensé, la mise en place d'un terrain synthétique et des vestiaires au stade ENNA pour 1,40 M€.
- Le secteur de l'administration, entre autres les bâtiments de l'Hôtel de Ville pour 4,62 M€ avec la réfection intégrale des menuiseries extérieures, l'amélioration thermique des bâtiments (gymnase Fournière, vitrages et huisseries de l'Hôtel de Ville) pour 1,46 M€.
- La petite enfance pour 4 M€.
- La vie associative pour 1,64 M€.
- Les paysages et nature pour 1,79 M€.
- L'éclairage public pour 1,57 M€.
- L'entretien du patrimoine municipal de tous nos équipements pour 3,83 M€.

Je sais qu'il n'est pas forcément simple d'assimiler l'intégralité de ces chiffres mais nous allons voir maintenant en vidéo quelques réalisations et où seront dépensées ces sommes.

(Projection vidéo - Seniors)

Des démarches d'innovation en matière d'accompagnement des personnes âgées, des subventions de la Ville au CCAS en 2018 pour un peu plus de 4 M€ (+1 %). Nous participons également au financement de la restructuration de l'offre d'hébergement pour personnes âgées amorcée en 2017 : 104 places dans les EHPAD (56 pour Henri Vincenot, 48 pour Camille Claudel), et enfin la transformation des foyers logements en résidences autonomie (351 appartements).

(Projection vidéo - ZAC Villeurbaine La Soie)

L'aménagement de la ZAC Villeurbanne La Soie, ce sont 95 931 m² pour du logement, soit environ 1 500 logements dont 28 % de logements sociaux et 12 % en accession sociale à la propriété, 59 000 m² de tertiaire, soit environ 3 750 salariés envisagés, 1 960 m² de commerces, 7 000 m² d'équipements publics, 45 000 m² d'espaces publics. Les opérations inscrites sur le BP : ouverture d'un groupe scolaire provisoire Simone Veil à la rentrée de septembre 2018 pour un budget de 2,83 M€ dont 2,10 M€ réalisés en 2018 avec les cinq premières classes maternelles et élémentaires.

(Projection vidéo - Restaurant scolaire Albert Thomas)

Cet espace de restauration sera inauguré en février 2018 : un espace réservé à 500 élèves et un espace réservé au personnel municipal pour 200 couverts. Le budget global est de 1,40 M€. La production de la cuisine centrale atteindra, au moment de la livraison de cet équipement, 7 000 repas par jour.

Voyons maintenant une série de photos :

- Le groupe scolaire Rosa Park dans la future ZAC Gratte-Ciel centre : un budget prévisionnel global de 14,91 M€, une enveloppe de travaux de 6,10 M€ en 2018.
- L'emplacement du futur groupe scolaire provisoire Simone Veil : 2,83 M€ au budget et 2,20 M€ de dépenses en 2018.
- La construction du pôle petite enfance Helen Keller, un équipement d'accueil de jeunes enfants pour 42 places pour un coût de 5,60 M€, dépense au BP 2018.
- La restructuration du complexe Boiron-Granger pour 1,12 M€ de travaux inscrits en 2018 (sanitaires, tribunes pour 230 000 € et aménagement des vestiaires pour 600 000 €).
- Le futur complexe sportif Brossolette sur trois niveaux : une grande salle dédiée aux sports collectifs, une salle polyvalente de 630 m² dédiée à la gymnastique, la danse et le tennis de table, un terrain extérieur de 285 m², pour un budget global de 8,88 M€ dont 4,42 M€ sur le budget 2018.
- L'extension et la mise en accessibilité à la maison de quartier des Brosses, travaux estimés à 1,40 M€ prévus au BP 2018.
- L'aménagement du parc Élie Wiesel, un espace paysager d'une superficie de 4 400 m² : travaux estimés à 1,40 M€ inscrits au BP 2018.
- Une innovation « Le sport sur ordonnance » : 50 patients en affection longue durée recrutés dès janvier 2018 auprès de sept médecins généralistes villeurbannais, les patients bénéficieront de deux ateliers d'une heure par semaine pendant un an, après un bilan individuel réalisé par un éducateur sportif formé à l'activité adaptée.

Voilà, chers collègues, la présentation du BP 2018 terminée. Je voudrais remercier l'ensemble du personnel municipal pour le travail accompli tout au long de l'année qui permet la réalisation d'une bonne partie des décisions que nous prenons au sein de cette assemblée. Ils le font avec sérieux et application, nous en sommes les témoins, pour la plupart d'entre nous des témoins au quotidien.

Je souhaite néanmoins remercier tout particulièrement, pour ce travail budgétaire de longue haleine commencé depuis le mois de juin et qui s'achèvera tout à l'heure avec le vote de ce budget, Éric Grignard, Clarence Paradas, Ludovic Parisot, Guillaume Matray, Jean-Pierre Imbert et Marie Caballero, ainsi que l'ensemble des directeurs et services rattachés à leur direction.

Merci à vous, chers collègues adjoints, pour votre sérieux et votre implication dans les propositions, les envies de faire et de voir aboutir notre projet commun de mandat dans une contrainte budgétaire, certes, mais avec de l'imagination et du réalisme qui nous permettent de respecter et de réaliser nos engagements pris en 2014.

Avant de conclure cette partie, encore une fois, chers collègues, permettez-moi de rendre hommage à Gilbert Chabroux qui m'a fait confiance en 1995 et qui m'a lancé en politique. Je retiens de lui le sérieux, l'abnégation et un dévouement total à sa ville.

Avant de laisser la place aux débats, permettez-moi aussi à vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes dans mon dos, de vous souhaiter de belles fêtes dans l'insouciance, dans l'envie et dans la joie.

Monsieur le Maire, cher Jean-Paul, que très vite 2017 soit oubliée pour une vie meilleure et une bonne santé pour toi. Farida aurait aimé dire : « Et merde, il n'y a pas que la politique et les chiffres, soyez tous heureux ! »

M. LE MAIRE.- Merci à Prosper Kabalo de cette présentation et des mots chaleureux qu'il vient de prononcer. Puisque la présentation se termine par les fêtes, nous entendrons sur l'avenue Henri Barbusse et plus particulièrement sur la place Aristide Briand un peu de bruit de fond pendant encore quelques instants mais c'est le Père Noël ! C'est l'Illustre Famille Burattini qui a plusieurs spectacles autour de Noël avec plusieurs chapiteaux qui sont très beaux d'ailleurs, que je vous invite à visiter, qui sont là jusqu'à samedi. Ce sont eux qui nous « perturbent » si l'on peut utiliser ce mot, pendant encore quelques instants. Comme le spectacle débutait à 17 heures, je pense que d'ici trente minutes cela devrait être terminé, mais ce n'est pas si gênant que cela, me semble-t-il.

Nous allons passer au débat. Nous avons retenu lors de la conférence des présidents un maximum de 10 minutes par intervention, ce qui fait déjà 70 minutes si chacun les utilise. Ensuite, il y aura les réponses de Prosper Kabalo, les miennes éventuellement, peut-être d'autres élus si nécessaire.

Nous commençons avec M. Morel pour le groupe UDI.

Mme Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le budget que vous nous présentez se situe dans le contexte général de la baisse des coûts de fonctionnement et du début du désendettement de la France.

Comme c'est un objectif que nous affichons depuis fort longtemps, nous ne pouvons qu'approuver l'action du gouvernement Macron, même si son traitement est trop technocratique de notre point de vue.

Cet objectif est devenu nécessaire compte tenu de l'aggravation de la situation de la France, notamment par rapport à nos voisins et néanmoins compétiteurs : l'Allemagne, le Royaume-Uni et la plupart des pays du nord de l'Europe.

Ce point est nié par une importante partie de la gauche française ou plutôt ce qu'il en reste avec la scission manifeste des « modérés » venus rejoindre La République en Marche, non officiellement présente dans cette enceinte.

Pourtant, les pays, que je cite fort régulièrement, ont fortement réduit le chômage, ont commencé à se désendetter et à se réindustrialiser. Ils ont même fortement investi dans la recherche technologique contrairement à la France qui stagne en ce domaine.

Comme nous savons que notre assemblée aime bien voyager, nous allons analyser le cas de Taïwan. Il faut dire que je viens de revoir un de mes anciens étudiants, aujourd'hui enseignant à l'université de Taïwan. Il y a vingt ans, le niveau de vie à Taïwan était environ deux fois plus faible qu'en France. Aujourd'hui, à Taïwan, le chômage est à moins de 4 %, l'endettement à moins de 40 % du PIB, l'industrie représente 30 % de l'économie alors qu'elle ne représente plus que 12,5 % en France, et le pouvoir d'achat est maintenant 10 % supérieur à celui de la France. Ils nous ont doublés !

Dans le même temps, la protection sociale s'est nettement améliorée et les progrès sociétaux sont manifestes.

Alors, quelle est la différence ? Taïwan a investi systématiquement dans l'enseignement des hautes technologies, a amélioré son industrialisation avec les résultats positifs que nous venons de citer.

Dans le même temps, la France a fait des réformes doctrinaires : la retraite à 60 ans, les 35 heures. Tous les pays en réussite économique dans le monde sont plutôt à un âge de départ à la retraite à 65 ans et à environ 40 heures de travail par semaine.

Le gouvernement a donc parfaitement raison de demander des efforts et nous devons arrêter de punir les plus modestes comme l'ont fait, involontairement, les gouvernements de gauche !

Revenons à Villeurbanne, Monsieur l'Adjoint aux finances, vous aviez annoncé dans le débat d'orientations budgétaires que la Ville réfléchissait à ce qui est indispensable et à ce qui l'est moins. En commission, je vous ai demandé si vous aviez une idée de ce qui était moins indispensable. Naturellement, la réponse n'était pas simple. Heureusement d'ailleurs car, s'il y avait des évidences à ce niveau, cela voudrait dire que la Ville gaspille l'argent des contribuables.

Un autre élément de discussion a été la numérisation ou la dématérialisation des tâches administratives. Cette idée que nous défendons depuis longtemps, nous ne pouvons que la soutenir. La discussion en commission a montré que la mise en œuvre n'est pas très simple. Elle dépend aussi du cadre réglementaire défini par l'État et sera longue à avoir des effets bénéfiques.

Au total, si nous saluons la volonté affichée par la Ville de faire des économies, nous pensons que le chemin sera long, sans doute un peu trop long.

Comme nous l'avons déjà dit, la retraite à 62 ans, les 35 heures plombent les comptes publics. Travailler un peu plus en s'alignant sur la plupart des pays comparables à la France aurait permis de revenir très vite à l'équilibre budgétaire et des augmentations raisonnables du pouvoir d'achat.

Ce n'est pas la solution suivie par le gouvernement. La sanction sera rude, au mieux la France enrayera son déclin, mais elle sera toujours très largement distancée par ses compétiteurs : Allemagne, Royaume-Uni, pays nordiques. Cela pénalise durablement le pouvoir d'achat en France, sans compter le manque d'investissement dans les emplois de demain. Par exemple, la politique « contre les riches et le monde de la finance » a fait fuir les investisseurs et les entrepreneurs et, à Villeurbanne, Alstom a perdu le contrôle de la partie énergie en faveur de General Electric (GE) et la partie transport en faveur de Siemens ! Cela sera peut-être un problème pour les emplois de demain.

Plus précisément, sur Villeurbanne, nous ne pouvons que féliciter la Ville pour la qualité des documents fournis.

Nous avons aussi noté avec satisfaction en annexe du budget les présentations croisées par fonction, par exemple pour la fonction 2 « Enseignement - Formation » avec des colonnes pour le premier degré. Cela constitue une ébauche de comptabilité analytique qui permet aux entreprises et aux administrations qui y recourent une analyse fine de l'efficacité ou de l'inefficacité de certaines fonctions. Certes, la législation n'impose pas de le faire mais il serait utile pour notre Ville, par exemple, de connaître avec une bonne précision le coût de la restauration scolaire, incluant la cuisine centrale, mais aussi le coût du périscolaire.

Nous attendons avec attention le bilan de mi-mandat car, naturellement, nous supposons que ces deux points y seront traités.

S'il faut identifier des points sur lesquels l'action de la Ville n'était pas totalement indispensable, certains penseront tout de suite au périscolaire. Dans notre démarche constructive, nous essayons de comparer l'action de la France et de la Ville à ce qui se fait de mieux dans le monde. Sur le périscolaire, nous ne sommes pas contre et le travail scolaire le matin est plutôt une norme dans les pays qui réussissent mieux leur éducation primaire. En revanche, et comme nous l'avons déjà dit, nous attendons un bilan sur la qualification des intervenants, la nature des interventions (sport, musique, théâtre, etc.), avec des volumes horaires, le nombre d'élèves ayant suivi les formations et les coûts associés. Il s'agirait là d'un vrai bilan !

Nous constatons avec satisfaction que les solutions de vidéoprotection commencent à avoir votre bienveillance après tant d'opposition de votre part. C'est sage car notre société évolue et la vidéoprotection est devenue un outil indispensable pour aider les enquêteurs et pour protéger les lieux sensibles, notamment le centre-ville, trop régulièrement l'objet d'incivilités voire de saccages.

De plus, la menace terroriste est maintenant installée dans le monde pour très longtemps et la vidéoprotection est l'un des moyens d'investigation les plus efficaces. Nous aurions souhaité un effort plus significatif pour la sécurité et nous pensons que le rôle de la police municipale moderne est bien de contribuer à la sécurité des citoyens d'une ville. C'est ainsi que cela fonctionne un peu partout dans le monde. La police municipale doit devenir la police de proximité dont on parle tant.

Globalement, nous constatons des investissements conséquents qui nous satisfont. Nous aurions préféré qu'ils soient mieux programmés. Une meilleure programmation aurait sans doute permis d'éviter les écoles provisoires que nous sommes obligés de financer.

Finalement, l'endettement de la Ville reste modéré. Nous devons remarquer que l'exercice était plutôt facile avec l'augmentation régulière de la population actuelle et prévue par exemple dans le PLU-H. Probablement, votre gestion aurait donné des résultats constables si nous étions une ville comme Saint-Étienne où la population a tendance à décroître, ce qui rend bien plus difficile la tâche de boucler le budget. Mais, heureusement, cela n'est pas le cas de Villeurbanne.

Finalement, sur la taxe d'habitation, nous espérons que le retour à un taux standard d'abattement général fera rentrer davantage d'argent de l'État dans le budget de la Ville. Si nous désapprouvons cette réforme, car elle est un retour sur la décentralisation, nous pensons, comme d'autres, que la réforme sera probablement retoquée au Conseil constitutionnel. En effet, faire peser un impôt général sur seulement 20 % de la population est injuste et malsain. Donc, le gouvernement devra sans doute supprimer complètement la taxe d'habitation, mais, cela, Macron et son gouvernement n'ont pas voulu le faire de peur de se faire taxer de président des riches une fois de plus.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts - Parti de Gauche, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte national particulier : premier budget des collectivités sous la présidence Macron où de nombreux changements s'annoncent et sont même déjà à l'œuvre dans les relations entre l'État et les collectivités, dans le sens à la fois d'une recentralisation et d'une certaine méconnaissance, pour ne pas dire plus, du fonctionnement des collectivités.

Quelques exemples : primo, le gouvernement prépare une loi de programmation des finances publiques pour encadrer l'endettement des collectivités et limiter la hausse de leur budget à 1,2 % par an, le tout dans le cadre d'une contractualisation avec l'État. Curieuse conception de la libre administration des collectivités !

Secundo, l'article 52 de la loi de finances 2018 vient d'être voté ce matin sur la baisse des APL et des loyers dans le logement social. Cela va mettre en difficulté les bailleurs sociaux, dont Est Métropole Habitat, car ceux-ci auront moins de moyens pour produire de nouveaux logements ou rénover les logements existants : tout ceci a été dit au gouvernement, par les élus, par les professionnels, par les sénateurs qui avaient proposé d'autres modalités, mais fi de ces acteurs-là, le gouvernement n'en a pas démordu, les députés ont voté comme un seul homme qui n'entend pas « le terrain ». D'ailleurs, notre député de Villeurbanne a-t-il seulement rencontré une seule fois un bailleur social ?

Dernier exemple : le Sénat avait proposé d'attribuer une part de la taxe carbone aux collectivités qui ont un Plan Climat Énergie territorial. Là encore, les députés ont rejeté cette proposition, privant ainsi les collectivités d'une possibilité de financer des actions en faveur de la transition énergétique pourtant voulue par le gouvernement.

Pour le budget 2018 de la Ville, reconnaissons que la méthode de ce gouvernement est plus subtile que la baisse des dotations de l'État appliquée précédemment par François Hollande à partir de 2014 puisque, l'an prochain, les dotations de l'État restent à peu

près stables pour la Ville, moyennant votre remarque, Monsieur l'Adjoint, sur la comparaison avec le compte administratif mais, de BP à BP, c'est stable, et l'encadrement de la dette n'est pas un problème car notre Ville est peu endettée (un an et deux mois de capacité de désendettement, nous sommes loin des onze ans à ne pas dépasser !).

Avec la baisse de l'abattement général votée en octobre, les recettes fiscales augmentent de plus de 5 M€. Le dynamisme des recettes combiné à des dépenses de fonctionnement contenues conduit à un autofinancement important et ainsi une forte contribution du financement des investissements. Ceux-ci sont en forte hausse. Évidemment, nous avons bien noté les 56 M€ de dépenses d'équipement et nous nous en réjouissons car les Villeurbannais en ont bien besoin. L'effort est notoire sur les écoles, les équipements petite enfance, notamment celui du terrain des Sœurs et de Maisons-Neuves. Nous rappelons au passage que nous nous sommes toujours opposés au choix de la DSP pour ce dernier équipement.

Il y a aussi le démarrage du gymnase des Gratte-Ciel, la reconstruction du terrain de proximité Salengro, la rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux, la poursuite des travaux d'accessibilité, l'aménagement du parc du terrain des Sœurs (enfin, avons-nous envie de dire !).

Sur les projets des centres sociaux, nous ne voyons rien sur celui de Croix-Luizet qui a pourtant besoin de travaux, d'autant qu'en juillet dernier, vous les aviez annoncés pour 2018. Qu'en est-il ?

Le soutien aux bailleurs sociaux pour la performance énergétique des logements neufs ou rénovés est une bonne chose même si, avec ce que j'ai dit au début, l'on peut craindre que la baisse des loyers imposée retarde voire annule certaines opérations au détriment des locataires, hélas !

Le soutien à la rénovation du parc privé augmente : une vraie dynamique sur l'éco-rénovation est observée grâce aux politiques conjointes et cohérentes de la Ville et de la Métropole. Plusieurs opérations dans le parc privé se déploieront en 2018, notamment les travaux à la Perralière. Et vous avez sans doute observé ces jours-ci la campagne de communication Ecoreno'v dans les rues de la ville...

Le budget de fonctionnement est aussi en légère hausse pour les dépenses de personnel, malgré la fin des emplois d'avenir. Il y a des créations de postes en matière de stationnement, d'éducation, ainsi que des moyens supplémentaires pour les remplacements dans les crèches. C'est tant mieux ! Mais la réorganisation des services liée aux départs en retraite peut entraîner une dégradation des conditions de travail de certains agents, il faut veiller à ce que cela ne soit pas le cas.

En matière de gestion courante, nous prenons acte – bien obligés ! - de la forte hausse des contributions aux écoles privées. Nous y reviendrons plus tard.

Concernant les centres sociaux, nous sommes étonnés de la baisse du budget qui leur est alloué alors que les besoins de proximité vont plutôt croissant envers les familles modestes, les enfants et les jeunes. Pour certains jeunes, le centre social est un lieu de socialisation, d'activités, de citoyenneté, qui compte dans leur développement et les aide à grandir. La Ville doit plutôt les soutenir que leur imposer la rigueur, tout en étant, bien sûr, exigeante sur leur fonctionnement.

Nous notons aussi que la vidéosurveillance avance lentement mais sûrement, avec une étude sur le positionnement des futures caméras. Nous avons déjà dit nos réticences sur cet outil qui ne paraît pas bien répondre à la question pourtant légitime d'amélioration de la tranquillité et de la sécurité publique, notamment dans quelques quartiers où les habitants expriment des inquiétudes.

Sur un tout autre sujet, nous déplorons que sur les dépenses d'alimentation, vous n'avez pas, Monsieur le Maire, plus d'ambition pour développer le bio dans les cantines. Avec 9 % de bio, c'est seulement 1 point de plus qu'en 2017. Certes, il y a 16 % de produits locaux mais, au total, on arrive tout juste à un quart des produits bio ou locaux quand, dans d'autres villes, c'est beaucoup plus important. À Grenoble, par exemple, la Ville est à 50 % de bio et/ou local pour 12 000 repas par jour, avec un coût de denrées de 1,70 € par repas. Cette ville a fait aussi un gros travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des protéines animales pour aboutir à un repas sur quatre avec viande, les autres étant avec poisson, œuf ou protéines végétales.

Une enquête nationale parue récemment montre qu'il n'y a pas de différence significative avec un approvisionnement en bio. C'est vrai que l'enquête en question a été faite dans des villes qui ont un volume de repas quotidien inférieur à Villeurbanne mais ce n'est pas le cas de Grenoble !

Dans les documents fournis après la commission, vous nous expliquez que les surcoûts des produits bio et les éventuelles difficultés d'approvisionnement en grosses quantités et de traçabilité des produits pour 7 000 repas par jour sont une réelle difficulté. Nous voulons bien entendre tout cela mais nous notons néanmoins qu'on ne progresse pas beaucoup depuis l'ouverture de la cuisine centrale voici bientôt dix ans ! Nous pensons qu'on peut rester dans des coûts économiques et environnementaux raisonnables, car il ne s'agit pas d'aller chercher du bio en Italie ou en Espagne, tout en amplifiant l'approvisionnement en bio et local.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'augmenter ce budget alimentation. Par exemple, une hausse de 200 000 € pour faire face aux surcoûts pourrait traduire un engagement en monnaie sonnante et trébuchante en ce sens. Nous faisons donc cette proposition qui montrerait une volonté forte de prendre vraiment le virage du bio à Villeurbanne.

En l'état, nous ne pouvons voter ce budget, nous positionnerons notre vote selon votre réponse à cette demande.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je donne la parole à Mme Morel pour le groupe Front National Villeurbanne Bleu Marine.

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Une anecdote d'abord : avec 150 000 habitants, notre commune va donc changer de strate pour rejoindre le peloton de tête des 15 plus grandes villes de France, ce qui augmentera aussi le nombre d'élus en 2020, est-ce que nous aurons plus de poids politique en Métropole pour autant ? C'est une autre histoire.

Nous avons à cœur de revenir sur le contexte national un instant pour dénoncer cette entourloupe qui consiste à nous vendre une soi-disant économie de 15 Md€ par l'État sur le budget 2018, calcul qui se fait par rapport au PIB qui devrait augmenter de 1,7 % selon l'INSEE, mais le PIB, ce ne sont pas les recettes de l'État. Or, la différence des dépenses et des recettes est de l'ordre de 20 % et, comme la taxe sur les dividendes introduite en 2012 qui a été invalidée par le Conseil constitutionnel, participe au déficit annoncé. Vous savez cette taxe sur les entreprises au motif qu'elles avaient le culot de vouloir rémunérer leurs actionnaires ! Eh bien, le budget 2018 est parti, selon les estimations des spécialistes, pour augmenter de 7 Md€ supplémentaires. Je rappelle que le déficit de l'État était de 69 Md€ en 2016, 76 Md€ en 2017, 83 Md€ sont donc prévus en 2018.

Alors, les collectivités avaleront la pilule de la soi-disant nécessaire réduction des dotations, sans que les impôts ne diminuent d'autant, sauf pour les riches évidemment, je suis bête ! Donc, pour tous les autres, ça sera le contraire avec tout ce que nous annonce ce gouvernement ultralibéral à qui nous reconnaissons des compétences d'exception en matière de communication façon bourrage de crâne, mais cela ne durera qu'un temps.

Ajoutons à cela l'aire métropolitaine ou l'inter-SCOT 2030 validé en juin dernier, à ne pas confondre avec l'agglomération, dont les contours vont de la Bourgogne en passant par les Alpes, le Massif Central, le Dauphiné, bref, la vraie proximité avec les habitants de 1 000 communes. Le gigantisme de cette nouvelle construction dont la Métropole lyonnaise sera le chef de file apportera son lot de dépenses supplémentaires, l'expérience nous a démontré malheureusement que chaque nouvelle collectivité ou structure rajoute sa couche d'impôts et de dépenses.

La démonstration est faite dans votre rapport au niveau des atténuations de produits perçus. Vous annoncez bien la couleur sur le renforcement grandissant des fusions d'intercommunalités. La répartition des prélèvements sera, elle aussi, rebidouillée de sorte que, si quelqu'un ici peut me dire que la fiscalité locale garde toute sa légitimité et sa transparence, je veux bien qu'on me l'écrive !

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons qu'être inquiets de la tournure que prend la situation nouvelle des collectivités locales et, à Villeurbanne, vous suivrez, bon gré mal gré, le train des directives imposées. On voit bien que toutes les communes finissent par faire la même chose : créer de nouvelles recettes pour le fonctionnement et alourdir l'endettement pour l'investissement lorsqu'investissement il y a puisque, décidément, vous ne voulez pas de la réduction de la fiscalité. C'est un très grand désenchantement des contribuables.

À Villeurbanne, cas exceptionnel, le budget est marqué par la hausse considérable, mais ponctuelle, des dépenses d'équipement, avec un effort constant sur la recherche de mutualisation des achats et des services, hélas sur la base d'une capacité fiscale à 55 % de la Ville, ce qui laisse penser que les nouvelles sources de trésorerie sont les recettes des services, les droits de mutation et l'augmentation exponentielle du stationnement qui a triplé en quatre ans (nos nouveaux impôts locaux désormais).

On peut jouer sur les mots ou la classification comptable en produits des services, mais nous, nous disons des impôts. Bien des communes ont choisi de rendre les places

gratuites ou de créer des zones bleues. Par conséquent, nous n'approuvons pas votre choix puisqu'il est possible de faire autrement.

Un autre calcul nous inquiète. Si la suppression de la taxe d'habitation se confirme, nous craignons une possible tentation des services de majorer les taux admis par l'État et que cela devienne, là aussi, un usage pour retrouver des recettes supplémentaires. Je m'explique : seul le produit correspondant au dépassement du taux serait à payer par le contribuable, une nouvelle aubaine possible. Nous vous demandons, Monsieur le Maire et Monsieur le Premier adjoint, des garanties à ce sujet en vous prononçant sur cette question ce soir.

On n'oublie pas non plus les 20 % supplémentaires sur la taxe foncière des résidences secondaires. Elles étaient 771 en 2013, stables depuis de longues années, et elles ont triplé depuis. Elles poussent comme des champignons ! Est-ce que cela veut dire que de plus en plus de Villeurbannais ne veulent pas vieillir ici ? On aimerait comprendre ce recensement profitable, fiscalement parlant.

Notre ministre de l'Écologie, millionnaire de son état, annonce la hausse probable de la taxe foncière, des droits de mutation et la montée en flèche, de toute façon, des taxes sur toutes les énergies, entre parenthèses.

Le rattrapage que vous faites sur la taxe foncière depuis cinq ans à presque 16 % ne se commente pas en chiffre mais en capacité de la population à accepter toutes ces hausses continues et, même si le montant moyen reste très faible par rapport à l'ensemble des autres communes, nous ne pouvons pas nous comparer avec le niveau de vie de l'ouest lyonnais. À noter que Meyzieu a su diminuer ses impôts locaux, comme quoi...

Sur les charges du personnel, nous notons avec satisfaction la création de postes d'apprentis et, puisque les emplois d'avenir disparaissent, cela nous paraît la formule pérenne la mieux adaptée que nous vous encourageons à développer, comme vos voisines. À noter aussi l'impact de la hausse de la CSG portée à 1,7 % qui plombe un peu plus ce poste de dépenses, CSG, entre parenthèses, qui était au départ, il faut s'en souvenir quand même, un prélèvement provisoire de 1 %.

Beaucoup de travaux sont prévus et en cours dans la ville, c'est très bien. Il serait bon aussi de penser à revoir l'identification des rues. Une grande partie des plaques ont disparu ou ne figurent pas sur les nouvelles constructions.

Dans un autre registre, vous prévoyez la refonte du site municipal. Il serait opportun d'y faire figurer un service de consultation des associations subventionnées par la Ville, le type de projet financé en partie, bref, les comptes de l'association en général.

À noter aussi l'obligation qui vous est faite de recruter pour la sécurité. C'est vraiment du nouveau. Je me rappelle, pendant la campagne électorale, vous nous aviez souvent fait la preuve qu'à Villeurbanne ça n'était absolument pas nécessaire.

Dans le domaine de la solidarité, nous apprécions l'explicatif développé dans le rapport sur l'activité du CCAS. Cependant, nous ne savons toujours rien sur la répartition de la subvention d'équilibre qui, normalement, et je le demande encore, devrait faire l'objet d'une délibération séparée, préalable au vote du budget, subvention que nous voterions

d'ailleurs contrairement au budget. Présenter annuellement l'action sociale de la Ville aux élus est dans la normalité de la plupart des autres communes.

Nous remarquons aussi que l'enveloppe globale affectée aux centres sociaux a été diminuée. Promesse tenue que vous aviez faite au moment du DOB 2016.

Dans le domaine de la culture, et plus particulièrement de la musique, je voulais vous citer en exemple la ville de Saint-Priest qui a su, le mois dernier, organiser avec ses habitants, le conservatoire et une vingtaine de grosses entreprises mécènes qui ont quasiment financé un évènement à portée internationale en accueillant une trentaine de jeunes talents du monde entier. Pendant trois jours, ils ont offert aux San-Priots un spectacle musical gratuit de très haut niveau, tout comme le jury d'ailleurs. La Ville a pu se revendiquer capitale mondiale du piano, faisant salle comble, sans qu'il en coûte aux finances locales. Les habitants s'y sont associés en accueillant des musiciens chez eux, etc.

J'en parle parce que vous avez évoqué le mécénat d'entreprise dont nous vous parlons régulièrement qui permet ce genre d'évènement. Vous y faites allusion timidement dans votre rapport s'agissant de formes nouvelles de partenariat avec les entreprises à trouver sur le plan économique, pourquoi pas aussi sur le plan festif ?

Nous précisons pour le vote que s'il est négatif forcément pour le budget, nous sommes favorables à la reprise de la provision s'agissant du contentieux vous ayant opposés aux écoles privées et pour lesquelles nous nous félicitons qu'elles aient pu avoir gain de cause. Nous vous demandons d'en prendre acte.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez aller au terme de votre intervention, Madame Morel, vous avez dépassé déjà assez considérablement les dix minutes, merci.

Mme Michèle MOREL.- Est-ce que je peux me permettre de terminer en disant que je vous remercie parce que je viens de terminer ?

M. LE MAIRE.- Je vous permets de terminer mais je vous demande de rester dans le temps de parole dont nous avons convenu lors de la conférence des présidents.

Mme Michèle MOREL.- Mais j'y suis.

M. LE MAIRE.- Non. Excusez-moi, je ne veux pas comparer nos chronomètres. Je pense que vous avez terminé.

Mme Michèle MOREL.- J'étais en train de terminer, cela ne rime à rien.

M. LE MAIRE.- C'est difficile de le savoir. Vous avez emprunté des chemins assez détournés qui faisaient que la conclusion n'était pas obligatoire.

Mme Michèle MOREL.- C'est bon, ça va !

M. LE MAIRE.- Merci. Ça va comme vous le dites !

Monsieur Bocquet pour le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyens ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Je serai un peu plus court mais c'est un peu dans l'ordre du temps. Le populisme prend plus de temps que les républicains modérés.

Mes chers collègues,

Le budget primitif 2018 témoigne de la vitalité et de la bonne santé financière de la Ville dans un contexte particulièrement délicat pour les collectivités. L'état des finances de notre commune peut faire des envieux avec un chiffre particulier qui a été montré tout à l'heure : la hausse des recettes est deux fois plus importante que la hausse des dépenses. Avec une progression de 2,8 % des dépenses et une hausse plus importante encore des recettes de près de 7 %, la Ville connaît une croissance budgétaire à la mesure de la croissance démographique et ces recettes sont mises au service du développement de la ville.

Une approche strictement comptable serait mortifère. Nous devons bien gérer mais cette gestion saine doit être au service d'un projet. Le budget primitif trace les contours de ce projet et, quand d'autres villes se recroquevillent, Villeurbanne se réinvente. L'horizon est assez ambitieux, nous ne réduisons pas la voilure, nous en assurons l'équilibre en faisant porter plus ardemment nos moyens sur des domaines prioritaires : d'une part, l'émancipation (petite enfance, éducation, jeunesse), d'autre part, la protection (solidarité, personnes âgées, environnement).

Je note un certain nombre d'éléments mais je ferai très court puisqu'ils ont pour la plupart été déjà mentionnés : un taux d'épargne brute en hausse qui nous permet de disposer d'une capacité d'autofinancement importante, qui met les communes dans de meilleures dispositions pour investir, et c'est ce qui permet un montant record de 61 M€, plus d'un quart de notre objectif de 200 M€ sur le mandat en une seule année. Cet effort d'investissement permet à la Ville de poursuivre son dynamisme et de mieux répondre aux besoins, notamment en matière scolaire.

Cela ne met pas en péril notre bonne santé budgétaire puisque, malgré l'augmentation régulière de la dette et la hausse prévisible à venir des indices de taux, notre endettement reste suffisamment limité pour regarder l'avenir d'un œil serein.

Un regard prospectif nous incite à confirmer la nécessité d'un maintien des investissements pour maintenir notre activité d'une part, mais surtout pour répondre à la croissance que suscite cette attractivité d'autre part. La hausse constante de la population entraîne mécaniquement une hausse des besoins, nous les prenons en compte, ce qui n'empêche pas une maîtrise raisonnée des dépenses. La hausse des dépenses de fonctionnement, d'ailleurs, s'explique en partie par les évolutions des charges de personnel et l'évolution des dispositions légales obligatoires. Les charges de personnel représentant près de 60 % des dépenses de fonctionnement, c'est évidemment un poste crucial qui a un impact décisif sur l'ensemble du budget en hausse de 1,13 %, due essentiellement à la hausse du point de la CSG et du glissement vieillesse technicité.

L'inscription au rayon des dépenses de développement de la vidéosurveillance, après le coût de la formation de la police municipale au maniement des armes, fait peser sur les finances de nouvelles dépenses qui n'apportent pas forcément un mieux vivre dans la ville, qui interrogent sur les compétences à venir de notre collectivité mais qui sont le résultat d'un choix que nous qualifions à tout le moins de courageux même s'il nous pose un certain nombre de questions.

Dans les charges exceptionnelles, nous notons une hausse très importante, nous y

reviendrons tout à l'heure. Elles sont notamment dues au résultat d'un contentieux juridique de près de 2 M€. Évidemment, 2 M€ pour les écoles privées, ce sont 2 M€ de moins pour un certain nombre d'autres services et efforts.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 6,86 %, notamment du fait des évolutions des recettes fiscales. L'évolution nominale et physique de base est de 1 point selon la prévision, soit une stabilité du taux, mais surtout la normalisation du taux de l'abattement général à la base permet une recette supplémentaire de 5,30 M€, et encore sur la base 2016, donc sans doute supérieure l'an prochain.

C'est une excellente nouvelle pour les finances de la Ville qui ne sera en plus supportée qu'un an par les Villeurbannais. Donc, on l'avait déjà dit, effectivement, une bonne mesure.

L'ajustement à la hausse des recettes issues de la restauration scolaire, les nouvelles recettes issues du nouveau restaurant administratif sont là aussi des renforts supplémentaires pour le budget équilibré, même plus qu'équilibré. Je note quand même, autant en tant que président de groupe qu'en tant qu'adjoint à la jeunesse puisque c'est le sujet que je connais le plus dans le détail, un effet trompeur dans le camembert du budget quand on évoque sous un intitulé unique le sport et la jeunesse : la part est assez belle mais en réalité le chiffre ne bougerait quasiment pas si on n'évaluait que les dépenses dévolues au sport, dont la part faite au budget jeunesse est assez congrue. Il faudra peut-être revoir la manière de poser cela, d'autant plus que je suis certain que, sur la question culturelle et la question sportive, si on regarde les dépenses en faveur des jeunes, on doit pouvoir le valoriser.

Nous voyons le poids de la fiscalité locale dans nos ressources mais nous parvenons tout de même une nouvelle fois à ne pas faire de la fiscalité une variable d'ajustement et ainsi éviter de mettre en péril le pouvoir d'achat des Villeurbannais. La tenue de cet engagement n'est pas anodine, beaucoup de candidats à des Municipalités l'avaient promise, peu de maires ont tenu cet engagement. À Villeurbanne, nous avons réussi à maintenir le même taux de fiscalité et ainsi nous avons préservé le pouvoir d'achat des habitants. Je ne serai pas plus long, nous nous réjouissons de voir que l'attractivité de la ville et la dynamique positive en matière de recettes sont mises au profit du développement des infrastructures et des services de la Ville. Nous ne sommes pas là pour constituer un trésor de guerre, nos moyens n'ont de sens que dans les objectifs de politique publique que nous nous fixons et, en la matière, nous saluons des choix courageux et humanistes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de valider le budget primitif de notre commune pour l'année 2018.

Permettez tout d'abord aux élus Les Républicains - Changeons Villeurbanne de s'associer aux félicitations adressées aux services, ainsi qu'à l'adjoint aux Finances pour la qualité

de la présentation du rapport.

Monsieur le Maire, nous pourrions nous réjouir de voir le budget équilibré et certains ratios financiers commencer à amorcer une décrue. Je veux ici parler des dépenses de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement qui se réduiront, si tout se passe bien, de 60,22 % en 2017 à 59,28 % en 2018. Vous ne nous aviez pas habitués à une baisse de ce ratio ces dernières années.

Il en est de même avec le ratio des dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement qui passe de 90,59 % à 87,29 %.

Une lecture simpliste du ratio des dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes réelles de fonctionnement passant de 28,47 % à 38,34 % nous remplirait de joie et nous ferait dire que notre commune investit pour le futur et accroît cet investissement année après année.

Mais voilà, nous ne pratiquons pas cette lecture simpliste et, en tant qu'élus pointilleux, nous étudions tous les indicateurs financiers qui nous sont fournis.

Tout d'abord, nous remarquons que, pour la première année de notre mandature, et très certainement de son histoire, Villeurbanne percevra en 2018 plus de 100 M€ d'impôts et taxes, montant en hausse de plus de 5 %. Ce montant est à lui seul responsable de la bonne tenue des trois indicateurs listés au début de mon intervention.

Mais revenons un peu dans la réalité ! Tout salarié, tout employé aimerait bien avoir une augmentation de salaire du même tonneau. Et encore, je ne parle pas ici des retraités qui se verront appliquer une double peine, bien malheureusement, avec la hausse des impôts locaux et celle concomitante de la CSG.

Nous avons d'ailleurs voté contre cette hausse des impôts locaux au travers de la baisse du taux d'abattement général qui s'apparentait plus à un effet d'aubaine qu'à une réflexion sur les dépenses de la commune et leur optimisation.

Nous assistons en 2018 à la fin programmée du dispositif tant décrié des emplois d'avenir. Nous le regrettons pour ceux qui passaient par ce dispositif avec un espoir d'insertion, même si nous avons toujours eu du mal à y croire. Remarquons toutefois que vous avez pris, en collaboration avec l'État et la Métropole, un projet à bras-le-corps avec l'association Emer'Jean, projet que nous avons soutenu par un vote enthousiaste.

Nous voyons aussi la fin de la formation initiale des policiers municipaux au maniement des armes. Vous savez que ce projet a toujours été cher à notre cœur, nous qui avons comme unique objectif de leur donner les moyens de se défendre contre une délinquance de plus en plus violente dans nos quartiers. Nous saluons ici votre changement de pied même si, pour cela, nous avons dû faire face à de nombreux quolibets dans cette assemblée. Mais nous sommes passés outre ceci.

Nous voyons aussi poindre à l'horizon l'arrivée des caméras de vidéoprotection. Nous attendons avec impatience le résultat de l'étude en cours sur ce dispositif que nous vous proposons année après année. Espérons toutefois que notre assemblée sera la première à en être informée au travers, pourquoi pas, d'une commission générale, et que nous n'en découvrirons pas le résultat dans la presse.

Nous avons eu aussi connaissance d'une modification linguistique autour de votre perception du temps périscolaire. D'un service aux administrés devant permettre un développement des enfants hors temps scolaire - alors que de nombreuses familles dénoncent ce dispositif car engendrant trop de fatigue pour les enfants -, vous commencez à laisser entendre aux parents d'élèves et aux membres de la communauté éducative que ce dispositif coûte cher et que vous vous en passeriez bien. On note d'ailleurs que votre adjoint à l'Éducation n'est pas forcément du même avis que vous et souhaiterait faire perdurer le périscolaire en faisant payer plus les familles : un rappel aux bons vieux réflexes socialistes.

Enfin, pour terminer, nous voyons les dotations aux associations et centres sociaux partir dans des directions différentes. Alors que le CCAS voit ses concours augmenter de 1 %, que certaines contributions obligatoires restent stables dont celle de l'ENMDAD qui est la plus importante, les associations voient leurs dotations baisser en globalité de 1,75 % par rapport à 2017.

Il est important à nos yeux que la règle de calcul des subventions - si elle existe - soit partagée et que la plus grande transparence sur ces concours soit faite. Que notre message soit clair : nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de ces concours, bien loin de là, nous voulons juste être informés pour prendre la décision la plus responsable possible.

Monsieur le Maire, nous nous attendions en face de ces impôts supplémentaires à voir plus de réalisations, plus de projets lancés et réalisés sur cette mandature, de meilleurs services pour nos concitoyens.

Alors, certes, votre adjoint aux Finances, tout empreint encore de la marche des présidentielles qui a vu son héros arriver au Palais de l'Élysée, nous a expliqué que la contrainte budgétaire imposée par le gouvernement, ni de gauche ni de droite mais faisant perdurer la politique socialiste des années Hollande de baisse des dotations aux collectivités, imposera un maximum de hausse de 1,2 % des dépenses de fonctionnement, inflation comprise, faute de quoi l'État baissera ses dotations dès 2019, et qu'il fallait prendre de bonnes habitudes, les contrats devant être signés en 2018.

Ce que nous craignons ces derniers mois est bien en train d'arriver.

Rappelez-vous, Monsieur le Maire, notre position commune sur l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, exonération qui cachait en fait une reprise en main des finances des collectivités allant à l'encontre de la loi de décentralisation de 1982.

Si les dépenses de fonctionnement ne peuvent augmenter, alors c'est bien que les dépenses d'investissement doivent, elles, augmenter.

En lecture directe, c'est bien le cas. Mais ceci cache en fait un retard à l'allumage à mi-mandat plus que préjudiciable pour nos administrés.

Vous annoncez une augmentation des dépenses d'investissement à 61,60 M€ contre 48,70 M€ en 2017, dont entre autres l'acquisition du terrain de la future résidence qui devra succéder à la résidence pour personnes âgées de Château-Gaillard, l'achat de nouveaux modulaires pour le groupe scolaire du Carré de Soie, la poursuite de travaux dans le domaine scolaire et la construction du pôle sportif des Gratte-Ciel.

Que de projets annoncés en 2014 dont les réalisations sont en retard, l'inspection académique confirmant le retard pris pour les écoles de la Soie et des Gratte-Ciel qui ne seront pas ouvertes pour la rentrée de septembre 2020. Quant à celle de Grandclément que vous annonciez page 8 de votre programme « L'audace ensemble », elle semble avoir disparu corps et âme.

Il en est de même pour la résidence de Château-Gaillard dont vous annonciez une rénovation de grande ampleur pour en faire un site pilote. Si nous en sommes uniquement à l'acquisition du terrain, quand sera-t-elle livrée ?

Alors, certes, concernant le nouveau cinéma Le Zola, votre exécutif va encore se défausser sur la Région et sur Laurent Wauquiez.

Mais enfin, un peu de sérieux !

Vous savez bien qu'un engagement pris sur un coin de table et non contractualisé ne vaut rien. Vous connaissez tout comme moi le principe de continuité de l'État qui s'applique aussi aux collectivités lorsqu'elles signent des conventions. Et puis, si nous devons chercher des responsabilités, ne faudrait-il pas se tourner du côté des députés La République En Marche de notre Métropole qui, à la demande du ministre de l'Intérieur, vote un amendement renégat en petit comité pour détourner des dotations de la Région vers la Métropole de Lyon ?

Ce type de comportement ne peut pas permettre d'assurer la sérénité des relations entre ces deux collectivités. Alors oui, Monsieur le Maire, je vous rejoins sur un point : Villeurbanne est prise en otage par des comportements inadmissibles, mais ils ne viennent pas de là où vous l'indiquez.

Lors de l'examen du projet du PLU-H, j'ai pointé, au nom du groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne, des éléments de stratégie de développement qui nous semblaient manquer à la vision que nous devons avoir de notre territoire.

Où sont les projets de développement commerciaux pour notre commune, projets qui amèneront à considérer Villeurbanne comme un territoire en développement ?

Où sont les projets à base de nouvelles technologies et plus particulièrement les capteurs industriels pour faire en sorte que l'empreinte écologique du patrimoine municipal réponde aux objectifs de la COP21 ?

Où sont les implantations d'entreprises afin que nos concitoyens trouvent de l'emploi sur leur territoire ? Car oui, nous soutenons l'entreprise, nonobstant les pensées de vos alliés politiques pour lesquels le chef d'entreprise est l'incarnation du mal et l'employé un esclave des temps modernes.

Monsieur le Maire, vous savez combien je vous respecte. J'ai toujours eu la franchise et le courage politique de dire quand j'étais d'accord avec vous. J'ai également plus souvent manifesté mes désaccords sans entrer dans une opposition de politique politicienne et stérile.

Je suis en partie d'accord avec vous, avec la Cour régionale des comptes et avec l'association CANOL sur votre gestion de la Ville, mais seulement en partie.

Vous avez en effet une gestion de la Ville qui semble efficace, enfin, qui a l'apparence de

l'efficacité au premier abord. Vous savez gérer un budget. Vous nous évitez un déficit abyssal contrairement à d'autres maires.

Bref, certains diraient que vous avez une gestion de bon père de famille, d'autres, plus méprisants, ce qui n'est pas mon cas, pourraient dire que vous avez la gestion d'un « papy rapiat » tant vos investissements pour notre ville tardent à venir, enfin quand ils viennent.

Quand nous voyons le potentiel de la 19^e ville de France, nous avons mal au cœur. J'ai mal au cœur. Tant de manques d'investissements dans des projets économiques, d'entreprises et même culturels pour tous !

Villeurbanne manque d'attractivité, elle est en quête d'essor. Elle mérite mieux que le statut de cité-dortoir, de belle endormie à l'ombre de sa grande sœur lyonnaise.

Les Villeurbannais ont envie de plus, de mieux. Ils ont envie qu'on leur donne envie de croire à leur cité et à son avenir.

Si vous avez eu une vision un jour de l'avenir de Villeurbanne, aujourd'hui, vous n'en avez plus. La flamme semble s'être éteinte, et j'en suis sans doute le premier désolé, Monsieur le Maire, car, malgré nos divergences politiques, j'ai toujours eu un immense respect pour vous.

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne attend plus du budget primitif 2018 que ce qui est annoncé. En toute responsabilité, et devant les enjeux qui se présentent à nous, nous ne voterons pas ce budget 2018.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Hector Bravo pour le groupe Communistes et Républicains ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues,

Le projet de loi de finances pour 2018 est le premier budget de la présidence Macron. Il est pleinement révélateur de la politique du nouveau locataire de l'Élysée : dur avec les faibles, généreux avec les puissants. Sous le masque de la nouveauté, il est surtout terriblement daté et d'ores et déjà voué à l'échec. Sa philosophie libérale était déjà à l'œuvre sous les quinquennats précédents, notamment ceux de Nicolas Sarkozy, mais Monsieur Martin l'ignore, et de François Hollande, pour les résultats que l'on connaît.

Le changement, c'est qu'avec Emmanuel Macron, tout va plus vite et plus loin, non pas pour le meilleur mais pour le pire.

L'ISF n'existe plus, le capital n'a jamais été autant cajolé, les exonérations fiscales dont bénéficient en premier lieu les plus fortunés et les grandes entreprises explosent et atteignent désormais 115 Md€, CICE et CIR en tête, en augmentation de 12 Md€ sur un an, et M. Martin voudrait que la mairie donne encore plus d'argent aux entreprises.

Dans le même temps, les Français sont voués encore et toujours à l'austérité. La plupart des ministères affichent des budgets en recul, des milliers d'emplois publics utiles sont supprimés. Les collectivités locales connaissent, elles aussi, un sort peu enviable. Mais,

de façon plus subtile ou plus perverse, l'État leur demande désormais d'abord de tailler elles-mêmes dans les dépenses, sous peine qu'il le fasse lui-même si elles ne se soumettent pas.

Voilà à quoi ressemble le nouveau monde fiscal et budgétaire d'Emmanuel Macron : brutal, inégalitaire et totalement contre-productif pour l'économie de la France.

C'est dans ce contexte que doit être examiné ce budget primitif pour 2018.

Pour ce qui nous concerne, il convient de regarder ce budget avec un œil critique et sans faire fi des réalités économiques qui nous sont imposées car il ne peut être possible pour nous d'approuver un budget qui serait un accompagnement des politiques austéritaires et libérales du gouvernement.

On peut donc se féliciter que ce budget soit en croissance de 9,57 % par rapport à l'année précédente et que notre autofinancement passe de 14,80 M€ à 20,80 M€, gage des investissements à venir. Reste à regarder l'arbitrage qui en découle.

On remarquera, par exemple, l'augmentation du budget pour le CCAS de 1 % et les politiques en faveur des centres sociaux, l'augmentation des budgets pour la restauration scolaire et la poursuite des efforts pour la politique de la jeunesse. Autant de signes qui tendent à montrer notre volonté de politique sociale en faveur des Villeurbannais.

La poursuite aussi des actions de la nature en ville avec l'engagement du cheminement piéton sur l'îlot Galline Salengro, du parc Wiesel ou encore le square Dreieich. Et en matière d'urbanisme, la confirmation d'actions fortes menées en matière de foncier destiné à la réalisation d'équipements publics et à la poursuite du financement de logement social et d'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments.

On peut, d'un autre côté, regretter une légère baisse de subventions aux associations, la mise en place de la vidéosurveillance suivant le rendu de l'étude de 2017 et le recrutement de 6 policiers municipaux alors que l'État se défait sur les collectivités territoriales sans compensation budgétaire pour pallier les difficultés rencontrées par la police nationale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Yann Crombecque pour le groupe socialiste ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je remercie, au nom du groupe Socialistes et Apparentés, Prosper Kabalo pour sa présentation dynamique, et les services pour la qualité pédagogique des documents transmis.

Nous avons eu l'occasion d'une première discussion lors du débat d'orientations budgétaires du Conseil Municipal du 20 novembre. La séance de ce soir permettra de préciser les éléments de contexte et les orientations politiques.

Nous nous trouvons cette année encore dans une situation d'incertitude. L'année dernière déjà, Prosper Kabalo et Loïc Chabrier pour notre groupe soulignaient le contexte difficile et aléatoire auquel nous devons faire face. Le budget primitif présenté ce soir s'inscrit dans un contexte particulier d'interrogation sur la politique du gouvernement Édouard

Philippe en direction des collectivités territoriales et des communes en particulier.

Déjà impactées par les baisses de dotations de l'État des années précédentes, les collectivités sont invitées, par les annonces gouvernementales, à une obligation d'économies de fonctionnement et donc de services aux habitants. Cette analyse n'est pas spécifiquement issue des rangs socialistes puisque le secrétaire général de l'association des maires de France et maire de Sceaux, l'UDI Philippe Laurent, a eu cette formule : « On ne vous prendra pas d'argent mais on vous dit comment il faut faire pour l'économiser et on vous met des limites. »

Désormais, l'État se veut contrôleur de dépenses des collectivités, ce qui peut freiner les investissements des municipalités qui ont déjà été limités pour l'ensemble des collectivités.

Dans d'autres temps, Olivier Dussopt dénonçait une lecture comptable qui pouvait entraîner une situation intenable pour les communes. Ces éléments contextuels n'ont pas évolué mais, face à l'incertitude, il y a deux postures : l'attentisme ou le volontarisme.

Ainsi, au-delà des aspects techniques, des lignes de chiffres dans des tableaux, la construction du budget présenté ce soir est surtout et essentiellement l'expression d'une volonté politique. Notre ambition d'améliorer le bien-être des habitants, celle de maintenir les conditions d'un vivre ensemble harmonieux, celle de promouvoir des politiques publiques visant à une cohésion sociale et intergénérationnelle reste intacte. Nous restons fidèles aux engagements pris en 2014 auprès des Villeurbannais. Le cap est maintenu pour mener à bien cette ambition. Ce volontarisme politique est d'ailleurs réaffirmé à chaque débat budgétaire, la lecture des comptes rendus passés et les interventions de ce soir montrent finalement les difficultés des groupes de l'opposition à trouver des éléments probants sur lesquels construire une critique.

Ce budget 2018 est tout à la fois celui de la continuité, celui de la parole donnée mais également du volontarisme. Certains souligneront la hausse, crieront aux dépenses, mais ce qu'il faut retenir est assez simple : en dépit des incertitudes, le budget soumis au vote de notre assemblée est marqué par une volonté politique en faveur de l'investissement, 60,80 M€ contre 47,55 M€ l'année dernière. Ce chiffre d'investissement record témoigne de la volonté de la majorité municipale de répondre aux attentes des Villeurbannais dans les différents domaines de leur vie quotidienne et de faire de la ville un élément structurant du maillage métropolitain.

Aux esprits chagrins qui ne manquent de souligner le caractère dépensier de notre majorité mais qui, dans le même temps, réclament toujours plus de services aux habitants, il convient de rappeler que le budget propose des économies et, dans le même temps, s'efforce de répondre aux attentes de l'ensemble de la population.

Ainsi, sans y voir une baisse de la capacité à agir, notre groupe souligne positivement la diminution de certains postes des dépenses réelles de fonctionnement par la volonté de maîtriser la consommation d'énergie, la gestion des stocks. Sur l'ensemble du chapitre 11, la baisse de dépenses ne signifie pas moins de qualité mais bien une recherche d'optimisation pragmatique des moyens.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 0,80 M€. Là aussi, loin d'une augmentation du personnel en nombre, cette hausse s'explique par des éléments

techniques rappelés par des orateurs précédents, notamment la hausse du point de CSG, le glissement vieillesse technicité.

Concernant les créations de postes, elles correspondent à des besoins évidents de la population dans le domaine de l'éducation et de la sécurité. Parmi les baisses des dépenses de personnel, notre groupe regrette la volonté du gouvernement de stopper les emplois d'avenir. Au-delà des dépenses que pouvaient représenter ces emplois, ils étaient surtout l'expression d'une volonté d'accompagner des jeunes dans des démarches d'insertion professionnelle et sociale. La Ville de Villeurbanne avait, avec volontarisme, accompagné ce dispositif innovant.

Notre groupe se félicite des efforts consacrés à l'éducation (35,62 % des dépenses de fonctionnement), en direction de la jeunesse, de la petite enfance aux étudiants, en direction des personnes âgées mais aussi en faveur du sport et de la culture qui sont des facteurs d'émancipation et de socialisation.

Ne pouvant aborder l'ensemble des thématiques, je souhaiterais insister sur certaines politiques qui, pour notre groupe, illustrent la volonté de la majorité de bâtir une ville solidaire et humaniste.

Concernant l'éducation, le budget prévoit un investissement de 12,45 M€. Ce fort investissement répond à la nécessité d'accompagner l'augmentation de la population scolaire notamment par l'implantation importante de nouveaux habitants dans certains secteurs de la ville. À titre d'exemple, la construction du groupe scolaire Rosa Park dont nous nous félicitons. Nous nous félicitons également et nous sommes fiers de la construction à venir du groupe scolaire provisoire du Carré de Soie, de la poursuite des travaux d'extension du groupe Marcellin Berthelot, de l'agrandissement de l'école maternelle Louis Pasteur. Ces réalisations correspondent à des besoins réels de notre population ; si elles sont les plus emblématiques, elles ne doivent pas faire oublier les sommes dédiées à la rénovation, l'entretien et la sécurisation des autres groupes scolaires de la ville qui représentent 20 % de l'investissement en matière d'éducation.

Ces sommes sont nécessaires pour un accueil de qualité, condition d'un apprentissage dans de bonnes conditions que nous souhaitons garantir aux quelque 8 000 enfants scolarisés à Villeurbanne.

Au-delà de cet investissement, nous nous félicitons de l'engagement de la municipalité en faveur de la politique d'animation périscolaire et nous tenons à rendre hommage aux animateurs, coordonnateurs et à l'ensemble des associations et partenaires mobilisés pour permettre à ces enfants d'accéder à des activités de loisirs éducatifs, source d'ouverture, d'apprentissage et de socialisation.

Le secteur de la petite enfance est également l'objet d'une volonté politique forte, trois nouveaux équipements municipaux sont prévus : pôle petite enfance Helen Keller, établissements d'accueil ZAC des Maisons-Neuves, pôle de coopération petite enfance et parentalité rue Rollet. La Ville poursuit son accompagnement de l'accroissement démographique, signe du dynamisme de notre commune.

Oui, Villeurbanne est attractive, il faut en être fier, et cette attractivité est le résultat de la politique menée.

Au-delà de cet investissement, notre groupe est fier de la politique volontariste d'accompagnement des assistantes et assistants maternels avec le soutien aux relais d'assistants maternels qui permettent des temps d'accueil collectifs et des pratiques d'échanges entre professionnels, sans oublier l'accès à la formation.

La solidarité, certains la proclament, c'est bien, d'autres la font vivre, c'est mieux, et c'est le cas de notre majorité. Cette solidarité, nous la déclinons par l'action du CCAS et des structures associatives. En dépit des contraintes budgétaires, notre majorité fait le choix d'augmenter la subvention du CCAS pour soutenir l'offre d'hébergement des personnes âgées, la mise en place de résidences autonomie pour lutter contre la dépendance et l'isolement. Cet effort permettra de soutenir les démarches de prévention et de promotion de l'activité physique.

Parallèlement, la municipalité va soutenir la conception d'un guide de ressources sociales permettant une meilleure orientation des usagers et la mise en place d'actions innovantes pour lutter contre la fracture numérique.

Cette solidarité se manifeste également par le soutien à la vie associative riche de notre ville, elle concerne également le domaine de la jeunesse avec notamment les actions visant l'autonomie des jeunes.

La solidarité effective, ce sont aussi les efforts consentis par la majorité municipale en faveur du financement du logement locatif social et en matière d'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments.

La solidarité, c'est également les efforts constants en matière de santé et de cadre de vie. Nous nous félicitons de la signature en 2018 du contrat local de santé pour lutter contre les inégalités sociales en matière d'accès à la santé. Nous saluons également les investissements et le soutien accordé au développement de la pratique sportive en lien avec la santé sans oublier que le sport est un vecteur de socialisation et de diffusion de valeurs.

La solidarité, c'est également la politique innovante et offensive pour le développement économique, l'emploi et l'insertion. Nous saluons la volonté de poursuivre les actions pour favoriser un développement créateur d'emplois, pour faciliter l'implantation de nouvelles activités, pour soutenir l'économie sociale et solidaire.

Nous soutenons sans réserve les efforts de la Ville pour que soit reconnue par la Métropole la nécessité d'accompagner, via le financement FSE, des publics hors RSA pour assurer la cohésion sociale sur le territoire.

La solidarité, c'est aussi la vision émancipatrice d'accès à la culture défendue par la majorité, avec notamment le programme d'éducation artistique et culturelle. Pour nous, fidèles au fondateur du TNP, la culture se doit d'être accessible à tous et représente un pont entre les habitants. Nous ne souhaitons pas une culture à deux vitesses mais bien, pour reprendre le souhait d'Antoine Vitez, une vision élitaire pour tous.

Enfin, la solidarité, c'est aussi la volonté d'offrir à l'ensemble des habitants un cadre de vie agréable par la création de nouveaux parcs et jardins dans les différents quartiers de la ville et une politique visant à mettre en place un modèle respectueux de la biodiversité.

Ces éléments segmentés dans une présentation sont en fait reliés entre eux par une vision

globale. Cette vision politique, nous la portons avec fierté et nous la construisons avec pragmatisme et en concertation avec les habitants.

Finalement, comme le rappelait Loïc Chabrier l'année dernière, budget après budget, c'est la déclinaison de nos engagements de campagne que nous mettons en œuvre. Avec ce budget, nous respectons la parole donnée aux habitants, celle de continuer à faire vivre une ville conviviale, populaire et solidaire. L'ensemble de ces dépenses ne sont pas des coûts mais des investissements au service des habitants de Villeurbanne.

Notre action tient compte des réalités économiques et budgétaires mais ne se dilue pas dans une approche gestionnaire ou comptable.

M. LE MAIRE.- Pouvez-vous aller à votre conclusion ?

M. Yann CROMBECQUE.- Pour la résumer j'emprunterai une formule d'Albert Jacquard : entre le pessimisme désespéré et l'optimisme satisfait, la seule certitude raisonnable est le volontarisme. Ce volontarisme, nous l'avons, le proclamons et le mettons en œuvre.

Nous voterons bien évidemment le budget avec la conviction qu'il sert les intérêts des Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Kabalo pour apporter des éléments de réponse s'il le souhaite ?

M. Prosper KABALO.- Quelques éléments de réponse bien que les remarques ou analyses de certains groupes politiques fassent dire qu'il n'y a pas grand-chose à répondre tant, pour certains, notamment Monsieur Morel, vous étiez encore et toujours sur d'autres sphères, d'autres cieux, en train de voyager avec les chiffres de la Ville et autres, en comparant l'incomparable Taïwan : 20 millions d'habitants, 150 000 à Villeurbanne, de quoi parlons-nous ? C'est un premier élément de comparaison. Je pense qu'à un moment, il serait bon d'atterrir et de revenir sur terre.

Vous avez aussi dans vos propos plutôt confondu le DOB et le BP, vous avez fait une analyse financière sur l'international. Cela aurait dû être votre débat du mois passé. Là, nous sommes dans le BP, vous auriez dû vous attacher aux chiffres que nous vous avons présentés et que vous avez dans le document qui vous est remis et qui est d'ailleurs, je dois le dire encore une fois, de très bonne facture.

Madame Morel aussi, vous nous avez comparés pour un point avec Saint-Priest, sur un événement musical de très haute qualité selon vos dires. Je n'en ai pas connaissance mais je n'ai pas de problème par rapport à cela. Je disais tout à l'heure dans la présentation que dans l'intermédiaire des Invites, nous aurons l'événement Charivari cette année, nous aurons une journée organisée par l'École nationale de musique avec les musiques du monde. Je vous invite, et j'espère que, comme nous, vous serez présente pour apprécier un événement sur la musique de qualité et qui fera intervenir effectivement beaucoup d'artistes.

Nous aussi, nous sommes capables et nous savons faire ce type d'événement.

Une réponse précise par rapport à vos chiffres lancés à la volée concernant les résidences

secondaires, leur triplement et la facture fiscale : 771 résidences secondaires répertoriées en 2012, 1 216 en 2017, soit une augmentation de 57 %, ce n'est ni un triplement ni un doublement. Il faut toujours s'appliquer à être le plus précis possible avec les chiffres.

Madame Vessiller, bien sûr, nous avons toujours et encore le problème du bio, sauf que la volonté, l'envie et notre engagement existent. Après, il y a la possibilité de faire ou de ne pas faire. Bien sûr, vous pouvez là aussi donner quelques chiffres mais nous vous en donnerons d'autres aussi pour expliquer qu'il y a un premier paramètre, et je crois que l'on vous a remis, notamment Madame Khelifi, un document très précis qui reprend beaucoup de réponses.

Il y a un problème de traçabilité concernant le bio, parfois il vient de certains pays, de Taïwan peut-être.

Vous citez le cas de Grenoble. Le coût du repas à Grenoble est de 1,70 € quand à Villeurbanne il est de 1,40 €, soit un écart de prix de plus de 20 %. Je vais vous donner des prix, sans faire sourire l'assemblée, parce que nous avons une étude permanente, les responsables de la cuisine centrale font en sorte d'avoir des repas de qualité. Nous avons choisi pour une partie le local surveillé et régulé, également une partie de bio, mais nous avons une obligation budgétaire.

Le prix de la betterave en local est à 1,30 € quand en bio il est à 2,30 €. Pour les carottes, il est à 0,55 € en local quand il est à 1,89 € en bio, soit une différence de 1,34 €. Pour les endives, 1,30 € en local et 5,94 € en bio. Cela permet de donner un peu de couleur et de musique aux chiffres. Pour les kiwis, 2,40 € en local contre 3,24 € en bio. Un marché que nous avons essayé de monter en totalité, les yaourts fermiers : 26 400 € de facture annuelle contre 36 125 € en bio, soit 37 % d'écart. Les kiwis : 6 000 € en local contre 9 625 € en bio, soit 60 % d'écart. Enfin, les tonnages, 4 000 € en fermier, 7 925 € en bio, soit un écart de 98 %.

Alors, on peut avoir l'envie d'avoir envie comme dirait Johnny Hallyday (c'est venu en même temps que j'en parlais, je n'y avais pas pensé), la volonté de faire du bio est là, elle existe, mais nous avons aussi une volonté, et cela transparait depuis plusieurs budgets, de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On ne peut pas aller à la dérive pour ce soir, comme vous nous le dites, accepter une augmentation de 200 000 € sur les dépenses de bio pour que vous votiez le budget. D'abord, le budget est établi, on ne le modifiera pas ce soir pour vous accompagner ou vous permettre de le voter, c'est de votre responsabilité de voter ou non ce budget. Vous avez décidé de vous abstenir mais nous ne sommes pas dans une négociation ce soir à l'instant du vote du budget qui consisterait à accepter de manière aussi simpliste une augmentation de 200 000 € pour vous donner satisfaction sur le bio. Même avec 200 000 €, compte tenu des chiffres que je viens de vous donner, je ne suis pas certain que l'on y arriverait.

Monsieur Martin, je n'ai pas regardé très précisément les chiffres mais vous annoncez une recette fiscale de 100 M€, si l'on prend simplement la lecture que vous avez faite, cela fait bondir. Sauf que l'écart entre le budget précédent et le budget actuel est de 5,30 M€ du fait de l'abattement général à la base. Nous ne sommes pas passés de 75 M€ à 100 M€ mais simplement de 95 M€ à un peu plus de 100 M€ du fait de la mise à niveau de l'abattement général à la base.

Villeurbanne cité-dortoir, je rêve ! Nous sommes dans une ville plus qu'attractive, nous recevons des nouvelles entreprises d'une manière très régulière, permanente, je vous invite à aller rencontrer les services avec Mme Amoros ou Mme Fournier, vous verrez le nombre de personnes qui nous sollicitent pour les accompagner dans la recherche de locaux, dans l'installation à Villeurbanne. Sur le Carré de Soie, nous aurons je ne sais plus combien de mètres carrés destinés au tertiaire avec environ 4 000 emplois créés. Le Carré de Soie, c'est là, ce n'est pas Taïwan.

Une chose assez impressionnante, vous dites qu'il n'y a pas encore assez d'investissements, que nous sommes loin du programme annoncé au moment de la campagne électorale. Nous avons annoncé 200 M€ d'investissements, nous sommes à mi-mandat à 108 M€, sur cet exercice 2018 à 56 M€, je vous laisse faire le calcul, nous sommes déjà à plus de 160 000 €. Je peux vous dire tranquillement ce soir que nous atteindrons nos engagements écrits sur le mandat.

Il y a des paramètres, et vous le savez très bien, vous faites partie de la CAO : quand on a un projet, il faut le poser, le construire, le viabiliser, créer un jury, ensuite lancer des appels d'offres (vous connaissez la difficulté des appels d'offres) et ensuite lancer des travaux. Je vous invite, Monsieur Martin, à aller voir M. Wauquiez, cela fait deux ans qu'il bloque la ZAC Gratte-Ciel centre pour 450 000 € de participation. Voilà un vrai phénomène de politique politicienne de bas niveau. Bloquer tout un programme, une ZAC Gratte-Ciel, pour un problème de jeu politique, je trouve que c'est petit.

Je vous invite, Monsieur Martin, et je sais que vous êtes capable de le faire, à interpeller M. Wauquiez pour qu'il débloque cette situation. Nous venons de perdre deux ans de travaux et vous viendrez dans quelque temps nous dire que nous avons encore pris du retard sur la ZAC Gratte-Ciel centre, que nous ne sommes pas bons, que nous ne savons pas gérer. Non, pas toujours, en tout cas pas en l'occurrence sur cet aspect.

Vous citez le retard de Château-Gaillard, nous avons deux mois de retard. L'achat de terrains nécessite des négociations, des passages devant notaire. Nous n'avons pas la maîtrise des agendas des uns et des autres. Nous reprocher deux mois de retard sur une opération telle que Château-Gaillard, cela paraît tout de même un peu court.

Vous avez tous parlé du gouvernement de M. Macron (j'assume mes engagements) avec des choses imposées aux collectivités locales, avec lesquelles on est ou pas d'accord. En tout cas, ce dont vous pouvez être fiers à Villeurbanne, c'est que nous serons capables d'assumer et de faire face à ce contrat qui sera peut-être soumis aux collectivités locales, compte tenu non pas de notre préparation budgétaire 2018 mais depuis que nous sommes aux commandes, depuis 2001, nous nous sommes toujours attachés à avoir non pas une rigueur mais une gestion saine, organisée, précise de nos dépenses de fonctionnement, de nos investissements, de notre désendettement.

Aujourd'hui, nous avons des ratios qui frisent l'excellence. Parfois, vous citez des villes mais elles aimeraient bien se retrouver dans notre situation financière. Nous sommes partis depuis 2014 à la recherche de réduction de frais de fonctionnement : 1,6 par an soit 6,4 d'ici la fin du mandat. Ce n'était pas simplement le fait de faire des réductions, nous sommes dans un travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela ne se lit pas d'une manière linéaire parce que tous les services collaborent, certains font des

réductions plus importantes, d'autres moins importantes, et nous sommes dans un travail d'équipe et de collaboration, tout le monde participe aux efforts d'économies.

Avant de conclure mon propos, un dernier point : la participation de l'État sur la taxe d'habitation, ce n'est pas nouveau. À Villeurbanne, 9 928 foyers sont complètement exonérés de la taxe d'habitation et c'est l'État qui paye, 26 774 foyers sont partiellement compensés là aussi par l'État. Nous sommes déjà dans une démarche qui existe depuis de nombreuses années.

Cela fait des années que tous ensemble nous crions sur cet impôt injuste, nous disons qu'il serait temps de l'éliminer et d'avoir une fiscalité différente, nous allons peut-être y arriver. En tout cas, il n'y a pas de nouveauté dans le fait d'exonérer certains foyers fiscaux et qu'ils soient compensés par l'État.

Pour terminer, je voudrais remercier les groupes qui voteront le BP. Je comprends politiquement que d'autres ne le voteront pas mais je suis convaincu que si, sous d'autres couleurs politiques, vous étiez face à ce type de budget, vous le voteriez non pas d'une main mais des deux mains parce qu'il est d'une très grande qualité, c'est un budget sincère, constructif, actif, et qui reste largement maîtrisé dans nos dépenses et nos investissements.

Merci Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo, merci à tous les intervenants.

Je dirai, comme il est d'usage, que notre document engage notre collectivité pour l'année qui vient et même au-delà parce que le budget, certes, a une expression annuelle mais, dans les faits, il est l'expression d'une continuité, il dit un peu ce que nous avons fait avant et surtout ce que nous ferons au-delà du prévisionnel qui est simplement celui de l'année 2018.

Quelques points auxquels M. Kabalo a déjà apporté des réponses et je ne reviendrai pas sur tout, rassurez-vous. M. Morel nous a affirmé son goût du voyage, nous le savions. Nous allons bientôt avoir fait le tour de la planète (Boston, Taïwan), et nous reviendrons peut-être à Saint-Priest puisque Mme Morel nous y invite.

Je voudrais simplement dire que, sur la musique, je ne connaissais pas l'histoire de Saint-Priest, elle est sans doute louable, simplement, regardons peut-être encore plus près mais regardons à Villeurbanne, regardons le travail qui est fait par l'École nationale de musique. Mme Montois me parle ici des concerts de l'orgue qui sont gratuits, cela reste un peu anecdotique par rapport à l'ensemble. Avec des initiatives comme « Orchestre à l'école » par exemple, dans les quartiers ou dans les écoles notamment qui sont souvent situées en Politique de la Ville, il y a bien longtemps que nous faisons un travail en direction d'un jeune public et des scolaires qui est plutôt remarquable, dont nous sommes plutôt fiers.

Sur les prestations publiques gratuites, Prosper Kabalo a rappelé l'École nationale de musique, et pas seulement les professeurs, mais les enseignants, les élèves, quelquefois les enfants des écoles qui les accompagnent qui ne sont pas à proprement parler à l'École nationale de musique. Je pense que nous supportons assez facilement la comparaison avec Saint-Priest sans faire injure à cette ville.

Sur un autre sujet, Monsieur Morel, 40 heures et 65 ans à la retraite, on a l'impression que pour vous c'est l'optimum social, c'est l'horizon des politiques sociales. On a l'impression que vous le souhaitez mais, dans l'histoire de ce pays, des gens ont eu la retraite à 60 ans, on est passé aussi à une diminution des horaires de travail. Pourquoi vous arrêter à 40 heures par semaine et à 65 ans ? On peut aller au-delà mais nous n'avons pas cette même vision de la société et nous n'avons pas la vision aujourd'hui des gens qui habitent, qui vivent ici dans ce pays, et nous pensons qu'un certain nombre de conquêtes sociales n'ont pas à être remises en cause aussi légèrement au nom d'un pseudo-économisme pour lequel il y aurait beaucoup à dire.

Nous ne sommes sûrement pas d'accord mais nous ne partageons pas votre notion de cet optimisme social qui nous semble bien loin de la réalité des gens qui vivent et qui travaillent.

Madame Vessiller, Prosper Kabalo vous a répondu sur le bio, je l'ai moi-même fait dans d'autres circonstances et nous l'avons fait auprès de Mme Khelifi qui a posé beaucoup de questions auxquelles nous avons répondu, que vous avez reprises d'ailleurs dans les chiffres que vous avez cités. Considérons ensemble que, sur ce plan, nous ne sommes pas simplement dans l'interrogation mais nous cherchons à avancer tout en restant dans une responsabilité économique.

Vous citez l'exemple de Grenoble, c'est peut-être plus facile dans ce domaine que dans d'autres mais, peu importe. En tout cas, aller à 21 % de plus dans le domaine de la restauration scolaire, considérez que, dans la situation où nous sommes que nous évoquons, cela ne peut pas être une espèce d'objectif sinon ultime en disant que nous mettons 200 000 € de plus, nous passons de l'ombre à la lumière ou de l'ancien monde au nouveau. Je sais que l'expression maintenant est trop relative.

Prosper Kabalo a cité un certain nombre de chiffres, je n'y reviens pas. Vous les avez eus aussi dans les réponses que nous avons données, mais comme vous avez posé les questions, permettez-moi que je les expose ici à l'ensemble de nos collègues qui ont droit à ces explications, pas seulement dans un face-à-face en quelque sorte. Quand on dit bio, cela recouvre une réalité assez éclectique, diverse. Si l'objectif, c'est simplement d'avoir des produits bio qui viennent de la grande distribution, qui sont à des coûts à +10 % seulement, dont l'origine est souvent douteuse, ce n'est pas ce que nous souhaitons faire et vous non plus sans doute.

Si on souhaite, au contraire, poursuivre dans le domaine du bio local, ce que nous faisons ici, nous sommes confrontés à cette réalité économique et on ne peut pas simplement dire qu'en mettant 200 000 € de plus, on règle le problème. Je pense que ce serait quand même de la mauvaise gestion et se satisfaire à grands frais et finalement avec une finalité qui n'est pas la nôtre.

Prenons l'exemple des yaourts de la ferme de Mornant, qui ne sont pas des yaourts bio, qui sont des yaourts locaux, que nous traitons dans le cadre d'un contrat, avec une certaine pérennité sur plusieurs années, qui sont un peu plus chers mais qui restent dans des comparaisons que l'on peut entendre, non seulement nous faisons ce travail avec le local mais nous permettons à ce producteur, parce que nous sommes engagés avec lui dans un contrat de longue durée, d'avoir une conversion vers le bio parce qu'il ne l'a que

s'il y a une certaine durée et que le marché n'est pas éphémère.

Je trouve qu'il y a une certaine vertu à cette démarche. Quand ces yaourts seront devenus complètement bio grâce à nous en particulier, le pourcentage du bio augmentera. Voilà l'exemple d'une démarche à laquelle nous trouvons une certaine vertu, en tout cas une démarche dans laquelle nous sommes engagés et qui ne peut pas simplement se contenter d'ajouter de l'argent pour avoir un pourcentage de bio plus élevé.

Je voudrais dire aussi que nous partageons les objectifs, nous souhaitons aller de l'avant, c'est-à-dire avoir des pourcentages qui augmentent régulièrement. C'est un objectif prioritaire mais nous le faisons dans un cadre raisonné. Il faut bien avancer, il ne faut pas le faire simplement en mettant plus d'argent, et il faut le faire durablement, dans une démarche qui a un caractère durable et qui ne consiste pas simplement à acheter des produits bio à des producteurs étrangers parce que cela n'a rien de durable. Ce sont des contrats que l'on peut remettre en cause comme on veut et cela n'a rien de durable en ce qui concerne la démarche.

Aujourd'hui, c'est 25 % dont 9 % de bio et 16 % de local, nous souhaitons avancer à la fois sur les 9 % et les 16 % et je pense que nous sommes en situation de le faire. Cela demande de la pugnacité, de la persévérance et de la raison dans la conduite de ce que nous faisons avec notre cuisine centrale dont je veux rappeler aussi que nous avons été confrontés ces dernières années - c'est plutôt bien, en tout cas, cela a demandé des investissements - à une augmentation du nombre de repas.

Quand on a à servir 7 000 repas par jour, ce n'est pas tout à fait pareil que quand on fait une moyenne sur des collectivités dont le total ne représente pas les 7 000 repas alors qu'il y a beaucoup de collectivités. Cette notion du nombre est aussi un facteur qui conduit à ce qu'on n'avance pas aussi facilement qu'une petite collectivité parce que, quand on a à fournir des grandes quantités de produits bio, dans un restaurant scolaire, on ne peut pas simplement attendre les trois ou quatre jours avant pour avoir du bio parce qu'il faut en servir dans tous les restaurants. Peut-être qu'on pourrait imaginer d'autres solutions mais, pour l'instant, c'est notre démarche dont il est sans doute un peu difficile de sortir facilement.

Sur les centres sociaux et sur Croix-Luizet, on vous a un peu répondu. Vous regrettez que les crédits ne soient pas consommés ou ne soient pas engagés. Là aussi, un peu de responsabilité de gestion. Ces crédits existent, on peut les utiliser mais, aujourd'hui, il y a quelques problèmes de gouvernance, vous le savez aussi. Faut-il faire des travaux quand en face on ne sait pas ce qu'on veut, tout au moins on nous dit qu'on ne sait pas ? Je vous demande d'y réfléchir et pas simplement de venir en disant que nous ne consommons pas ces crédits. Faut-il les consommer n'importe comment ? Cela revient à cela.

Sur le centre de Croix-Luizet, il y a eu quelques problèmes de gouvernance qui existent toujours, et vous savez aussi, ou si vous ne le savez pas, je vous le dis, que dans ces problèmes de gouvernance, nous les avons beaucoup accompagnés. Ce n'est pas de l'investissement en locaux mais de l'investissement humain et également un peu en fonctionnement.

Ces crédits sont là, nous souhaitons le plus vite possible pouvoir les mettre en œuvre

mais, pour les mettre en œuvre, encore faut-il qu'en face de nous nous ayons des partenaires et que nous sachions ce qu'ils veulent faire. C'est quand même la moindre des choses en matière de gestion publique.

Par rapport au pourcentage, je laisse de côté Croix-Luizet au niveau des centres sociaux, vous regrettez que cela ait baissé un peu cette année, peut-être faut-il vous rappeler que, pendant deux ans, en lien avec M. Ambrogelly, nous avons maintenu les crédits de fonctionnement des centres sociaux alors que, pour d'autres associations, nous leur avons appliqué un pourcentage de diminution qui pouvait varier de 1 %, 2 % ou 3 %. Prosper Kabalo a rappelé ces chiffres.

Il y a eu un traitement différentiel particulier au niveau des centres sociaux de façon à s'inscrire dans un calendrier qui reste modéré encore cette année, qui nous permettait de voir comment les centres sociaux pouvaient s'adapter à cela. Au cours des prochaines années, nous verrons comment faire mais les centres sociaux restent pour nous une priorité, nous l'avons démontré, et le fait que cette année nous ayons une diminution entre 1 % et 2 % témoigne aussi du fait que nous ne l'avons pas fait les années précédentes. Il faut aussi avoir cette lecture que vous devez connaître d'ailleurs parce que les réponses vous avaient été données au moment des budgets précédents.

Monsieur Martin, j'apprécie que vous ayez du respect pour moi, je préférerais que vous ayez une lecture un peu plus objective de notre politique, tout en vous remerciant de ces propos aimables mais comme, derrière, vous utilisez beaucoup le conditionnel et que tout ce que l'on ne fait pas mais que l'on pourrait faire vous remplirait de joie, j'aimerais sinon vous en remplir mais au moins que vous en ayez un peu à travers ce que nous faisons avec ce budget. Objectivement quand même, et Prosper Kabalo l'a dit, sur un certain nombre de points, nous répondons au développement de notre ville d'une manière globale et notamment aux besoins en matière publique.

Sur les écoles, vous parlez du planning, nous avons un planning tout à fait tenu par rapport aux écoles, nous ne sommes pas en retard, ou alors, par rapport à Grandclément, il aurait fallu construire une école alors que le quartier n'était pas engagé. Vous nous auriez fait quelques reproches en disant que nous construisions une école dans une zone qui n'était pas encore ni construite ni tertiaire. Vraiment, arguer d'un retard dans quelque chose comme cela, ce n'est pas très sérieux sinon une petite posture critique qui emprunte, à mon avis, plutôt à la démagogie qu'à la réalité.

Sur le lycée, c'est hallucinant. Nous avons quand même fait une dernière proposition puisque j'ai eu l'occasion de le dire mais je suis obligé de rentrer dans le détail pour vous répondre. La différence portait uniquement sur une soulte qui avait été estimée avec le précédent exécutif régional qui n'avait rien d'une libéralité (ce n'est pas parce que la Région nous faisait un cadeau) qui représentait, si on arrondit, 1 M€ TTC.

Il a fallu que nous nous inquiétions pour les travaux alors que tout était prêt, que l'architecte était désigné, que les enveloppes étaient prêtes pour lancer les marchés, puisque nous ne voyions rien venir, comme sœur Anne. J'ai eu un entretien avec le premier vice-président, M. Blanc et la vice-présidente à l'éducation, Mme Berthoux, au printemps dernier, nous avons eu des courriers au moins pour nous confirmer que le différend avec la Région ne portait que sur cette soulte. Dans ce courrier, il est écrit par

ailleurs que la Région a tout à fait la préoccupation de l'engagement de la ZAC. Tout cela est dit et ce courrier me servira. J'aurais préféré ne pas avoir à l'utiliser mais je le dis devant vous.

À partir du moment où nous avons cerné le différend, M. Wauquiez et M. Kimelfeld, le président de la Métropole, se sont vus, ce qui est bien normal. Il y a eu un accord oral sur le fait que cette soule pouvait être à 50/50, comme à la foire de Saugues, puisque c'est l'expression qu'il avait utilisée au téléphone avec moi, en référence à la Haute-Loire. Pour nous, ce serait plutôt Beaucroissant, même si c'est en Isère, peu importe. Et aujourd'hui, la Région, pas M. Wauquiez mais ceux à qui on téléphone, et la presse le fait, dit qu'il n'y a rien. Évidemment, l'oralité ne vaut pas écrit.

En accord avec le président de la Métropole, il est ridicule de bloquer une opération pour 800 000 €. Nous faisons contre mauvaise fortune bon cœur si on peut dire. Si la Métropole et la Ville participent à ce financement, on doit s'avancer sur les 800 000 € et, en quelque sorte, donner « raison » à la Région, ce que je regrette. Nous le faisons pour des raisons un peu financières parce qu'une opération qui traîne engendre des frais financiers mais ce n'est pas l'essentiel, ce sont des efforts pour l'intérêt général. Cette ZAC, c'est un lycée mais aussi un cinéma puisque vous avez pris cet exemple en nous reprochant de ne pas le faire, ce sont aussi des logements, des équipements et des activités économiques, un équipement pour la jeunesse. Bref, ce retard devient totalement disproportionné par rapport à ce différend alors que cela avait été écrit, cela avait fait l'objet d'un accord.

Monsieur Martin, je suis obligé de pointer votre responsabilité qui est grande non pas dans la décision de M. Wauquiez mais quand vous dites que M. Wauquiez a raison au vu du mauvais coup qu'on lui a fait avec l'amendement. C'est fort de café. Aller se justifier parce qu'il y a un amendement ! Nous connaissons tous l'histoire, nous pouvons en discuter sur le fond : est-ce qu'il pénalise la Région ou est-ce qu'il est légitime ? Je le laisse de côté. Cela représente d'ailleurs des millions d'euros par rapport aux 800 000 €. Quelle que soit la somme, se servir de cela pour un lycée, permettez-moi de faire la comparaison entre les deux et ce n'est pas bien ! Quand je dis que ce n'est pas bien, j'utilise un adjectif qui est volontairement mesuré.

Maintenant, les choses sont posées. Si la Région n'avance pas, ce ne sera plus à cause d'un différend financier, ce sera on ne sait pas pourquoi mais ce sera une pénalisation sans commune mesure avec ce qu'on peut avancer sur la CVAE ou autre chose.

Cela nous étonne à moitié parce que nous connaissons les façons de faire, et nous ne sommes pas les seuls à nous en rendre compte, mais que vous repreniez ce propos ici, vous, conseiller Municipal de Villeurbanne, au nom d'une espèce de solidarité, honnêtement, je regrette que vous vous soyez engagé sur ce chemin.

Un mot sur la vidéosurveillance. Enfin, des évolutions comme l'a évoqué M. Morel. Des évolutions ne signifient ni des changements de pied ni des reniements. J'ai toujours dit, en dépit de ce que certains ont dit comme quoi c'était la solution à tout, que nous avons une attitude qui n'était pas idéologique contrairement à tout ce que l'on raconte et ce que vous allez sans doute, pas vous M. Morel mais du côté de M. Martin et consorts, continuer d'évoquer.

En revanche, nous n'avons jamais pensé que c'était la solution miracle et qu'il suffisait d'en avoir pour que tout se règle. En même temps, il y a un certain nombre d'évolutions, c'est aussi notre intelligence collective que de le considérer. Nous sommes dans une situation d'attentats et, à partir de là, l'opinion publique, à tort ou à raison, est là quand même. Il faut le prendre en compte.

Il y a aussi le point de vue des forces de l'ordre en général et de la justice qui aujourd'hui utilisent beaucoup plus cela non pas en protection, c'est en ce sens que le mot n'est pas très juste, c'est M. Sarkozy qui l'avait transformé pour le rendre plus « mettable » en quelque sorte, mais en surveillance. Effectivement, c'est un élément d'enquête. On peut regretter quelquefois d'ailleurs que les forces de l'ordre l'utilisent de manière un peu exclusive, il existe par ailleurs d'autres façons de conduire des enquêtes et de confondre les gens. C'est un fait, il est là.

Il y a aussi une évolution de façon encore plus pragmatique des technologies, des coûts. Nous l'accompagnons d'ailleurs de six policiers municipaux, nous n'allons pas mettre en place à Villeurbanne un CSU où des gens sont affectés derrière des écrans dont on sait qu'en général, ensuite, le degré de surveillance n'est pas très grand. Je ne fais aucune allusion à Vénissieux où il y a un CSU, on met des contraventions, on surveille tout cela. Je ne veux pas être méchant et faire de comparaisons mais, à Nice, cela n'a pas empêché l'horrible attentat, la ville la plus vidéosurveillée de France ! Cela montre quand même que l'on ne peut pas faire un lien de protection avec ce qui s'y passe. Permettez-moi de le dire.

Par ailleurs, cela sert beaucoup à des contraventions et à la surveillance de voirie. On peut l'entendre mais ce n'est pas tout à fait l'objectif que nous poursuivons ici.

Nous le faisons à partir du moment où nous pouvons rendre cet outil un peu plus adaptable dans le temps et dans l'espace, notamment les caméras mobiles qui font partie des propositions, à partir du moment où nous pouvons aussi en évaluer l'efficacité parce que, jusqu'à maintenant, les villes qui l'ont fait beaucoup ont rarement des études d'efficacité directe derrière, ce qui permet d'ailleurs de relativiser cette espèce de remède miracle. Tout cela, nous l'avons déjà évoqué, nous y reviendrons, nous le présenterons en commission générale, Monsieur Martin, si vous le souhaitez. Nous le ferons d'ailleurs devant les conseils de quartier, devant la population, parce que ce sont des revendications qui viennent un peu toujours comme le remède miracle comme si, parce qu'il y avait de la vidéosurveillance, d'un seul coup, tout allait mieux.

Je cite l'exemple des rassemblements liés au trafic de la drogue qui sont un fléau des temps modernes, pas seulement à Villeurbanne. De l'aveu même des forces de police, on ne surveille pas par vidéosurveillance des endroits où il y a du deal, cela n'a pas d'efficacité parce que cela se déplace plus vite que les caméras, ce n'est pas une réponse adaptée. Pourtant, beaucoup de gens nous disent qu'il y a un rassemblement, la police le connaît, on le constate et on pense qu'il suffirait d'avoir des caméras là où il est. Or, quand il y a des caméras, les rassemblements se font ailleurs et nous sommes dans un cas un peu différent des faits de violence ou des choses comme cela.

C'est quelque chose de complexe et la simplification, celle que vous utilisez largement et que vous continuerez d'utiliser, ne correspond pas à la réalité de l'efficacité d'un

dispositif.

Je terminerai par une note un peu polémique, Monsieur Martin. Vous avez demandé quand nos policiers seraient vraiment armés puisque nous l'avons décidé. Quand vous l'avez dit, ils étaient armés depuis un mois. Cela veut dire que vous ne regardez pas les choses de très près. Vous nous aviez déjà fait le coup l'an dernier en demandant quand ils auraient des gilets pare-balles, ils en avaient depuis trois mois. C'est ce qui m'incite à trouver que vous êtes un peu dans la posture par rapport à cela et que ce n'est pas tellement cela qui vous préoccupe mais plutôt d'en faire un outil pour dire que la Ville n'en fait pas assez et, dans ce domaine, on sait bien que l'on n'en fait jamais assez ou en tout cas que les problèmes sont réels et qu'on les traite en lien avec la police nationale qui souvent en a la première responsabilité.

Je regrette que certains aient dit qu'il fallait remplacer la police nationale par les effectifs de policiers municipaux. Quelle responsabilité que de dire cela ! Après, vous allez nous faire des leçons sur les finances publiques, les déficits et tout !

Tout cela montre la complexité des choses.

J'ai répondu à des questions, le bio, la vidéosurveillance et quelques autres, je terminerai par un propos plus général. M. Kabalo l'a dit, je veux bien que l'investissement ne soit pas suffisant mais quand c'est l'année où l'on en a le plus depuis des années, c'est quand même un argument qui a des difficultés à passer. Il augmente cette année de 27 %, il diminuera peut-être un peu l'année prochaine mais cela se situe dans la durée et nous sommes dans les clous par rapport à nos engagements.

Je ne veux pas revenir sur la politique nationale, nous avons évidemment quelques nuances avec M. Kabalo, vous le savez bien, y compris sur la taxe d'habitation, mais je l'ai dit, je n'y reviens pas. Il a eu raison de rappeler une réalité : les différences s'expriment davantage sur le fait que 20 % continueront à payer mais nous l'avons dit à plusieurs reprises et d'autres le disent également.

Sur la façon dont le contrat avec les collectivités locales se fera, nous n'en savons pas grand-chose. Nous sommes dans un contexte très incertain, des choses ont été énoncées, il faudra sans doute discuter avec le préfet qui n'en sait pas plus que nous actuellement sur les ratios qu'il faudra utiliser. Nous sommes d'accord sur le constat avec M. Kabalo : quand on nous dit qu'il faudrait avoir un désendettement de 11 à 13 ans, comme le nôtre est entre 1 et 2 ans, vous comprenez que ce n'est pas très difficile, au contraire, cela pourrait nous inciter à en avoir un de 11 à 13 ans.

En termes d'autofinancement, nous sommes dans les clous, en revanche, sur les frais de fonctionnement à 1,2, cela pose un vrai problème parce que dans une ville qui se développe, qui a accompagné ce que fait la Métropole par exemple en matière de développement, cette année, nous sommes à plus de 2 mais ce n'est pas pour autant le signe qu'on dilapide les choses. La population augmente, nous avons à répondre à des services et, si nous ne le faisons pas, même quand nous le faisons, vous pourriez nous le reprocher. Un chiffre de 1,2 donné comme cela, cela n'a pas grand sens. Cette « tutellisation », même si elle est habillée dans le vocable de confiance et de solidarité, je trouve que les collectivités locales sont dans un « contrat » qui ne correspond pas à l'esprit de la décentralisation. On peut être assez d'accord sur ce point.

En tout cas, et je conclus sur ce point, j'ai commencé en parlant du budget qui n'était qu'un budget prévisionnel et surtout qu'un budget annuel, nous sommes un peu au-delà du mi-mandat, ce qui compte, c'est que ce budget nous permette d'atteindre les engagements que nous avons pris pendant ce mandat. En tout cas, nous sommes dans ce mouvement. Nos objectifs sont tenus, le rythme est là, il est au rendez-vous et il le sera à la fin de la mandature en termes de réalisation. C'est quand même un peu l'essentiel et, dans le vote que vous allez émettre, c'est un peu la référence que chacun devrait avoir.

Merci de votre attention. Je vais mettre ce budget aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 5 abstentions - 9 contre) -

Merci à Prosper Kabalo, merci aux services, merci aux élus qui ont beaucoup travaillé à la présentation de ce budget dans la durée et cela depuis presque le début de l'année 2017.

Nous avons maintenant quelques rapports sans demande d'intervention.

2 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention spécifique. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions)

3 – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- L'agence France Locale est celle auprès de laquelle on emprunte.

- Adopté à l'unanimité –

4 – AFFECTATION DU PRODUIT DES QUÊTES DES MARIAGES – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Grâce à Mme Montois, nous essayons d'atteindre nos objectifs parce qu'elle marie beaucoup et qu'elle est extrêmement performante ! (*Rires*)

- Adopté à l'unanimité –

5 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) DANS LA ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention de Mme Gros-Izopet pour un programme qui montre justement que nous nous engageons dans un groupe scolaire et

dans un équipement d'accueil du jeune enfant dans la ZAC Villeurbanne La Soie. Il a été présenté dans le budget, nous y reviendrons peut-être tout à l'heure à travers une dénomination.

Madame Gros-Izopet pour le groupe socialiste ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La ZAC Villeurbanne La Soie est un véritable territoire de projet, un des plus gros jamais entrepris sur le territoire communal, un quartier entier sortant de terre, imaginé pour répondre à la dynamique démographique dont bénéficie notre ville.

L'importance de ce projet construit sur un îlot urbain partiellement en friche, et donc dépourvu jusque-là d'équipements communaux, induit de véritables enjeux en termes d'accès aux services publics de proximité. La construction entre autres d'une école et d'un établissement d'accueil de jeunes enfants sur ce nouveau territoire à partager est un symbole fort, parce que l'école est une institution pilier de notre République, parce qu'elle accueille les jeunes générations et donc l'avenir de notre ville.

En tant qu'adjointe de ce quartier, je ne peux que me réjouir de voir s'installer dans ce nouvel espace ces équipements publics de qualité répondant non seulement aux attentes de nos concitoyens en termes de qualité architecturale et ergonomique mais également du point de vue environnemental puisque ces nouveaux bâtiments répondent par anticipation aux exigences de la loi transition énergétique.

Par ailleurs, je tiens à saluer la démarche artistique entreprise par notre Ville sur ce quartier en association avec la Métropole. L'installation d'œuvres, qu'elles soient provisoires ou durables, contribue à la démocratisation culturelle, à la construction de l'espace urbain comme lieu de partage et d'échange. C'est cette même ambition qui a conduit notre équipe à proposer que soit ouvert dès 2018, au sein de l'école préfiguratrice, un espace réservé à l'accueil de tous ces nouveaux Villeurbannais. Tout étant à créer dans cet espace, nous avons travaillé collectivement, élus, services et membres des deux conseils de quartier concernés, ainsi que le groupe Carré de Soie sur ce projet d'accueil.

Nous associerons bien sûr les habitants de Villeurbanne La Soie à ce projet. Cette attention portée à leur arrivée à leur bonne installation pourra leur permettre de créer du lien, de favoriser le vivre ensemble et de se sentir rapidement villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Kabalo, vous ne souhaitez rien dire ? En tout cas vous avez fait office un peu de rapporteur d'une certaine manière en montrant l'intérêt de ce projet, vous avez montré que ce n'était pas rien qu'une action comme celle-ci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CONSTRUCTION DU PÔLE SPORTIF GRATTE-CIEL ET AIDES AU LOGEMENT – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce sont deux opérations différentes mais liées dans la nature même des autorisations de programme. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) –

7 – CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2018-016 - CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE CARRÉ DE SOIE PROVISOIRE, 2018-017 – AMÉNAGEMENT DU PARC ÉLIE WIESEL – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

8 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT – TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 27 LOGEMENTS DU PARC SOCIAL PUBLIC, SITUÉS 8-10 RUE FLORIAN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce sont deux bailleurs sociaux, l'un achète et l'autre vend.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

9 – GARANTIE D'EMPRUNT ADOMA – ACQUISITION EN VEFA DE 45 LOGEMENTS, 138 COURS TOLSTOÏ À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

10 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2017-2020 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je demande à Mme Thouvenot de le présenter, cinq groupes souhaitent intervenir pour trois minutes chacun au maximum.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

C'est avec un grand plaisir que je viens vous présenter ce contrat local de santé que la Ville s'apprête à signer, si vous le votez bien sûr, avec ses partenaires pour la période 2017-2020. Ce document prend la suite de celui qui avait été voté en 2013.

L'enjeu d'un tel document est important. On peut mettre en évidence trois objectifs.

Le premier, c'est qu'il permet de dresser un état des lieux de la santé de la ville, de ses habitants et des actions qui sont conduites sur le territoire. Si vous avez pu le lire, vous aurez constaté que l'état de santé des Villeurbannais est à peu près dans la moyenne par rapport à l'état de santé des Français. En revanche, nous avons de très fortes disparités

au sein de la ville, les populations les plus en difficulté de santé se retrouvant dans les quartiers Politique de la Ville.

Le deuxième objectif du document, c'est d'asseoir le partenariat, de le renforcer. La santé, je le rappelle, est bien une compétence de l'État et doit le rester, ce n'est pas une compétence qui doit être décentralisée mais notre état de santé ne dépend que de 20 % du système de soins, du système de santé (hospitalisation, médecine), et 80 % de notre environnement. C'est bien sur ce champ que la Ville est légitime pour intervenir et qu'elle coordonne le partenariat.

Dans ce contrat local de santé, nous avons les partenaires habituels mais je tiens à souligner que nous avons trois types de partenaires un peu nouveaux pour cette nouvelle génération de contrat local de santé :

- Le Médipôle qui ouvrira ses portes en janvier 2019, les grues sont en train de disparaître du terrain et les travaux avancent pour cette ouverture effective en janvier 2019.
- L'Éducation nationale qui vient de signer avec nous le contrat local de santé. Là aussi, il faut le souligner, nous n'avons aucun lien juridique avec l'Éducation nationale alors que nous assurons par délégation le service de santé scolaire pour les 11 000 écoliers de plus de six ans à Villeurbanne. Cela vient formaliser ce partenariat.
- Les associations : l'idée de les associer dans cette signature, c'est de reconnaître d'abord leur expertise et ce n'est même pas de les placer à côté de l'action publique mais bien au cœur de l'action publique en partenariat avec les institutions.

Le troisième objectif de ce contrat local de santé, c'est de prioriser les actions qui sont nombreuses. Vous avez peut-être pu lire le nombre de fiches actions, six axes qui composent ce contrat local de santé :

- L'accès aux soins et l'offre de soins de premier recours
- La promotion de la santé et le développement des compétences psychosociales
- La santé environnementale
- L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité
- La santé mentale
- L'observation de la santé des Villeurbannais

Toutes ces actions sont le fruit de partenariats étroits.

J'illustrerai ce contrat local de santé avec deux exemples particuliers. Tout d'abord, la question de l'accès aux soins et l'offre de soins de premier recours. Pour élaborer ce contrat local de santé, nous avons fait un travail de cartographie de la présence des médecins généralistes. Nous avons mis en évidence le fait que Villeurbanne compte 71 médecins généralistes pour 100 000 habitants alors que la moyenne régionale est de 96 praticiens pour 100 000 habitants.

Nous avons aussi mis en évidence le fait que la moyenne d'âge des médecins généralistes

est plus âgée à Villeurbanne que dans le reste de la région et, quand on connaît la croissance démographique que connaîtra la ville et le départ en retraite des médecins généralistes, un effet ciseau important sur la démographie médicale va se jouer. C'est un des axes prioritaires du contrat local de santé avec, comme partenaire privilégié, l'Ordre des médecins.

Il s'agit, bien entendu, de poursuivre le travail de ces dernières années pour accompagner les professionnels de santé dans le regroupement. On peut se féliciter du travail que la Ville a accompli dans le cadre du précédent contrat local de santé avec l'ouverture de la maison pluridisciplinaire aux Buers début novembre. On voit que ce regroupement permet d'attirer de nouveaux professionnels de santé puisqu'on est passé de 4 qui exerçaient sur ce territoire à maintenant 6, ce qui permet d'avoir des consultations programmées, non programmées et notamment une permanence le samedi matin.

C'est dans ce même esprit que nous travaillons avec les professionnels libéraux pour mettre en place une offre de service, pour qu'ils s'installent facilement. Les services municipaux de la direction du développement économique et de la santé sont mobilisés pour les accompagner dans leur recherche de locaux.

Nous allons travailler également dans le cadre de ce contrat local de santé à une perspective de maison médicale de garde. À Villeurbanne, il n'y en a pas parce que les médecins généralistes l'avaient refusée au début des années deux mille alors qu'elles se sont multipliées sur l'agglomération lyonnaise. Début juillet, les médecins généralistes ont voté en faveur d'un projet de maison médicale de garde et donc nous travaillons à leurs côtés et avec les services urbanisme pour déterminer ensemble où sera le lieu le plus approprié pour installer cette maison médicale de garde qui permettra des consultations non programmées le soir et le week-end.

Bien sûr, nous avons l'arrivée du Médipôle qui constitue une très bonne opportunité pour favoriser le lien entre la médecine de ville et les équipements hospitaliers. C'est un axe qui est vraiment prioritaire, qui est complexe à mener, mais l'arrivée du Médipôle peut permettre d'attirer de nouveaux professionnels de santé, de nouveaux médecins généralistes, dans tous les quartiers, notamment ceux qui en sont dépourvus comme Saint-Jean aujourd'hui.

Un deuxième exemple d'axe de travail de ce contrat local de santé, c'est la question de l'activité physique au bénéfice de tous. Le sport est un marqueur important de la Ville de Villeurbanne, elle a toujours soutenu très fortement les clubs sportifs dans leur développement et leur accompagnement mais, ces dernières années, est née une dynamique nouvelle : l'activité physique adaptée à son état de santé.

Nous travaillons de pair avec Ali Mohamed Ahamada, Gilbert-Luc Devinaz et les directions de la santé et du sport. L'idée est de favoriser une activité physique qui soit bénéfique pour la santé. On le sait, faire une activité physique régulière a des bénéfices importants sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, le stress, la réduction du risque de diabète, bref, marcher régulièrement au moins 30 minutes par jour recule jusqu'à six ans l'entrée en dépendance.

La Ville de Villeurbanne a voulu se saisir de la loi santé 2015 qui permet la mise en place de « Sport sur ordonnance ». Prosper Kabalo le disait tout à l'heure mais je me permets

de le rappeler, nous lancerons en janvier « Sport sur ordonnance » en partenariat avec 7 médecins généralistes. Ces médecins généralistes pourront prescrire une activité physique adaptée à des personnes en affection longue durée et l'activité physique sera gratuite. C'est un investissement important de la Ville.

On le voit aussi, nos politiques publiques s'adressent à des publics cibles, c'est notre olympisme villeurbannais avec des activités physiques à destination des enfants, des seniors, des agents municipaux, des habitants des quartiers Politique de la Ville. C'est un travail très transversal, nous travaillons de pair avec les élus : Dominique Balanche, Damien Berthilier, Claire Le Franc, Dany Montois et, bien sûr, Ali Mohamed Ahamada.

Pour terminer, j'insisterai sur les principes d'action qui constituent la colonne vertébrale de ce contrat local de santé. Nous savons que les inégalités sociales entraînent des inégalités de santé et c'est bien dans cette logique que nous travaillons. Bien sûr, nous n'oublions pas la question de l'égalité de traitement et le principe d'universalisme, nous agissons plutôt sur une logique d'universalisme proportionné, c'est-à-dire que nous intervenons pour tous mais plus pour ceux qui en ont besoin.

Je vous invite à feuilleter notre contrat local de santé, c'est un véritable outil d'aide à la décision. En effet, chacune des actions a été cotée en fonction de si ou pas elle luttait contre les inégalités sociales de santé, et dans un temps où nous avons besoin de prioriser nos actions, c'est un outil d'aide à la décision.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire,

Dans un contexte général de baisse de la démographie médicale, de développement des dépassements d'honoraires, d'augmentation du coût des cotisations aux mutuelles complémentaires, de casse de l'hôpital public au profit des structures privées, le contrat local de santé est un outil non négligeable pour notre politique de santé. Il participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et permet de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables dans la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement.

Avec celles du climat, de l'énergie et de la biodiversité, la crise sanitaire est le quatrième volet majeur de la crise écologique. Les principales causes de mortalité et de souffrance modernes sont dues à des maladies corrélées aux modes de vie et à l'environnement. Les maladies de civilisation progressent plus vite que les progrès de la médecine : diabète, obésité, cancers, asthme, allergies, etc., alors que la connaissance des facteurs de risque indique que la plupart seraient évitables.

Ce contrat composé d'éléments de diagnostic très complets et intéressants fait tout d'abord plusieurs constats inquiétants : les inégalités ne font que se renforcer. Celles des liens entre la santé, l'environnement et le milieu social sont criantes : les personnes des quartiers en Politique de la Ville sont celles qui se soignent le moins et qui ont le moins accès à un médecin de proximité. Ce sont elles pourtant qui sont le plus exposées au problème de nutrition et au risque environnemental lié à la pollution. La pollution liée au

périphérique doit devenir un enjeu central pour la Ville – il faut trouver des solutions avec notamment des politiques de déplacements ambitieuses.

Villeurbanne est une ville très polluée. La pollution atmosphérique réduit jusqu'à deux ans l'espérance de vie des Lyonnais et Villeurbannais et coûte au contribuable français 68 Md€ à 97 Md€ par an.

L'axe 3 du CLS porte sur la santé environnementale et montre qu'il y a maintenant un consensus pour considérer que la politique de santé ne se résume pas au système de soins et que toutes les politiques publiques doivent prendre en compte la bonne santé des habitants. La santé environnementale doit devenir centrale, c'est la clef pour faire face au problème majeur de la croissance mondiale des maladies chroniques. Nous devons aller aussi loin que possible sur ce sujet car les risques environnementaux augmentent, de nouveaux risques apparaissent, liés par exemple aux perturbateurs endocriniens.

La prescription du sport sur ordonnance est une bonne chose et nous y adhérons, évidemment.

L'enjeu des activités physiques quotidiennes bénéfiques pour la santé, avec la promotion de la marche et du vélo pour les déplacements, ou des activités dans les espaces sportifs des parcs de proximité pourrait être davantage porté par les médecins, pour mieux prévenir les problèmes liés à la sédentarisation croissante.

Par ailleurs, la population étudiante est importante à Villeurbanne et nous souhaitons un renforcement des actions vis-à-vis de cette population également fragilisée par l'accès aux soins et qui renonce à se soigner pour des raisons financières, ceci pour plus d'un tiers d'entre elle.

Ensuite, l'explosion démographique de ces dernières années qui continuera ces prochaines années conduit à des « mini déserts médicaux » plus particulièrement dans les quartiers populaires – certaines villes ont mis en place des aides à l'installation de médecins, nous pourrions en faire de même, en complément, bien sûr, de l'ouverture de la maison pluridisciplinaire de santé qui ouvrira bientôt aux Buers.

La Ville n'a en effet pas tous les leviers d'action publique en sa possession pour faire avancer les enjeux santé-environnement, mais il y en a un colossal qu'elle ne mobilise pas : la présence de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire, mais nous ne referons pas ici le débat budgétaire !

Nous noterons toutefois d'autres éléments positifs : plusieurs actions mettent en avant, voire au cœur de certains dispositifs, la participation citoyenne et celle des conseils citoyens. Nous soutenons tout à fait les démarches qui font des citoyens les acteurs de leur propre santé.

Enfin, le CLS s'articule avec les ateliers santé-ville dans une dimension de complémentarité et la mise en synergie du CLS et des autres plans territoriaux fait partie d'une démarche partenariale intéressante et nécessaire.

Notre groupe votera bien sûr ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin pour le groupe Radical, Génération Écologie et

Citoyens ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Avant de commencer mon propos, permettez-moi d'avoir moi aussi une pensée pour Farida Casoli qui fut ma voisine ici à ce bureau pendant longtemps.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'Agence régionale de santé utilise le slogan « Agir ensemble pour la santé des citoyens au cœur des territoires » pour mettre en avant les contrats locaux de sécurité. Comme on l'a vu, c'est un outil de contractualisation entre les agences régionales de santé et les collectivités territoriales. Il permet d'associer des acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Sur la ville de Villeurbanne, il y a une vraie histoire puisque c'est, comme il a été dit, le deuxième contrat qui sera élaboré pour les années 2017-2020. Ce contrat, Madame l'adjointe, est très riche dans son contenu et il ne s'agit pas d'aller dans le détail, il y a une vraie réflexion au plus près de notre territoire.

Une critique est souvent faite : on dit que dans ces contrats locaux de santé, le portage politique est disparate. Ici, ce n'est pas le cas, la volonté politique est claire et affichée.

Sur le dispositif méthodologique, les animateurs des contrats locaux de santé ont pu souligner dans certains cas des difficultés dans le pilotage du projet. Or, pour ce contrat à venir, il y a une méthode claire puisque, pour passer sur le second plan, vous avez opté pour la méthode de l'actualisation du diagnostic, et ce diagnostic est lucide. On n'élude rien.

Vous avez dit que l'état de santé des Villeurbannais était globalement satisfaisant mais le chômage est durablement plus élevé sur Villeurbanne, de même que les bénéficiaires du RSA, de la CMU et de l'AME sont en plus grand nombre sur la commune par rapport à la métropole de Lyon. Il y a donc des poches de précarité, et ces phénomènes de précarité s'accroissent puisqu'il est dit, d'après les données fournies par Pôle Emploi, que Villeurbanne enregistrera entre 2010 et 2030 une augmentation de 27 % des demandeurs d'emploi.

Par rapport à cette précarité, il faut bien entendu continuer de travailler, la Ville apporte sa pierre à l'édifice mais aussi la Métropole, et l'État doit le faire aussi. Je ne peux m'empêcher de mentionner la question du revenu universel dont on a parlé longuement au moment de l'élection présidentielle.

Il y a aussi une inquiétude, vous l'avez dit, sur la démographie médicale dont on mesure les conséquences dramatiques que cela peut avoir pour le futur.

En tout cas, pour moi, ce contrat local de sécurité présente une part innovante. Outre les partenaires habituels (l'ARS, la préfecture, la CPAM du Rhône), ce contrat local de santé deuxième génération prend en compte l'arrivée du groupement hospitalier de Médipôle.

Par ailleurs, il existe une volonté dans un domaine qui m'est cher d'assurer la promotion de l'activité physique auprès de tous et d'encourager notamment le dispositif de prescription du sport santé sur ordonnance. Le sport est bénéfique pour la santé des

individus, il a donc semblé crucial de le promouvoir sous toutes ses formes et envers tous les publics. C'est une vraie innovation.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin. Pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne, Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre conseil le contrat local de santé de Villeurbanne pour la période 2017-2020, deuxième contrat mis en œuvre par la Ville depuis le premier signé en décembre 2013 entre notre commune, l'État, l'ARS, la CPAM du Rhône et l'hôpital du Vinatier.

Pour ce deuxième contrat, de nouveaux partenaires présents sur le territoire de Villeurbanne comme le groupement hospitalier Médipôle et l'Éducation nationale ont rejoint les anciens signataires.

Chacun dans cette assemblée ne peut que soutenir ce partenariat de tous les acteurs pour développer la prévention et pour améliorer l'accès aux soins des Villeurbannais, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité.

L'histoire de Villeurbanne a été forgée par un certain nombre de maires médecins, préoccupés par la santé de nos concitoyens. Lazare Goujon et le courant hygiéniste ont marqué de leur empreinte l'urbanisme de notre centre-ville et développé chez tous les acteurs publics que nous sommes une profonde conviction que la santé doit être présente dans toutes les politiques publiques. Le maintien d'une direction de la santé publique au sein de l'administration municipale témoigne de cette histoire villeurbannaise. Regardons aussi notre Conseil Municipal où les professionnels des métiers de santé sont nombreux. Ce n'est pas un hasard.

La présentation du nouveau contrat local de santé est l'occasion d'alerter notre Conseil Municipal et l'exécutif de notre ville sur l'avenir des AVS et des contrats aidés dans les écoles auprès des élèves en situation de handicap.

Le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées se sont engagés à la rentrée à ce que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement. Nous savons la valeur des promesses du Président Macron envers les collectivités locales, notre dernier Conseil Municipal a permis de démontrer combien cette parole est plus que fragile dès que l'on entre dans des considérations financières. Je ne parle même pas des promesses et des engagements des ministres, c'est le zigzag permanent !

Le gouvernement annonce 80 000 accompagnants pour 2017 : 50 000 contrats aidés, 22 000 AESH et la création de 8 000 nouveaux emplois AESH. Mais, en même temps, le gouvernement annonce la baisse de contrats aidés notamment pour les AVS : 110 000 au budget 2017 contre 50 000 pour la rentrée 2017, soit une baisse de plus de la moitié !

Les associations, les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux s'inquiètent de cette situation.

Monsieur l'Adjoint à l'Éducation, quel impact pour Villeurbanne ?

Tous les élèves qui ont une notification bénéficient-ils d'un accompagnement ? L'un des axes stratégiques du contrat local de santé concerne les personnes en situation de vulnérabilité. J'en parle par expérience professionnelle, les enfants en situation de handicap ont un besoin ABSOLU d'un AVS auprès d'eux en classe pour les accompagner dans la réussite de leur scolarité. C'est l'honneur des élus que nous sommes d'offrir à ces enfants la réussite à laquelle ils ont droit comme tous les autres enfants scolarisés. Je connais votre engagement. Nous le partageons.

Merci d'informer le Conseil sur cette situation préoccupante et inquiétante.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lacoste. Monsieur Soares, pour le groupe Communistes et Républicains ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie. Je dépasserai d'une petite minute si vous me le permettez parce que nous n'avons pas souvent l'occasion...

M. LE MAIRE.- Faute avouée n'est pas forcément pardonnée mais...

M. Mathieu SOARES.- Je vais essayer de ne pas trop fauter, Monsieur le Maire.

Ce contrat local de santé nous offre une vision à 360° des problématiques de santé de notre territoire. Avant d'aller plus sur le commentaire, je relève d'abord quelques éléments dans la délibération, d'abord la question centrale de la précarité qui augmente, cela a déjà été évoqué par les intervenants précédents, ce qui est à mettre aussi en relief avec l'évolution de la structure socioprofessionnelle de notre ville. Quelque part, Villeurbanne change et les inégalités territoriales tendent à s'accroître. On peut lier cela à la logique métropolitaine plus largement qui est en train de changer aussi notre rapport à la ville.

Ensuite, les problématiques de santé particulières qui émergent, je pense au bien-être mental bien entendu au sens large, au sens de l'OMS, qui peut nous inquiéter, qui plus est au regard des difficultés de l'offre de soins en la matière. La santé des enfants également avec l'augmentation du surpoids et de l'obésité infantile, les problématiques de santé bucco-dentaire et, ici aussi, les inégalités et la disparité avec les écoles.

On sait que ce sont des sujets à prendre très tôt dans une logique de prévention et c'est soulevé par le rapport.

Enfin, la démographie médicale, les difficultés concrètes aujourd'hui de trouver un médecin généraliste. Il y a ici une vraie question plutôt d'ordre national sur les jeunes qui sortent de faculté de médecine et leur aspiration à l'exercice en tant que salariés plutôt qu'en tant que libéraux : 50 % dans le rapport, il me semble que l'on est encore plus haut sur les jeunes docteurs.

Je ne sais pas si la réponse à cette aspiration se pose uniquement en termes de locaux, d'équipements et d'accompagnement dans l'exercice mutualisé. Nous soutenons totalement ce qui est fait en matière de création et d'accompagnement des maisons de santé pluridisciplinaires mais prenons en compte malgré tout le fait que les médecins d'aujourd'hui ne considèrent plus le métier uniquement sous le volet libéral presque

comme un sacerdoce. Je le dis aussi parce que les équipements de type centre de santé, avec une politique de prévention des médecins salariés, sont aussi une vraie réponse aux problèmes qui sont soulevés dans ce rapport. Je trouve dommage qu'on n'explore pas plus avant cette piste, notamment avec les services de l'État.

Ces quelques remarques étant faites, je note la volonté de notre Ville d'appréhender ces problématiques de santé dans une vision suffisamment large pour permettre de s'atteler à deux enjeux majeurs, à la fois les inégalités de toutes sortes en matière de santé et le développement d'une culture de la prévention dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Un mot sur la prévention : il ne s'agit pas d'être dans la multiplication des injonctions, et le rapport le dit très bien, je pense au manger bouger, cinq fruits et légumes par jour, etc., mais plutôt d'associer largement l'habitant, le citoyen, le patient à la politique de santé. Il s'agit de l'associer à la décision en matière de santé, que ce soit pour lui en tant que patient ou plus globalement à l'échelle d'un territoire.

Dans le contrat, on parle d'empowerment, je vous avoue que je préfère l'idée et le mot de démocratie sanitaire, on veut peut-être dire la même chose par là, mais surtout il faut penser en termes de citoyenneté, ce qui est plus fort que la simple idée de participation.

Pourquoi parler de citoyenneté ? Parce que nous concluons là un contrat avec l'ARS qui n'est pas à proprement parler un modèle de démocratie tant ses travaux peuvent être opaques. On a ici quelques éléments pour comprendre la stratégie régionale de santé de l'État mais force est de constater que les habitants sont bien peu associés à ces travaux.

Quelques sources d'inquiétude par ce que la stratégie de l'ARS et ce que l'État nous impose autour de la question du virage ambulatoire dans la politique de santé. Je l'exprimerai de manière un peu brutale mais on tend à gérer l'hospitalisation en flux tendus, le nez sur les économies de gestion, l'optimisation, etc., un peu comme on gère des stocks ou une entreprise. Le risque est qu'aujourd'hui le Médipôle soit le fer de lance de ce virage qui fait craindre aussi pour le service public.

Trois points sur le Médipôle :

- La réduction de près de la moitié du nombre de lits, de 1 400 sur l'ensemble des équipements regroupés à 700 sur le Médipôle de Villeurbanne. Si c'est un avantage pour Villeurbanne et que l'on peut en attendre un effet d'entraînement positif sur l'est de la ville, ne minimisons pas les effets à long terme en matière de qualité de l'offre de soins.
- Le groupe Capio qui est moteur de ce regroupement et, sous couvert de philosophie scandinave, qui tend à remplacer le contact humain et l'accompagnement dans les soins par une mise à distance au moyen d'outils numériques qui sont certes innovants mais qui ne répondent pas intégralement aux besoins de santé. On a là une vraie mutation de l'offre de soins et la stratégie de l'État qui vise de plus en plus à s'appuyer sur ce type d'offre, toujours dans cette logique de gestion.
- Enfin, je crains que ce soit à nous, Ville de Villeurbanne, que revienne la responsabilité d'articuler l'offre médicale liée à ce virage ambulatoire. Finalement,

la partie du Médipôle peut-être la plus lucrative augmentera son rendement en offre de soins et sera délégué le moins rentable à la partie mutualiste et au système public de santé, et l'accompagnement autour reposera sur la capacité de notre Ville à attirer des professionnels de santé. C'est quelque chose que l'on peut trouver malgré tout assez gênant.

En somme, et pour conclure, nous voterons bien évidemment ce contrat local de santé en ce qu'il infléchit cette logique des réductions des coûts de santé et qu'il propose une vraie ambition sur la réduction des inégalités et la prévention s'il s'appuie aussi sur les besoins territoriaux de santé. Mais nous sommes plutôt inquiets de ce virage en matière de santé nationale qui, couplé aux attaques graves sur le financement de la sécurité sociale, nous demandera de redoubler d'efforts pour que ce plan remplisse tous les objectifs qui lui sont assignés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Soares. Monsieur Vermeulin pour le groupe Socialistes et Apparentés ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

D'année en année, la problématique de l'accès aux soins devient centrale dans le débat public et celle-ci ne s'arrête pas à la frontière de nos campagnes. La désertification médicale touche également les zones urbaines et plus particulièrement les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Villeurbanne n'est bien sûr malheureusement pas épargnée.

À cette désertification viennent s'ajouter des inégalités liées aux déterminismes sociaux et environnementaux : l'espace de vie, l'alimentation, les conditions de logement, la pénibilité au travail également sont autant de facteurs influant sur l'état de santé. Il s'agit donc d'une double injustice : ces publics les plus fragiles vivant le plus souvent dans les territoires désertés par la médecine générale et bien sûr encore davantage par la médecine spécialisée.

C'est parce que toutes ces inégalités sociales et environnementales sont évitables que nous devons poursuivre les efforts entrepris par notre Ville depuis des décennies. Villeurbanne a été une fois de plus précurseur en matière de politique de santé et a décidé de se saisir très en avance des contrats locaux de santé initiés par la loi hôpital, patients, santé et territoires de 2009. Ces contrats permettent, dans un contexte national contraint, de libérer les énergies locales et de prendre en compte les nombreuses innovations territoriales. Le travail croisé des différents organismes et de notre Ville, la transversalité dans les actions doit permettre d'accentuer l'efficacité de nos politiques publiques.

La signature de ce deuxième contrat local de santé est l'occasion d'associer deux nouveaux partenaires importants, le Médipôle et l'Éducation nationale. Cela me permet de souligner les choix ambitieux faits par notre majorité pour améliorer l'accès aux soins des Villeurbannais.

L'installation du Médipôle, fruit d'une réelle volonté politique, est une très bonne nouvelle ; son statut de pôle d'excellence, la multitude des spécialités qui y seront

exercées et bien sûr les technologies de pointe qui seront proposées enclenchent une dynamique vertueuse avec l'installation de médecins, pharmaciens et autres professionnels de santé sur le territoire.

La mise en service, voici un mois, de la maison pluridisciplinaire sur le quartier des Buers signe, elle aussi, notre souhait de favoriser l'émergence de projets permettant de structurer l'offre de soins de premier recours. Le partenariat avec l'Éducation nationale doit, quant à lui, nous permettre de poursuivre les politiques publiques menées par notre majorité à destination des jeunes enfants et de les rendre plus efficaces encore. Si les chiffres, en matière de surpoids notamment, sont meilleurs dans notre commune qu'à l'échelle régionale ou nationale, nous devons actionner tous les leviers, et notamment celui de la prévention, pour faire reculer les disparités existantes d'une école à l'autre, traduisant notamment des inégalités sociales.

Je souhaite enfin appuyer mon propos sur deux axes de ce contrat local que sont la santé environnementale et les enjeux en matière de santé mentale.

La prise en compte de l'impact des polluants sur la santé des habitants de notre ville est une priorité confirmée par ce contrat. Cela passe par des aménagements urbains soucieux de leurs impacts sur l'environnement et sur la santé de leurs utilisateurs. Nous avons par exemple porté une attention toute particulière lors de la conception de la future école de la ZAC de la Soie aux matériaux de construction choisis ou encore au schéma de ventilation élaboré permettant d'assurer une qualité d'air optimale. Cela passe également par la prévention et la promotion des déplacements doux ou la réduction de la vitesse sur le périphérique. Il faudra évidemment, dans cet esprit, veiller aux conséquences sur l'est de la ville du détournement de l'A6-A7.

Pour finir et parce que la santé mentale est souvent le parent pauvre des politiques de santé, je souhaite saluer le souhait de faire de ce sujet un des axes majeurs de notre contrat local de santé. L'enjeu est particulièrement important pour les personnes âgées victimes parfois d'isolement et dont les pathologies sont plus difficilement décelables. Il est urgent d'agir, cela passe entre autres, comme nous avons commencé à le faire, par un travail entre les professionnels de santé et les travailleurs sociaux qui s'appuie notamment sur un conseil local de la santé mentale particulièrement actif, je peux en témoigner. L'objectif du contrat que nous avons signé est bien de faciliter ces échanges et les réflexions interdisciplinaires pour faire progresser l'offre de soins, ce dont nous nous félicitons, bien entendu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Vermeulin. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous remercie pour vos propos qui, globalement, soutiennent ce travail. Vous saluez la qualité de ce contrat local de santé, moi aussi, c'est un travail qui a été notamment réalisé par les équipes de la direction de santé publique qui est riche et extrêmement pertinent.

Je répondrai sur la question de la démographie médicale. Nous n'avons pas caché les chiffres, nous en sommes bien conscients, nous aurions pu ne pas mettre autant en évidence cet enjeu de démographie médicale. Nous aussi, ce sujet nous inquiète, mais

notre système de santé est construit sur un système notamment de médecine libérale et les médecins libéraux sont libres de s'installer.

Madame Khelifi, vous faisiez allusion à des aides à l'installation que certaines communes ont mises en place. En fait, ces aides à l'installation ne fonctionnent pas, une fois que les médecins se sont installés, ont profité de l'aide à l'installation, très vite, ils partent.

Aujourd'hui, ce qui attire les médecins généralistes, et ils nous le disent à travers les discussions étroites que nous avons avec eux, c'est un environnement global de qualité de travail, bien sûr des conditions de travail dans des locaux adaptés, mais c'est aussi la mise en réseau avec des professionnels de santé, des associations d'aide à domicile, des ressources comme la santé scolaire (les infirmières scolaires sont des relais extrêmement importants) et le partenariat que nous tissons, que nous construisons que nous entretenons, notamment avec la psychiatrie. Je cite notamment une réunion que nous avons eue l'an dernier avec l'ensemble des médecins généralistes et la psychiatrie publique, nous avons constaté que c'était la Ville qui était légitime pour faire ce pont entre la psychiatrie et la médecine générale.

Nous nous y attelons, nous regardons aussi les pistes de centres de santé parce que nous aussi nous voyons bien que les médecins généralistes évoluent dans leur manière de faire. On a l'image des centres de santé municipaux, là aussi, ce sont des centres de santé qui ne fonctionnent plus très bien. En revanche, nous avons des modèles extrêmement intéressants, ancrés dans l'économie sociale et solidaire, qui se développent.

Je m'attelle à convaincre certaines structures de venir s'installer. Nous travaillons en ce moment sur ce sujet mais, là aussi, il faut conjuguer des besoins de santé des habitants, un modèle économique particulier et la volonté des médecins d'avoir un peu de temps partiel, un peu de travail salarié, un peu de travail à l'hôpital, un peu de travail en médecine libérale. Ce sont des modèles nouveaux sur lesquels nous avons encore peu d'éléments. Nous travaillons de manière prospective et nous allons lancer une étude cofinancée par la Caisse des Dépôts au premier semestre 2018 sur ce sujet.

Sur le virage ambulatoire, Monsieur Soares, il concerne certes le Médipôle mais il doit concerner l'ensemble de l'hospitalisation en France, y compris l'hospitalisation publique. Je vous rejoins dans votre préoccupation sur la façon d'accompagner le retour à domicile. Quand on sort à 17 heures d'une opération en ambulatoire, il faut bien sûr avoir des soins à domicile et on voit aujourd'hui que le système de santé, le système de soins, d'aide à domicile, de médecine générale, d'infirmières libérales n'est pas complètement calibré pour répondre en urgence, et en non-urgence parce que les opérations sont souvent programmées. Il faudra là aussi actionner le partenariat et construire des parcours de santé.

Vous faisiez allusion à la digitalisation et à la numérisation des parcours de santé, c'est un enjeu important mais, pour l'instant, il y a une forme de frilosité de la part des professionnels de santé qui ne sont pas encore dans cette dynamique.

Madame Khelifi, vous faisiez allusion aux enjeux des étudiants, je vous informe que le CMP, donc la psychiatrie publique, fait des permanences sur le campus depuis maintenant dix-huit mois, justement pour prendre en compte la souffrance psychique des étudiants. Ce n'est pas beaucoup mais c'est extrêmement précieux sur le campus.

Sur la santé environnementale, vous avez peut-être remarqué que le contrat local de santé en fait un axe important et c'est la fusion du plan local de santé environnementale que vous aviez votée également en 2013, nous fusionnons le plan local de santé environnementale et le contrat local de santé pour bien inscrire les enjeux de santé environnementale au cœur de la santé.

Sur la pollution, nous en avons déjà parlé au précédent Conseil Municipal avec le Plan Climat Énergie porté notamment par Anne Reveyrand. Ce travail est bien en lien et nous travaillons avec la Métropole, nous essayons de convaincre la Métropole sur ces enjeux complexes.

Je terminerai par les enjeux de participation citoyenne de démocratie sanitaire. Monsieur Soares, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, la démocratie sanitaire telle qu'elle est organisée à l'Agence régionale de santé ne semble pas le lieu où l'expression citoyenne peut vraiment s'exprimer. Nous travaillons sur la question du pouvoir d'agir, de l'empowerment. Nous avons monté une conférence de santé environnementale avec la participation des citoyens. Nous avons voté dans les précédentes délibérations la mise en place de capteurs citoyens. Je pense que c'est dans ce cadre que s'exprimera davantage le fait d'être acteur de sa santé. Nous développons les compétences psychosociales, c'est un gros mot mais cela veut dire être acteur de sa santé.

C'est dans ce cadre que nous pensons que la participation citoyenne a plus de sens que des instances assez éloignées de la réalité des habitants.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce contrat local de santé.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelques mots Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Oui, pour répondre à M. Lacoste.

Effectivement, c'est la loi de 2005 sur l'égalité des chances, des droits et de la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, loi portée par l'ancien président Jacques Chirac (c'est la magie de Noël, Monsieur Lacoste, je cite positivement une loi de Jacques Chirac, et la soirée n'est pas finie !), qui a débouché sur la véritable inclusion des enfants porteurs de handicap dans l'école. Ce sont les AVS, et le dernier gouvernement a renforcé considérablement les moyens puisque nous avons de plus en plus d'enfants porteurs de handicap à l'école, ce qui est une bonne chose. Cela veut dire qu'ils sont inclus avec les autres élèves.

Je ne donnerai pas comme mauvaise intention à l'actuel gouvernement d'avoir voulu intentionnellement baisser le nombre d'AVS/ASH comme vous le disiez. Je pense que ceci s'est plus heurté à l'idée de baisser globalement les emplois aidés, ce qui était une forme de dogmatisme. On s'est rendu compte après coup que les emplois aidés servaient à quelque chose et remplissaient un certain nombre de fonctions indispensables dont celle des AVS. Cela a été un peu sauve-qui-peut.

Sur les AVS, aujourd'hui ASH, on était à un pour deux enfants, on est aujourd'hui à un AVS pour trois enfants, ce qui est effectivement peu puisqu'on se retrouve sur un volume de huit heures. Il n'est pas forcément nécessaire qu'un AVS n'ait qu'un enfant parce qu'avoir un accompagnateur pendant toute une journée, cela peut être aussi beaucoup et c'est bien que l'enfant puisse être en autonomie. En revanche, il y a une tension. C'est

quelque chose qui est peut-être en train de s'améliorer avec la volonté de renforcer ces AVS.

M. le Maire a écrit au préfet, à la rectrice, sur ce sujet, mais ce qui nous inquiète plus particulièrement, ce sont les AVS administratifs dont on ne parle pas, qui font souvent des tâches de secrétariat dans les écoles et qui disparaissent purement et simplement au cours de cette année scolaire. C'est extrêmement préoccupant parce qu'ils remplissent aussi des fonctions sur les questions de santé, ce sont eux qui aident les directeurs d'école à aller ouvrir la porte quand des familles viennent chercher leurs enfants pour des soins. Cela pénalise fortement, les écoles d'ailleurs refusent de plus en plus que les parents viennent chercher leurs enfants sur le temps scolaire, ce qui peut se comprendre parce que cela désorganise, et, de ce fait, cela pose un certain nombre de problèmes.

Nous, Ville, nous continuons de remplir plus que jamais notre mission sur les temps périscolaires. Nous avons renforcé le nombre d'AVS qui étaient en soutien. M. Morel ne semblait pas forcément voir tous les intérêts du périscolaire mais ce sont aujourd'hui plus de 150 enfants qui bénéficient d'un accompagnement spécifique et qui n'avaient pas avant accès à du périscolaire.

Nous jouons notre rôle, nous appuyons les acteurs de la communauté éducative qui demandent les moyens dans les écoles mais c'est l'ensemble des moyens d'AVS qui aujourd'hui nous posent question.

M. LE MAIRE.- Merci de cette réponse précise et circonstanciée. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE 2018 **– Mme Natalie PERRET**

M. LE MAIRE.- Madame Natalie PERRET ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet de la troisième année où le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les ouvertures dominicales des commerces à Villeurbanne pour l'année N+1.

Je rappelle que la loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 autorise jusqu'à douze ouvertures dominicales par an contre cinq auparavant. Elle a introduit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante, et après consultation des syndicats professionnels et avis de la Métropole de Lyon dès lors que le nombre de ces dimanches excède cinq.

La Métropole de Lyon s'est prononcée favorablement le 15 décembre 2017. Il est donc proposé aujourd'hui, pour les commerces de détail non alimentaires, de conserver un nombre et une répartition des jours de dérogation au repos dominical similaires à ceux de 2017, soit dix dimanches : deux pour les soldes d'hiver, deux pour les soldes d'été, le premier dimanche de la rentrée, la braderie du centre-ville et quatre dimanches avant Noël.

De plus, comme pour l'année 2017, deux branches professionnelles ont adressé des demandes spécifiques au maire : la branche automobile pour laquelle il est proposé de donner la possibilité d'ouvrir cinq dimanches et les commerces de détail alimentaires de plus de 400 m² pour lesquels il est proposé de donner la possibilité d'ouvrir douze dimanches dont seront déduits trois dimanches en compensation des jours fériés ouverts.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Perret. J'ai quelques demandes d'intervention.

Monsieur Gluck pour le groupe Europe Écologie Les Verts - Parti de Gauche ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire,

Comme vous le signaliez l'an dernier au même Conseil, nous n'allons pas faire un *ter repetita* sur ce sujet !

Nous constatons que la délibération est sensiblement la même que l'an dernier. Une petite différence tout de même concerne les commerces de détail alimentaires de plus de 400 m² pour lesquels on passe de neuf à douze dimanches, même si j'ai bien compris qu'il ne s'agit pas d'une réelle augmentation puisque trois dimanches seront déduits en compensation des jours fériés ouverts. En supposant qu'une enseigne n'ayant pas deux ou trois jours fériés à compenser ouvre onze ou douze dimanches, cela n'est-il pas en contradiction avec l'arrêté du 30 décembre 2015 mentionné dans le premier paragraphe de la délibération qui autorise un maximum de dix dimanches ?

Quoi qu'il en soit, nous restons opposés à ces ouvertures dominicales des commerces qui découlent d'une des lois Macron avant qu'il ne soit président de la République, et ce pour trois raisons principales :

Premièrement, l'argument selon lequel seules les personnes volontaires travaillent le dimanche ne tient pas. Le travail dominical vise principalement des femmes en situation de précarité mais aussi beaucoup d'étudiants ou étudiantes qui n'ont pas d'autres moyens pour financer leurs études... Cela concerne près d'un étudiant sur deux. Sauf qu'il est très difficile de réussir ses études quand on travaille plus de 15 heures par semaine et bien souvent le samedi et le dimanche.

Selon une étude de l'observatoire de la vie étudiante parue en mai 2017, près de 20 % de ces étudiants estiment que cela a un impact négatif sur leurs résultats d'études et un sur trois que cette activité est source de stress et de tension nerveuse. Doit-on considérer que ces étudiants sont volontaires pour aller travailler le dimanche ? À quand une allocation d'autonomie pour que les étudiants puissent étudier ?

Deuxièmement, l'effet bénéfique sur l'emploi ou l'activité n'est pas démontré, bien au contraire.

Enfin, elles ne correspondent pas à notre conception du vivre ensemble.

Le repos dominical, c'est un droit fondamental du travail et un choix de société.

Le risque à terme est bien une généralisation du travail le dimanche avec la disparition complète des avantages qui y sont associés, comme cela a été le cas aux États-Unis ou dans les zones touristiques en France.

Nous refusons la mise en œuvre de cette régression sociétale et nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin pour le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyens ?

M. Pascal MERLIN.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, cette délibération est rituelle et récurrente, sans doute notre réponse le sera aussi.

Le principe : le dimanche, c'est un jour non travaillé où chacun a la possibilité de se livrer à d'autres activités de son choix (sportives, culturelles, familiales et même religieuses). C'est un temps de respiration collective. D'ailleurs, pourquoi le dimanche ? Mais derrière le principe, il y a de nécessaires adaptations qui existent déjà. On pense aux professions de santé qui travaillent le dimanche.

La loi dite Macron offre des garanties. Elle a imposé des contreparties sociales, il y a une concertation avec les acteurs économiques dans notre ville. Alors, sans céder à l'idéal de société de consommation qui, semble-t-il, est en marche et que prônent certains qui voudraient qu'on puisse tout le temps consommer y compris le dimanche (n'y a-t-il pas l'e-commerce pour cela ?), puisque les choses sont bornées par la loi, puisqu'il y a eu une négociation prévue avec un maximum de dimanches ouverts qui, dans notre ville, n'est pas atteint, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin. Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez ce soir d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces villeurbannais le dimanche à des dates fixes.

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne votera ce rapport qui est dans la droite ligne des lois passées depuis la loi Maillé de 2009, complétée par la loi Macron de 2016.

Alors, certes, quelques esprits chagrins nous conteront encore cette année la même rengaine de la lutte des classes avec d'un côté le patron esclavagiste et de l'autre le salarié aliéné qui ne peut se défendre.

Oublient-ils ces esprits chagrins que de nombreux étudiants cherchent à travailler pour augmenter leur niveau de vie et faire face à leurs frais de scolarité ? Oublient-ils que le temps n'est plus à cette lutte des classes ou, Monsieur le Maire, sont-ils dans l'idéalisation d'un système communiste qui n'existe plus, y compris dans la sacro-sainte Chine telle que notre collègue vénissien, Pierre-Alain Millet, l'avait décrite à la Métropole de Lyon ?

Ce n'est pas notre posture, vous l'aurez compris. C'est pour cela que nous voterons encore une fois cette année pour ces ouvertures dominicales car non seulement elles permettent à certains de nos citoyens d'avoir une activité professionnelle consentie mais

elles font aussi vivre nos cœurs de ville.

Monsieur le Maire, permettez-moi toutefois d'utiliser ce rapport pour vous questionner sur la scénographie des illuminations de Noël aux Gratte-Ciel. Si nous pouvons nous féliciter de l'attrait du marché de Noël sous son nouveau format, de l'intérêt et de la réussite des animations terrestres sur l'avenue, ainsi que de la meilleure coopération entre les commerçants et la SVU, nous estimons que les illuminations de l'avenue et des rues adjacentes sont un peu « cheap » - excusez-moi de l'anglicisme - comparées aux objectifs de développement affichés.

Je n'étais pas à Villeurbanne lors de ses différents mandats mais il m'est venu souvent aux oreilles des témoignages de la volonté de Charles Hernu de faire des Gratte-Ciel les Champs Élysées de Villeurbanne.

Aussi avez-vous prévu d'améliorer la scénographie visuelle des Gratte-Ciel dès l'année prochaine Monsieur le Maire ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je dirai un mot à ce sujet. J'aime bien les invocations de ceux qui m'ont précédé mais la réalité était peut-être quelquefois plus terre à terre. Je vous en dirai un mot ensuite. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vais parler un peu plus lentement parce que nous nous sommes mal compris avec Mme Thouvenot, j'étais vraiment sur la même logique qu'elle en termes de vision de démocratie sanitaire et c'était une critique de l'ARS, mais nous nous rejoignons tout à fait et tant mieux.

Nous serons également dans le rituel puisque les fêtes arrivent et c'est bien d'entretenir ces rituels en fin d'année, nous commenterons donc une nouvelle fois cette ouverture dominicale des commerces. Nous allons éclairer notre abstention sur cette possibilité d'ouvrir les commerces dix dimanches par an.

Au-delà d'une recherche légitime de dynamique commerciale, cette délibération renvoie aussi et surtout à un projet de société. Nous l'avions exprimé les années précédentes, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une société qui a comme objectif l'optimisation voire la rentabilité de chaque temps de la vie, l'alternative entre l'acte de consommer et l'acte de produire qui trouvait justement sa première limite dans la journée de repos hebdomadaire obligatoire.

Nous regardons toujours d'un œil critique l'empiétement de ces temps que je dirais rentables économiquement sur les temps sociaux où, justement, on pourrait ne rien faire, les dédier aux loisirs, aux amis et que sais-je encore, notre collègue Pascal Merlin l'a très bien exprimé.

C'est aussi avec ce repos hebdomadaire que s'ouvrent les idées de liberté et de choix. Je ne doute pas que l'on me fera remarquer que cette délibération offre une liberté, que personne n'est contraint à consommer ou à produire ces jours-là, et je vous réponds quand même par avance qu'il ne faut pas se mettre d'œillère sur le fait que les salariés sont fortement incités pour ne pas dire plus à aller travailler le dimanche, ne serait-ce que pour des questions de pouvoir d'achat et de salaires globalement faibles dans le secteur du commerce. Je ne commenterai pas le propos sur la lutte des classes mais on est

en plein dedans à ce moment-là, il me semble.

J'en viens à une deuxième remarque sur l'argument qui nous est souvent avancé, qui nous a été avancé à l'époque de la loi Macron : il existe une demande tant des commerçants que des consommateurs. Je voudrais qu'on puisse vérifier cette réalité un peu plus dans le détail parce que j'ai le souvenir qu'au début de cet élargissement de l'ouverture dominicale, on a surtout constaté un étalement de la consommation. Pour faire simple, on n'allait plus acheter son robinet à changer le samedi mais le dimanche, ce qui n'amène au final pas d'augmentation du chiffre d'affaires si on le ramène à l'année. C'est bien le pouvoir d'achat des ménages qui fait défaut à ce moment-là et c'est celui-ci qui fait la consommation.

J'ai envie de dire que si ce pouvoir d'achat des ménages n'évolue pas, on pourrait ouvrir 24 heures sur 24 les commerces que cela n'y changerait rien.

J'entends bien que les commerçants ont le ressenti d'une augmentation de leur activité et j'entends également que nous devons accompagner la dynamique de notre centre-ville mais il est tout de même nécessaire d'évaluer l'opportunité de ces autorisations d'ouverture le dimanche au regard des résultats économiques sur nos commerces de centre-ville et au-delà, et, en même temps, au regard de ce que cela suppose comme conditions de travail pour les artisans, les salariés et les commerçants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Natalie PERRET, quelques précisions ?

Mme Natalie PERRET.- Juste quelques mots pour dire simplement que, comme l'année dernière, la Ville adopte une position pragmatique. Effectivement, la Ville souhaite faire gagner le centre-ville en attractivité en soutenant notamment la démarche de management de centre-ville et a une action volontariste pour soutenir le commerce de proximité.

Dans ce contexte, les dérogations au repos dominical permettent bien de participer à cette dynamique commerçante qui est enclenchée sur certains secteurs de Villeurbanne. Les jours qui sont accordés correspondent soit à des périodes de forte intensité commerciale, par exemple les soldes, soit à des événements phares villeurbannais tels que la braderie qui est organisée par Destination Gratte-Ciel ou Noël aux Gratte-Ciel. Ce serait un non-sens d'organiser une braderie en centre-ville sans offrir la possibilité aux commerces d'ouvrir le dimanche concerné.

Pour revenir sur les commerces alimentaires, l'ouverture des supermarchés tels que Carrefour ou Casino permet également aux Villeurbannais d'avoir une offre de proximité pour les périodes de fêtes notamment, ce que je trouve très positif.

Inutile de rappeler que Villeurbanne est aussi insérée entre deux pôles majeurs, le Carré de Soie et la Part-Dieu, chacune des villes a accordé douze dimanches. Pour ne pas perdre en attractivité, Villeurbanne doit bien s'inscrire aussi dans cette même logique.

Pour répondre à M. Gluck sur des éléments un peu plus techniques, c'est exactement la même délibération que l'année dernière, elle n'a pas été rédigée tout à fait de la même façon mais, pour les commerces alimentaires, c'est bien douze dimanches puisqu'ils en ont fait la demande. Nous avons étudié les demandes qui émanent à la fois de Casino Charpenne, de Monoprix et de Carrefour Villeurbanne, et à ces douze dimanches sont

déduits trois jours fériés puisque chacun ouvre en parallèle des jours fériés. On en revient bien à neuf dimanches.

M. LE MAIRE.- Pour avoir échangé avec Mme Natalie Perret avant d'entrer dans ce Conseil Municipal, même si on lit bien la délibération, je pense qu'il n'y a pas d'équivoque mais elle peut introduire cette confusion, notamment les dix pour les commerces non alimentaires. Je m'étais posé la même question que vous, ce n'est pas pour cela qu'elle était bonne mais c'est pour vous dire qu'on pouvait avoir la même confusion.

Quant à M. Martin qui regrette Charles Hernu, comme il nous l'a dit, il n'était pas né ou en tout cas il était tout petit. J'ai le privilège avec quelques autres ici d'avoir connu cette période, je veux bien qu'on l'héroïse mais Gratte-Ciel, c'était la soupe, les marrons, contrairement à ces dernières années, avec un budget, avec quelquefois des appels aux arts de la rue, cette année avec une dimension un peu particulière liée à Noël qui est plutôt de qualité, la présence des oiseaux qui est rituelle aussi, qui pour l'instant reste un décor apprécié et assez élégant d'une certaine manière, les chalets de Noël qui, cette année, ont pris une dimension plus restreinte mais qui, je crois, ont rencontré une certaine adhésion à travers le fait de se concentrer sur des produits artisanaux et un peu moins sur n'importe quoi comme cela a pu être le cas de quelques commerces dans le passé, en lien d'ailleurs plutôt avec les commerçants qui souhaitaient cette évolution.

C'était plus sombre avant parce que la société n'était pas la même. Il ne faut pas idéaliser le passé mais une chose était différente, les commerçants faisaient beaucoup d'efforts pour leur vitrine, ce qui n'est plus beaucoup le cas maintenant. On le constate, on peut le regretter mais c'est comme ça. Une vitrine avait un attrait très particulier, un commerce de sous-vêtements féminins qui s'appelait Marjolaine, il n'était pas très grand, il organisait des défilés de sous-vêtements féminins en nature, avec des femmes qui se succédaient, et il y avait en permanence sur l'avenue Henri Barbusse à l'époque des files d'hommes surtout, mais quelques femmes aussi, qui étaient là et qui attendaient avec impatience ces défilés qui se succédaient tous les quarts d'heure. (*Rires*)

On peut le regretter, considérer que, dans le cadre de l'égalité homme/femme, c'est plutôt bien, mais c'était aussi des réalités comme celle-ci à cette époque que l'on ne retrouve pas de la même manière aujourd'hui.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour – 11 contre)

12 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2018 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**13 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACES DES MARCHÉS FORAINS 2018 –
M. Didier VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – TARIFICATION DES PRESTATIONS DE RESTAURATION DU NOUVEAU RESTAURANT MUNICIPAL ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR –Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Nous avons une intervention de Mme Branska-Farille. Souhaitez-vous dire un mot avant Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Non, je m'attends à tout.

M. LE MAIRE.- Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous n'avons pas de remarques particulières à faire sur la tarification et le règlement intérieur de ce restaurant municipal. En revanche, ce qui nous interpelle, c'est sa fréquentation par des scolaires. En effet, l'utilisation d'un restaurant indépendant de tout groupe scolaire pour pallier le manque de places dans les cantines scolaires pose le problème de la sécurité des enfants lors des trajets. Cette solution peut être envisagée pour des enfants scolarisés à proximité mais en aucun cas on ne peut la généraliser pour répondre à l'augmentation de la fréquentation des cantines scolaires.

Le principe d'une cantine intégrée à un groupe scolaire avec une capacité d'accueil suffisante doit rester la règle. À cette fin, il faut donc envisager l'agrandissement des cantines scolaires voire l'instauration de plages horaires différentes pour servir des repas afin d'éviter les déplacements des enfants hors de leur école.

Concernant la reprise en régie du service de restauration, nous y sommes favorables à partir du moment où l'on reste sur des repas préparés par la cantine centrale ou par le personnel municipal des cuisines scolaires. C'est un gage de qualité qui évite à nos enfants la piètre qualité des repas servis par les grands groupes de restauration.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je suis déçue, je m'attendais à pire. Cela fait bizarre, on ne sait jamais où l'on va aller, mais je répondrai à ce questionnement sur la sécurité des enfants et l'histoire du trajet et de l'accompagnement.

Ce restaurant est à destination des primaires et pas des plus petits, donc des enfants en capacité d'avoir compris le Code de la route et les principes de sécurité. Ensuite, on n'a pas la culture de sortir de l'école mais je crois qu'il est grand temps que l'on en sorte pour les temps qui ne sont pas totalement destinés aux matières principales de l'enseignement. Ouvrir les enfants à un environnement, à un autre lieu, cela fait partie

aussi des grands principes, d'autant plus que quand vous aurez visité ce groupe...

Vous entendez ce que je vous dis ou la réponse ne vous intéresse pas ? Dans ce cas, on se regarde.

J'essaie de vous dire que quand vous aurez visité ce groupe tout simplement, vous comprendrez qu'un espace de qualité offre à des enfants un temps de repos et un temps de ressourcement.

Merci. J'espère que vous comprendrez un jour quelque chose à la vie.

M. LE MAIRE.- Je n'ajoute rien. Aujourd'hui, sortir de l'école, ce n'est quand même pas mettre la vie des enfants en danger. Cela se pratique, beaucoup d'enfants viennent pour voir le Père Noël, en tout cas des représentations de l'Illustre Famille Burattini, ils viennent accompagnés, il y a des gilets quelquefois, des encadrants, des auxiliaires de vie scolaire quand ils existent encore, des parents d'élèves. Cela fait partie des choses dont Mme Balanche a dit qu'il fallait peut-être les généraliser. En tout cas, elles existent déjà et je pense que ce n'est quand même pas une tare, au contraire, cela fait partie des choses qui peuvent plutôt être positives dans la vie d'une école.

Ils vont au Zola, et on pourrait citer beaucoup d'autres équipements.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – RÉVISION DE LA TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE DANS LES PISCINES VILLEURBANAISES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mathieu Soares.

M. Mathieu SOARES.- Elle est retirée.

M. LE MAIRE.- Est-ce que le rapporteur souhaite dire un mot ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Même s'il n'y a pas eu d'intervention, je tiens à souligner la nouvelle tarification que nous souhaitons développer, surtout si je vais dans le sens du président Yann Crombecque qui a répété plusieurs fois le mot solidarité. Il y a aussi une solidarité dans la tarification des piscines avec la mise en place d'un tarif solidaire après une expérimentation depuis juin 2016, 786 entrées pour des familles qui en ont bénéficié. L'idée est de développer cette tarification et de créer un tarif très solidaire qui sera toujours évalué par le CCAS et qui sera en dessous de 1,50 €.

Toujours pour aller dans le sens de la solidarité, nous souhaitons également mettre en place le tarif jeunes de moins de 14 ans à condition qu'ils soient accompagnés par un adulte. C'est aussi quelque chose qui parlera aux familles parce qu'en 2017, une famille de quatre personnes payait 26 €, à l'été 2018, cette même famille payera pour l'adulte 6,50 € et trois fois 3,50 € pour les enfants, ce qui représentera un gain de 9 € pour elle.

M. LE MAIRE.- Merci de ces précisions qui éclairent aussi un peu ce que sont les révisions de tarifs. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES - Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'INTÉGRATION PARTIELLE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE CALUIRE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À DES ACTIONS DE FORMATION DANS LE DOMAINE « PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC » - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL, D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSÉ PAR LE SIGERLY - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- M. Bravo a demandé la parole.

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - FEYSSINE - ACQUISITION D'UN TERRAIN BÂTI SITUÉ 24 AVENUE MONIN À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - AUTORISATION DE DÉPOSER DES PERMIS DE DÉMOLIR - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS BUSSIÈRE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je l'avais annoncé lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons trois rues et allée à dénommer. Je vous propose donc que nous donnions le nom de trois femmes qui ont été actrices dans leur carrière à un moment : Maria Casarès, Jeanne Moreau et Isabelle Sadoyan. Vous avez le plan de ces deux rues plus de l'allée qui portera le nom de Jeanne Moreau.

Nous avons la volonté à la fois de rééquilibrer, comme nous le faisons déjà, le nom de rues ou d'espaces portant des noms féminins. Cela n'y suffira pas pour les statistiques mais cela va dans ce sens. Cela répond aussi à une réalité qui est la présence ici du Théâtre national populaire, quelque chose qui compte dans notre ville. Le fait de donner des noms de rues de femmes qui ont été actrices et surtout groupées sur un territoire a aussi un sens par rapport à l'histoire de notre ville, une histoire dont nous sommes plutôt fiers, en tout cas une histoire et une identité que nous revendiquons.

Voilà en quelques mots le sens de cette délibération. Je ne reviens pas sur les *curriculum vitae* en quelque sorte ou en tout cas sur les carrières de chacune de ces personnes.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

23 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GRANDCLÉMENT – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA MÉTROPOLÉ DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Monsieur Vullierme, vous souhaitez dire un mot rapide ?

M. Didier VULLIERME.- Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération dont le contenu est maintenant assez classique puisque, dans beaucoup de projets communs avec la Métropole, nous procédons à ces conventions de maîtrise d'ouvrage unique qui permettent d'avoir une meilleure cohérence entre les compétences métropolitaines et les compétences municipales qui sont en l'occurrence notamment l'espace public, les espaces verts, La Fontainerie, et, sur le réaménagement de la place Grandclément, le remplacement de la buvette actuelle par une autre de meilleure qualité dans l'avenir.

Ce projet de réaménagement de la place Grandclément a fait l'objet d'une concertation assez dense fin 2016 et a été présenté en réunion publique en mars 2017. Le programme d'aménagement a été présenté. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, une étape administrative somme toute assez classique.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais une demande d'intervention de M. Casola, c'est M. Poncet qui la fait.

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Sur le projet de réaménagement en lui-même, rien à dire, je crois que c'était une place qui avait perdu de son dynamisme, de son attractivité, qui était assez terne depuis bien longtemps. En revanche, juste trois remarques.

La première sur la modification du plan de circulation. L'objectif est louable mais, au vu du réaménagement du cours Émile Zola, on s'aperçoit aussi qu'au final, on ne fait souvent que déplacer les flux de circulation sur d'autres axes qui se retrouvent complètement engorgés.

La seconde remarque sur l'attractivité de la place. Comme nous l'avons déjà indiqué, de nombreux commerçants qui jouxtent la place disent bien que l'attractivité de cette place était liée au marché qui avait lieu trois matinées par semaine. C'est ce qui lui donnait vraiment son rayonnement, son attractivité, son dynamisme. J'ai donc du mal à imaginer comment pallier ce départ du marché bien qu'on en ait déjà parlé plusieurs fois.

Enfin, le problème récurrent dont tous les commerçants nous parlent, vous le connaissez, c'est celui de la sécurité. Régulièrement, des bandes squattent sur la place. D'ailleurs, nous avons le même phénomène autour de la gare du tram. Faire des réaménagements de la place sans régler ce problème ne changera pas grand-chose.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donner la parole à M. Vullierme qui va vous répondre.

Effectivement, c'est un document administratif d'une certaine manière puisqu'on signe une convention mais le sujet est d'importance. C'est la première fois qu'en Conseil Municipal nous le posons. Cela passe à travers un document administratif en lien avec la Métropole mais, comme M. Vullierme l'a dit, cela a été une concertation importante et cela le sera encore d'ailleurs dans le futur puisque cette place sera impactée par le passage du C3, ce qui est déjà le cas dans son réaménagement, et qu'elle le sera demain sous des formes qui pour l'instant ne sont pas totalement déterminées mais qui le seront bientôt sur le principe avec le T6 qui, lui, vient des Hôpitaux Lyon Est, qui rejoindra dans un premier temps le centre-ville pour aller ensuite à La Doua.

Ce sont des lieux qui, par rapport à la transformation qu'ils sont amenés à subir, modifieront le paysage de notre ville. C'est quelque chose d'important.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Le premier sujet que vous abordez est la question de la circulation et du nouveau plan de circulation. Effectivement, celui-ci a vocation notamment à favoriser le déplacement des transports en commun, c'est la première raison de modification du plan de circulation.

Ensuite, vous dites que cela ne fait que déplacer les flux d'automobiles. Il faut avoir à l'esprit que les habitudes de tous les grands Lyonnais que nous sommes sont en train de changer. Depuis dix ans, nous avons -20 % de déplacements en voiture individuelle, ce n'est pas rien. Donc, on ne peut pas dire que les flux se déplacent simplement comme cela.

Il faut aussi que nous envisagions la ville de demain, c'est-à-dire une ville où on se déplacera moins en voiture seul, on se déplacera plus à vélo, à pied, on fera plus d'autopartage, de transports en commun. Cela passe par des aménagements tels que ceux-ci qui peuvent bousculer les habitudes d'aujourd'hui mais qui préparent celles de demain.

C'est bien de cela dont il s'agit quand on réaménage le boulevard Eugène Réguillon, la rue Émile Decorps, la place Grandclément, Blum et Tolstoï au travers de C3, c'est pour préparer la mobilité de demain.

Sur l'attractivité de la place qui serait liée uniquement à la présence du marché, ce que vous disent, semble-t-il, certains commerçants, il faut avoir en tête qu'ils n'ont pas toujours dit cela quand même. Quand le marché y était, ce n'était pas tout à fait le même propos qui était entendu.

Nous l'avons dit, la place Grandclément sera réaménagée pour lui donner un caractère de centralité, celle qu'elle mérite : c'est l'ancienne mairie, il y a l'église, l'ancien café Jacob, et il faut nécessairement redonner une qualité de paysage à cette place. Cela passe par la non-possibilité de réinstaller un marché. Si on veut avoir de la végétation, une buvette de qualité, la présence de l'eau comme l'ont demandée les habitants, le marché ne peut plus fonctionner à cet endroit. C'est la raison pour laquelle nous l'avons déplacé temporairement vers la place de la gare en attendant de trouver une meilleure solution.

Sur la question de la sécurité et de la tranquillité, un des objectifs d'un réaménagement d'un espace tel que celui-là, c'est aussi de prendre en compte ce qu'on appelle la prévention situationnelle, donc d'adapter cet espace qui aujourd'hui est mal défini et peu clair pour beaucoup de personnes. Il y a des voitures un peu partout, des espaces qui ne sont pas toujours très lisibles et très visibles, en le réaménageant, demain, l'objectif est d'avoir un espace où il sera peut-être plus facile d'améliorer la tranquillité.

Dans la réunion publique de mars 2017, une dame nous avait parlé de l'éclairage public, de la façon de faire en sorte que, quand elle se déplace le soir, elle puisse se sentir en sécurité avec un bon éclairage public. C'est de cela dont il est question à travers cette délibération, de faire en sorte que demain nous ayons un espace public plus agréable et donc plus sécurisant pour tous ceux qui l'utilisent.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Vullierme.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 9 abstentions) –

25 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 3 abstentions) -

Vous êtes contre l'accroissement temporaire d'activité ou contre le fait que ce soit des agents contractuels ?

M. Olivier GLUCK.- Nous sommes intervenus les années précédentes.

M. LE MAIRE.- Merci de rappeler votre intervention.

27 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – CONVENTION AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- C'est une prolongation du bail en attendant l'ouverture.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA MÉDECINE STATUTAIRE ET DE CONTRÔLE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA MYNE POUR LA FABRICATION DE MICRO CAPTEURS CITOYENS DANS LE CADRE D'UN PROJET EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – CONVENTION OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET VILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT EN SANTÉ (EIS) SUR LE QUARTIER SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est un peu l'équivalent de ce que nous avons fait aux Buers d'une certaine manière, cela relève de la même problématique, de la même démarche.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – AVENANT 2018 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE VILLEURBAINAIS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 – AVENANT ANNUEL 2018 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC CYPRIAN SERVICES AIDES À DOMICILE – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – CONVENTIONNEMENT AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) –

36 – AVENANT ANNUEL 2018 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEC – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) –

37 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE

LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

38 – VENTE DE LIVRES DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, l'une du groupe Front National, M. Poncet, l'autre du groupe Communistes, Madame Butet-Vallias.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Rapidement, je reviendrai après les interventions éventuellement, il s'agit des subventions de fonctionnement attribuées aux équipements culturels dont la plupart sont en conventionnement avec la Ville et, à ce sujet, dans les délibérations suivantes, nous devons renouveler trois conventions pour un certain nombre de ces structures qui participent à la politique culturelle de la Ville et qui obtiennent leur subvention annuelle dans le cadre du budget que nous avons voté.

Voilà, Monsieur le Maire, je répondrai si besoin.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Nous allons voter ce rapport mais quelques petites remarques.

Tout d'abord, la disproportion entre le montant des subventions. Le point important du TNP se justifie, plus surprenant le montant accordé aux ateliers Frappaz qui, pour moi, démontre l'importance aujourd'hui de l'événementiel, malheureusement au détriment des établissements culturels.

Enfin, je regrette le manque de visibilité de certaines structures. Par exemple, le théâtre de l'Iris qui fait des choses très bien mais je pense que le local n'est pas adéquat et qu'il serait bien d'en avoir un autre beaucoup plus visible, notamment dans le quartier de Cusset.

S'agissant de l'Urdla, c'est une structure qui est très appréciée des professionnels mais qui reste malheureusement assez confinée au monde professionnel. C'est dommage qu'on n'ait pas un lieu d'exposition, même un peu excentré par rapport à sa situation.

Je ne vais pas revenir sur l'IAC, je trouve que l'IAC est également assez mal positionné, malheureusement, ce qui lui fait perdre aussi de sa visibilité.

Voilà, c'était quelques remarques sur ces subventions. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Les ateliers Frappaz, Monsieur Poncet, ne participent pas uniquement à l'événementiel et à l'organisation des Invites. Vous le savez puisqu'on l'a quand même évoqué ici, les ateliers Frappaz sont un lieu de création et de diffusion à tel point qu'ils ont quand même, voici quelques années, été labellisés centre national des arts de la rue. C'est à ce titre qu'ils sont financés, d'ailleurs pas seulement par la Ville. La subvention que nous leur accordons s'inscrit dans ce cadre et, toute l'année, en dehors des Invites, il y a aux ateliers Frappaz de la création, de la formation de compagnies d'arts de la rue, c'est un lieu de diffusion renommé. Il y en a deux d'ailleurs en ex-région Rhône-Alpes, l'autre est en Ardèche à Annonay.

C'est un lieu dont la qualité des créations et des formations est reconnue. La subvention est constante chaque année, vous ne le découvrez pas.

S'agissant des lieux, on pourrait toujours penser que ce serait mieux ailleurs. Vous n'étiez pas dans le dernier mandat mais si la Ville n'avait pas agi en son temps, le théâtre de l'Iris n'existerait plus dans le quartier de Cusset puisque l'immeuble était susceptible d'être vendu à un promoteur et la Ville l'a racheté pour que le théâtre de l'Iris puisse poursuivre son activité. C'est un lieu de mémoire pour le quartier puisqu'il a sa propre histoire, au-delà de ce qu'il produit en termes artistiques et formations théâtrales. Nous faisons des efforts d'investissement à l'intérieur, la façade a été refaite. Nous avons d'abord sauvé ce lieu et nous essayons de le réadapter pour qu'il continue de mener le rôle qu'il joue dans le quartier.

Quant à l'Urdla, je vous invite, vous et d'ailleurs l'ensemble du Conseil Municipal, à y aller plus souvent parce que ce n'est pas un lieu confiné. Certes, il est peut-être au fond d'une impasse mais rue Francis de Pressensé, c'est quand même relativement visible et assez central. Il y a des expositions régulièrement, une diffusion artistique qui est là encore renommée. Je précise que l'Urdla a été à l'honneur à la Bibliothèque nationale de France, la très grande bibliothèque François Mitterrand, l'année dernière, des estampes étaient exposées dans le cadre d'une exposition qui lui était consacrée.

C'est un lieu de diffusion, un lieu très ouvert sur l'extérieur et qui accueille notamment de nombreux scolaires. Il a un partenariat avec le lycée Brossolette dans le cadre des enseignements plastiques.

Vous pouvez toujours penser que l'IAC peut être ailleurs mais vous nous reprocherez après de trop dépenser pour le secteur culturel. On peut toujours éventuellement envisager de déplacer certains lieux. En attendant, l'IAC est quand même très identifié dans l'agglomération et ailleurs et relativement accessible, proche de la gare de la Part-Dieu. Quand nous allons aux vernissages des expositions, je peux vous garantir que l'IAC est plein. Il est quand même assez visible et dans la ville et dans la métropole.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais oublié, et je m'en excuse, l'intervention de Mme Butet-Vallias, j'ai oublié de lui donner la parole. Je suis désolé, mes excuses plates, mais je le fais maintenant et M. Chabrier pourra dire quelque chose derrière s'il le souhaite.

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Je soutiens tout à fait les propos de M. Chabrier.

Parfois, j'ai l'occasion de croiser d'anciens Villeurbannais et, quand je leur demande d'évoquer leurs souvenirs d'habitants, ils ne me parlent pas de délinquance, non, ils me disent regretter de ne plus pouvoir bénéficier de ce bouillonnement culturel.

Alors oui, cette dynamique, nous la soutenons, nous soutenons ces grands équipements qui sont à la fois moteurs et ressources de l'activité culturelle de notre ville.

Il y a une petite citation de Louis Aragon qui me semble de circonstance, il disait : « La culture, c'est le trésor accumulé des créations humaines. »

L'héritage culturel se fait chaque jour, il a toujours été créé au présent. C'est justement là que se fixe notre vision de la culture, il ne s'agit pas pour nous d'une opposition stérile entre patrimoine et spectacle vivant, entre création et diffusion, il ne s'agit pas non plus d'imposer une logique de performance dans la culture, questionner l'utilité d'équipements culturels, c'est donc avant tout chercher à faire société. C'est se confronter à soi et à l'autre, c'est cultiver son expérience de l'esthétique, c'est développer sa sensibilité.

À quoi cela sert-il à l'heure où tout doit être rentable ? Eh bien, justement, à ne pas être rentable. D'ailleurs, toutes celles et ceux qui ont un intérêt pour la culture ne sont pas des collectionneurs d'art contemporain, la plupart ne disposent même pas de balcon à l'Opéra, ils cherchent juste à se divertir et à s'évader quelques instants. Être ambitieux culturellement, c'est justement s'attaquer à cette simplicité de la quête culturelle, et cela suppose de prendre en compte toutes les diversités culturelles car tout est imbriqué dans une dynamique que nous entretenons à l'échelle municipale.

Soutenir la culture dans son ensemble, sans a priori, quel que soit le niveau de pratique, c'est partager une vision de la société qui nous mène vers le commun. C'est une ambition commune.

Alors, ici, soutenir les têtes de pont de l'action culturelle (TNP, École nationale de musique, Institut d'art contemporain, cinéma le Zola), cela a du sens, c'est peut-être même l'un des seuls domaines dans lequel la logique de ruissellement peut s'entendre. Le but est de donner l'envie d'avoir envie de culture à tous les types de public, que ce soit par les actions envers les écoles, les hôpitaux, les centres sociaux, les EHPAD, ou que ce soit par l'agrégation de toutes les associations quelle que soit leur taille, que ces grandes structures culturelles accompagnent plus ou moins formellement.

La culture, nous le redisons ici pour notre vote, ce n'est pas le superflu, c'est au contraire l'essentiel.

Je finirai par une note d'inquiétude sur les grandes initiatives culturelles. Dans notre ville mais aussi de partout en France, les festivals structurent la dynamique culturelle, ils suscitent des vocations et permettent la découverte culturelle à grande échelle. Le climat pesant de ces dernières années, le risque permanent dans lequel nous nous habituons malheureusement à vivre, l'exigence de sécurité nous mettent face à un vrai défi, celui de pouvoir maintenir ces initiatives ambitieuses qui transforment le quotidien l'espace d'un instant, comme une immersion culturelle qui permet aux uns et aux autres de redécouvrir leur ville et d'en faire un autre usage.

Le coût de la sécurité va devenir prohibitif et c'est là de la responsabilité de l'État de nous permettre de concentrer l'essentiel de nos finances vers les choix culturels, à lui de

prendre en charge le coût de la sécurité car, après tout, c'est de sa responsabilité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous m'auriez fait regretter de ne pas vous avoir donné la parole. Je ne pense pas que M. Chabrier souhaite dire un mot...

M. Loïc CHABRIER.- Non, je ne peux que souscrire.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous avez vous-même fait la transition avec la délibération suivante.

- Adopté à l'unanimité -

40 – DEMANDE DE SUBVENTION SPÉCIFIQUE AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AU TITRE DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE « SURETÉ-SECURITÉ » MIS EN PLACE DANS LE CADRE DES INVITES 2017 –

M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Nous sommes déjà pratiquement certains d'avoir la subvention de la DRAC mais il faut la demander quand même puisque c'est pour les Invites 2017. J'ai une demande d'intervention de Mme Khelifi. Monsieur Chabrier, un mot liminaire ?

M. Loïc CHABRIER.- La transition a été faite par Mme Butet-Vallias, je répondrai à Madame Khelifi si nécessaire.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. Madame Khelifi ?

Mme Zémorda KHELIFI.- Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix. Je rappelle qu'il s'agit d'une subvention de 40 000 € que l'État va nous accorder de façon assez exceptionnelle puisque, dans les aides pour des manifestations publiques de cette nature, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres exemples. C'est lié sans doute aussi à ce que sont les Invites.

- Adopté à l'unanimité -

41 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 ET LA NIEME COMPAGNIE –

M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – CONVENTION 2018-2020 ENTRE L'ÉTAT, LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES DE RHÔNE-ALPES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

Vous êtes contre ? Pourtant, c'est traditionnel. Habituellement, ce sont des musiques qui recueillent votre approbation mais nous ne sommes pas à l'abri de contradictions. Vous votez contre, nous nous en tenons là.

43 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2020 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE ET THÉÂTRE DE L'IRIS – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX PORTANT UNE PERMANENCE EMPLOI FORMATION ET À L'ADL POUR L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE 2018 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX : AVENANTS RÉCAPITULATIFS 2017 ET AVENANTS 2018 – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. -

Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

On a de la peine quelquefois à trouver de la logique dans vos propos mais je me garderai d'autres commentaires.

46 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À LA MISSION LOCALE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- M. Crombecque a demandé la parole.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je souhaite, au nom du groupe Socialistes et Apparentés, mais également en ma qualité de président délégué de la Mission Locale de Villeurbanne au nom de Jean-Paul Bret, profiter de cette délibération pour saluer les efforts de la Ville en faveur de la Mission Locale et donc des jeunes, notamment en matière d'insertion professionnelle.

Je profite également de cette délibération pour rendre un hommage à Gilbert Chabroux, initiateur de la Mission Locale, défenseur acharné de la Mission Locale, et qui, en dépit de son état de santé fragile, a toujours accompagné ses manifestations.

Notre groupe se félicite du soutien financier et de la mise à disposition de locaux et personnels pour l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la ville. Je voudrais saluer la disponibilité et l'écoute d'Agnès Thouvenot et le travail partenarial avec les différents services de la Ville.

Cette délibération permet de présenter un bilan de l'action menée par la Mission Locale. Fin novembre, les chiffres de décembre ne sont pas arrêtés, ce sont 7 173 jeunes qui sont en contact avec la Mission Locale dont 1 241 pour un premier contact et 3 135 en accompagnement soutenu.

Les efforts des équipes de la Mission Locale, en lien avec les services de la Ville, ont permis la mise en situation d'emploi de 1 129 jeunes. Parallèlement, les équipes de la Mission Locale développent, en partenariat avec les services de la Ville, des contacts avec les entreprises du territoire, les branches professionnelles et les chambres consulaires, les centres de formation, pour mettre en place des partenariats innovants permettant de travailler à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

La Mission Locale de Villeurbanne a déployé depuis octobre 2016 la garantie jeune à la demande de l'État qui a permis l'accompagnement renforcé de 164 jeunes et surtout des sorties positives.

Nous avons fêté la semaine dernière un an du dispositif sur Villeurbanne au cours d'une cérémonie qui a rassemblé les partenaires, les parrains et les jeunes. Je voudrais à cette occasion remercier les élus présents et l'un d'entre eux doublement, Prosper Kabalo, en sa qualité certes d' élu mais aussi de parrain d'une promotion de la garantie jeune à qui il a pu faire partager son histoire de chef d'entreprise, les codes et culture de l'entreprise, et qui a donné du temps pour accompagner les jeunes.

Notre groupe salue le volontarisme de la Ville en direction de la jeunesse et de l'insertion qui ne passe pas que par la Mission Locale mais celle-ci reflète cette volonté. Nous nous félicitons également du rayonnement et de la reconnaissance de la Mission Locale de Villeurbanne et donc, par ricochet, de la Ville, sur l'ensemble de la métropole à travers une opération qui s'intitule « Les rencontres villeurbannaises pour l'apprentissage, l'alternance et l'emploi » qui a drainé 1 200 visiteurs et plus de 100 partenaires sur le territoire de Villeurbanne. Nous remercions à nouveau la Ville de Villeurbanne d'avoir mis la salle Raphaël de Barros à disposition pour que tout cela se fasse gratuitement pour le public et pour les partenaires qui ont participé.

À l'heure où la région Auvergne-Rhône-Alpes s'interroge sur le financement des Missions Locales et réduit quotidiennement les outils d'accompagnement, l'accès aux formations, l'accompagnement vers l'emploi, à l'heure où l'État ne fixe pas clairement les modalités de subvention, ce qui ne manque pas de soulever des interrogations quant à un accompagnement des jeunes, nous nous félicitons du soutien constant de la Ville vis-à-vis de la Mission Locale. Et là, Monsieur Martin, il faut prendre ses responsabilités et savoir qui porte la responsabilité au bon moment.

Donc, loin d'une posture idéologique, la Mission Locale et les élus qui la soutiennent font preuve de pragmatisme pour trouver des solutions pour les jeunes du territoire. J'invite les élus, peut-être réfractaires à l'accompagnement des jeunes, à venir les rencontrer, y compris à échanger avec eux et parfois leur expliquer que dans cette

assemblée, ils refusent de voter des subventions en faveur de leur insertion professionnelle et sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ne souhaite pas intervenir puisque M. Crombecque, en tant que président délégué, a apporté un point de vue du fonctionnement en quelque sorte et d'objectif sur la Mission Locale.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

48 – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Ayant le pouvoir de Sarah Sultan, j'en suis le rapporteur si je puis dire.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49– ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018 À DIVERSES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2017 POUR L'ASSOCIATION PETIT NEMO – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

51 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES – M. Mathieu SOARES

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions - 1 NPPV) -

52 – FORFAIT COMMUNAL VERSE AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D’ACCORD – M. Damien BERTHILIER

53 – FORFAIT COMMUNAL VERSÉ AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – PROTOCOLE D’ACCORD – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J’ai beaucoup de demandes d’intervention sur ce rapport concernant le forfait communal versé aux écoles privées sous contrat. Il s’agit du protocole transactionnel d’accord auquel certains ont fait référence dans la délibération budgétaire.

Nous avons convenu que la délibération suivante est complètement liée à la première, qui est le protocole d’accord pour la suite si je puis dire.

M. Damien Berthilier est lui-même au réseau français des villes éducatrices, il souhaite ne pas voter. Merci pour cette précision. En revanche, il est rapporteur des deux rapports, je lui laisse donc le soin de présenter la situation.

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous arrivons au terme d’un contentieux qui a duré plus de 10 ans entre la Ville et cinq OGEC de Villeurbanne. Je tiens à vous faire un rappel historique étant donné la situation dans laquelle nous sommes à ce jour.

En 2002, à l’initiative de M. Jean-Paul Bret, un nouveau protocole d’accord a été conclu avec les OGEC qui permettait à la Ville de respecter la loi et de le faire dans des conditions qui nous semblaient être les plus justes par rapport à ce qu’était notre obligation. Ce protocole a été remis en cause en 2006 par cinq des six OGEC de Villeurbanne, sur la base d’une circulaire datant de 2005, postérieure au protocole d’accord, qui a ensuite été annulée par le Conseil d’État, qui a fait que la Ville a considéré qu’elle n’avait pas à se baser sur cette circulaire pour le calcul.

Une nouvelle circulaire a été rédigée en 2007 et, à partir de ce moment-là, il y a eu une tentative de conciliation par le rectorat ainsi que des échanges mais nous ne parvenions pas à un accord, ce qui a enclenché, de la part des OGEC, une multiplication à différentes étapes. Chaque fois, les contentieux portaient sur une partie des années qui s’étaient écoulées depuis le début du protocole.

À partir de là, nous avons pu entamer un certain nombre d’étapes judiciaires. Ces étapes nous ont amenés devant le tribunal administratif qui a rejeté sur des aspects de pure forme, puis devant la cour administrative d’appel. La Ville est allée au bout des possibilités puisque nous sommes allés jusqu’en Conseil d’État avec un pourvoi qui a été rejeté dernièrement.

C’est un contentieux pour lequel la cour administrative d’appel a demandé un expert. Quand la cour d’appel mandate un expert, c’est pour qu’il y ait une évaluation, cela signifie qu’elle est déjà dans une démarche d’aller vers une conciliation de deux points de vue, conciliation qu’elle imposera si ces points de vue ne convergent pas.

Cet expert a produit un document très précis que nous avons communiqué à celles et ceux qui le souhaitaient. Nous avons vraiment tenu à être les plus transparents

possible sur le travail conduit par la Ville. Cela a abouti à un calcul beaucoup plus proche de celui que nous faisons que de celui des OGEC. Je rappelle que de 2002 à 2016, les OGEC demandaient 4,70 M€ de plus que ce qu'ils avaient perçu. Cela représente un rattrapage, si on ajoute la dernière année, de plus de 5 M€ quand, nous, nous avons d'ores et déjà provisionné 1,20 M€.

C'est pour cette raison que nous ne voulons pas considérer que les sommes qui seront engagées ce soir à partir du protocole de transaction sortent uniquement d'un budget nouveau que nous allons trouver. Nous avons provisionné cet argent, ce qui est normal dans le cadre d'une procédure, il a donc déjà été intégré dans les budgets précédents.

L'expert arrive à une évaluation de 1,80 M€, ce qui représente près de 2 M€ de complément avec la dernière année, par rapport aux plus de 9 M€ déjà versés aux OGEC depuis le début de ce protocole.

C'est une somme importante pour la Ville mais, si nous le faisons, c'est parce que nous considérons que cela permet de clore un contentieux qui a des coûts importants en termes d'avocats et de travail. Du travail est également fait par les services de la Ville, il a fallu échanger sur les chiffres et je vous prie de croire que ces échanges ont constitué des heures de travail pour nos services, à la fois les employés juridiques mais également les employés de l'éducation, qui seraient bien mieux employés à d'autres choses.

C'est également une façon de garantir les intérêts de la Ville car si nous n'allons pas vers cette conciliation, nous allons vers une condamnation quasiment certaine. Si nous le faisons, c'est parce que nous considérons que cela garantit le mieux les intérêts de la Ville aujourd'hui. Nous nous assurons également une stabilité pour l'avenir puisqu'il s'agit des délibérations 472 qui concernent le passé et 473 qui concernent le futur, ce qui nous permet de prévoir l'avenir.

Enfin, cela nous permet de nous assurer de ne plus nous trouver dans des fluctuations qui seraient préjudiciables pour notre budget.

Nous respectons la loi et nous ne respectons que la loi, nous nous en tenons à l'âge de la scolarité obligatoire et je tiens à le répéter ici. Nous sommes restés sur le temps scolaire et sur l'âge de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire ni les maternelles ni le périscolaire. Nous n'intervenons pas sur l'investissement contrairement à d'autres villes proches.

Pour nous, c'est une façon de vous proposer ce soir de sortir d'une relation conflictuelle qui a certes été initiée par les OGEC mais qui se conclut au plus près des intérêts de la Ville.

Je vous remercie et je reste évidemment à votre disposition pour répondre aux nombreuses questions qui ne manqueront pas d'être soulevées ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci pour cet énoncé historique. Cette situation est extrêmement compliquée mais je pense que vous l'avez présentée avec pédagogie et dans un résumé forcément difficile. Néanmoins, la délibération permet d'en juger, elle vient en complément.

Nous y reviendrons peut-être si des explications ou des propos sont à apporter suite aux différentes interventions.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ces protocoles d'accord nous semblent raisonnables et le travail d'expertise a été sans doute très bien fait. Sur le principe, la contribution aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat est prévue par la loi.

Au-delà de cet aspect technique, le débat sur l'école privée en France a toujours été polémique et plutôt stérile. Le vœu présenté à notre Conseil risque d'en être le témoin.

Nous sommes attachés fondamentalement au principe de liberté : liberté d'entreprendre, liberté de culte, liberté d'expression, liberté d'enseignement, etc. Notre attachement à ce principe est que cela aboutisse pour l'essentiel à des progrès. Naturellement, la loi est là pour éviter les dérives. C'est le cas pour l'école privée en France, avec notamment les écoles privées sous contrat.

Les détracteurs de l'école privée dénoncent le coût du financement de l'école privée par l'État et les collectivités territoriales, c'est-à-dire de l'argent en moins pour l'école publique.

Est-ce que la France ne donne pas assez pour son éducation ? D'après « L'Europe de l'Éducation en chiffres », rapport officiel signé de Mme Najat Vallaud-Belkacem, (vous ne l'avez pas oublié ?), la France est dans le peloton de tête de l'Europe en matière de dépenses. Dans le même temps, la France est dans le peloton de queue pour la réussite scolaire, par exemple avec le classement donné par l'étude PISA 2015.

Le problème n'est donc pas principalement le financement. Pire, des études en France montrent que l'école publique coûte plus cher, environ 30 %, que l'école privée, financement des familles inclus.

Alors, pourquoi des familles souvent modestes se sacrifient-elles pour payer l'école privée à leurs enfants ? Parce que la réussite est meilleure pour les écoles privées. Les détracteurs répondent que c'est parce que les écoles privées n'acceptent pas tout le monde. Ce n'est pas forcément juste. Nous considérons que la réussite en écoles privées est davantage liée à l'autonomie relative en matière pédagogique dont elles bénéficient.

Il existe également des expériences, notamment dans le monde anglo-saxon, de free schools qui ont de réels succès, y compris dans les quartiers difficiles, chose qu'on ne réussit pas en France. Pourquoi ? Parce que ces écoles libres ont une réelle autonomie pédagogique, ce qui n'est pas possible dans le carcan du ministère de l'Éducation nationale. Les quartiers difficiles méritent au moins cela. Les établissements ont besoin d'autonomie et les enseignants ont besoin d'autonomie pédagogique. C'est cela le vrai débat, c'est notre combat.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts - Parti de Gauche, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En premier lieu, je tiens à remercier très sincèrement les services et Mme Carisé en particulier pour les réponses et l'aide qu'ils m'ont apportées afin de comprendre ce dossier complexe des subventions aux écoles privées sous contrat.

Comme la loi l'y oblige, chaque année, la Ville de Villeurbanne verse un forfait communal aux écoles privées sous contrat. Ce forfait, calculé par élève en élémentaire, doit, selon la loi, inclure les frais de fonctionnement des écoles hormis le salaire des enseignants qui est déjà pris en charge par l'État. La Ville doit y consacrer la même somme par enfant, que l'école soit publique ou privée. Autrement dit, plus une Ville met de moyens dans l'école publique, plus elle doit financer les écoles privées de son territoire ! Ces dernières ne s'y trompent pas puisqu'elles s'installent prioritairement dans les communes qui mettent beaucoup de moyens dans les écoles.

La loi n'indique pas comment doit être calculé le forfait communal. Certaines circulaires ministérielles tentent de préciser ce qui doit être pris en compte mais cela est toujours soumis à interprétation. Certaines communes n'hésitent pas à être très généreuses envers les écoles privées. Fort heureusement, la commune de Villeurbanne s'en est toujours tenue au cadre strict de la loi mais il s'avère que cela n'était, semble-t-il, pas suffisant pour certaines écoles puisque cinq sur les six que compte Villeurbanne ont remis en cause, en 2006 puis en 2012 et en 2017, le mode de calcul établi en 2001 et faisant l'objet d'un protocole d'accord entre les écoles concernées et la Ville. Nous notons que l'école juive de Lyon ne figure pas parmi les plaignantes au même titre que les autres.

Plutôt que d'aller au bout des procédures judiciaires, un nouveau protocole d'accord a été établi entre les parties définissant un nouveau mode de calcul du forfait communal, aussi bien pour les années passées que pour les années à venir.

En moyenne, sur la période de 2002 à 2017, la Ville a reversé 726 € par enfant chaque année. Ces huit dernières années, c'était plutôt proche de 780 € par enfant. Notons que le calcul du forfait permet d'évaluer les moyens mis par la Ville dans le fonctionnement des écoles. On note ainsi que, depuis 2010, ces moyens sont supérieurs à la période de 2002 à 2010.

Avec le nouveau mode de calcul, toujours entre 2002 et 2017, le forfait communal s'élève en moyenne à 882 €, près de 1 000 € par enfant ces dernières années. Le nouveau mode de calcul entraîne donc une augmentation de plus de 20 % du forfait communal ! Ainsi, alors que la Ville a déjà versé plus de 9 M€ entre 2002 et 2017, elle devrait s'acquitter d'une majoration de près de 2 M€.

Le forfait communal varie d'une commune à l'autre, entre 200 € et parfois plus de 1 000 € par enfant. Il dépend du mode de calcul mais également des moyens mis par la commune dans le fonctionnement de l'école publique. Avec ce nouveau mode de calcul, nous serions clairement dans la fourchette haute. Malheureusement, il nous est très difficile d'apprécier la justesse ou non de ce nouveau mode de calcul car, d'une part, il est complexe et, d'autre part, nous manquons d'éléments de comparaison.

Malheureusement, nous ne savons pas plus ce que le tribunal administratif jugerait si les procédures allaient à leur terme. À titre d'exemple, une situation analogue s'est produite à Clermont-Ferrand. En 2002, la commune versait un forfait de 285 € par élève, les écoles privées ont fait un recours auprès du tribunal administratif, l'expertise a estimé le forfait entre 619 € et 958 € selon les dépenses prises en compte. Le jugement du 7 juillet 2005 a fixé ce coût à 730 € par élève en élémentaire mais, comme cela n'était pas encore suffisant, les écoles ont fait appel... Le 30 décembre 2008, la cour administrative d'appel de Lyon a inclus de nouveaux éléments dans les coûts de fonctionnement pour atteindre un forfait communal de 940 €.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur les deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Si vous me permettez un tout petit commentaire, Monsieur Gluck, vous avez fait un très bon exposé de situation, notamment en faisant référence à Clermont-Ferrand que nous n'avions pas mentionnée. Simplement, dans la logique de votre propos, je ne vois pas bien pourquoi, pour toutes ces raisons, vous vous abstenez.

M. Olivier GLUCK.- Parce que nous n'avons pas les éléments pour juger si ce nouveau mode de calcul est satisfaisant ou pas. De plus, nous ne savons pas ce qu'aurait donné le tribunal administratif si nous étions allés au bout de la procédure.

M. LE MAIRE.- Sur la deuxième raison, je vous donne acte. Cependant, à un moment, il faut prendre ses responsabilités. M. Berthilier l'a dit dans son propos liminaire : un expert a été mandaté par le tribunal administratif d'appel, il a donné quelque chose et il est évident qu'il existe une certaine jurisprudence à ce que la cour administrative d'appel s'en tienne justement à l'expertise qu'elle a commandée.

D'une manière anticipée, je préfère cela plutôt que de nous retrouver dans un contentieux dont nous pouvons penser à 99 % qu'il nous serait moins favorable.

Je donne la parole à M. Poncet.

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous n'allons pas commenter le contentieux qui opposait la Ville à ces cinq groupes scolaires, d'autant plus que cela a donné lieu à des décisions de justice.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce protocole transactionnel trouvé avec ces établissements scolaires, ce qui permet de sortir de cet imbroglio juridique et d'aplanir les relations entre la commune et le secteur scolaire privé. Nous savons déjà que certains groupes politiques vont profiter de ce rapport pour avancer leurs sempiternelles critiques sur le secteur scolaire privé et raviver de vieilles querelles. Mais, ayant fait toute ma scolarité dans le secteur public à Villeurbanne, je ne partage pas ce point de vue car l'éducation, c'est d'abord l'affaire des parents puis de la nation.

Cependant, il faut bien avouer que nous constatons une évolution assez inquiétante. Depuis quelques années, les parents qui se soucient de l'avenir de leur progéniture et

qui en ont les moyens financiers placent leurs enfants dans le secteur privé et ce dès le plus jeune âge. Alors qu'autrefois ce choix relevait souvent d'un choix confessionnel, aujourd'hui, les parents se ruent sur les écoles privées pour éviter un secteur public qui leur semble sinistré. Aujourd'hui, on ne peut plus faire l'impasse sur ce phénomène qui traduit la chute qualitative du contenu de l'enseignement tout comme le manque de discipline qui règne malheureusement dans le secteur public.

Second constat encore plus préoccupant : l'attractivité de l'enseignement confessionnel auprès des parents qui traduit le fait que nous entrons dans l'ère de la nation communautarisée où chaque citoyen se définit par son identité culturelle et religieuse. Vous vouliez une école laïque du vivre ensemble, nous aurons celle de *Au plaisir de Dieu* avec pour comptine « Noir, c'est noir » comme disait le grand philosophe des yé-yé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Beaucoup de citations de Johnny Hallyday ce soir, c'est d'actualité mais je regrette que vous n'ayez pas allumé le feu. Cela arrivera peut-être lors d'autres interventions !

Je donne la parole à M. Bocquet.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

C'est une délibération classique pour laquelle nous prenons souvent la parole et nous aurions pu ne pas le faire cette année mais nous avons cette excellente nouvelle, un protocole d'accord, et c'est vraiment chouette, même si celui que nous avons eu en 2002 a échoué. De fait, nous avons connu un nouveau procès après.

Là, il y a tout de même une bonne nouvelle : les plaignants du procès témoignent d'un certain œcuménisme, leurs intérêts convergent, cela fait plaisir à voir. Nous constatons également que le montant du protocole d'accord qui augmentera le montant du forfait actuel, déjà lui-même plus élevé que la moyenne nationale, nous permettra de leur donner 2 M€ supplémentaires. Nous avons vu tout à l'heure ce que cela représentait dans le budget primitif. Provision ou pas, c'est de l'argent en moins, 1 M€ par an, ce n'était pas suffisant.

Je suis extrêmement reconnaissant aux OGEC de nous rappeler que la guerre scolaire n'a jamais cessé. Nous pouvions en avoir l'impression puisque les combattants dans les rangs laïcs avaient arrêté le combat et la gauche s'était contentée d'un statu quo. Certains craignent ici de rouvrir la guerre scolaire et, pendant ce temps, le privé est en train de la gagner.

Une autre position serait apparemment risquée électoralement et, pendant ce temps, les adversaires de l'école de la République ont poursuivi le combat avec acharnement, ne cessant de la critiquer, de la déconstruire et de réclamer plus d'argent à ses dépens.

Monsieur Morel, je défends également la liberté, notamment la possibilité de choisir son enseignement ou plutôt l'enseignement de son enfant car on ne choisit pas pour soi-même malheureusement. Je fais même partie des rares dans cette assemblée à me revendiquer de la gauche et du libéralisme. Cependant, le libéralisme, ce n'est pas la responsabilité de l'État de payer pour vos libertés et l'État n'a pas à payer pour le

choix des parents d'aller vers l'école privée. De plus, la liberté, c'est également la libre-pensée et cela me parle en matière d'émancipation. Je ne suis pas toujours convaincu par le fait que, quand on veut former des citoyens libres penseurs, les écoles confessionnelles sont les meilleures.

Je ne veux pas passer ce débat sur la question de la confession ou de la laïcité, il s'agit de la question du privé et moi qui me revendique du libéralisme, contrairement à un certain nombre d'autres personnes de la majorité, je me dis qu'il existe tout de même un élément qui mérite des limites : l'enseignement, l'école, la formation des citoyens, l'émancipation.

Vous prenez des exemples tout à fait marginaux quand vous dites qu'il existe des succès dans les écoles libres. Oui, il en existe de manière marginale mais l'étude publiée dans le n° 95 de décembre, de la revue *Éducation et Formation*, une référence en la matière, met en évidence une énième fois des tonnes et des tonnes de travaux qui n'ont jamais été démentis sur la profonde discrimination sociale à l'œuvre dans la sélection des écoles privées.

L'étude est sans appel et elle conclut que les élèves de l'école privée sont issus des milieux les plus favorisés. Elle rappelle également le fait que l'école privée n'obtient de meilleurs résultats que parce que les élèves sont sélectionnés et, à performances égales des élèves dans leur cursus antérieur, les performances sont les mêmes. Elle démontre très formellement le caractère endogène du recrutement des élèves et donc les dérives communautaires de ces écoles privées. Des tonnes d'études existent et, en face, il n'existe aucun argument pour défendre l'école privée. J'aimerais des raisonnements scientifiques, des démonstrations ou des éléments factuels. Ce n'est pas nous qui sommes dans l'idéologie.

Ce qui est génial, c'est l'argument en face : l'école publique serait défaillante, une assertion qui n'a aucun sens lâchée de cette façon. Le plus dément, c'est ce qui suit : l'école publique est défaillante alors aidons vite l'école privée. Entre subventions et déductions fiscales des dons, ce sont des milliards d'euros qui partent chaque année et plutôt que de combler les prétendues carences, on alimente le secteur privé. C'est une logique imparable qui alimente évidemment la fuite des élèves. Plus d'argent pour les élèves des milieux favorisés, j'imagine que c'est ce qu'on appelle, selon la nouvelle formule, l'universalisme proportionné.

Monsieur Berthilier, y a-t-il eu une pondération surface en plus de la pondération horaire ? Qu'est-ce qui explique que le montant soit au-dessus de la moyenne nationale ? Pourquoi ne pas laisser, comme le prévoit la loi, le préfet fixer la somme attribuée ? Connaissez-vous la moyenne métropolitaine, référence en la matière si le contentieux avait dû être réglé par le préfet ou par la justice et, si oui, à combien s'élève-t-il ? La circulaire sur les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées a-t-elle été prise en compte ?

J'espère que le calcul est bien fait car, selon la loi, si le forfait communal versé au privé était supérieur au coût réel de l'élève de l'école publique, alors nous serions dans l'illégalité et cela pourrait nous mener à un procès, un procès dans l'autre sens qui aurait certainement plus de sens républicain.

En tant que collectivité municipale, rien ne nous oblige à devancer la décision préfectorale, je m'étonne donc que nous le fassions. En revanche, en tant qu'élus, il est de notre responsabilité de prendre position sur la loi et éventuellement de peser pour qu'elle évolue. C'est donc la responsabilité de chacun de clarifier nos positions, sommes-nous pour ou contre le financement des écoles privées par l'État ? C'est le sens du vœu que nous co-présenterons tout à l'heure et si, comme vous le dites régulièrement, vous êtes comme nous contre cette loi et juste forcés de l'appliquer, alors je vous invite à voter le vœu avec nous pour clarifier vos positions.

M. LE MAIRE.- Vous avez un peu anticipé la discussion mais je comprends que le sujet permet d'évoquer le vœu.

Simplement, un point de droit. Je ne suis pas juriste, ce n'est pas ma formation mais cet historique nous a amenés à nous y plonger. Le contentieux n'est jamais réglé par le préfet. Aujourd'hui, nous sommes devant la justice et le préfet n'a rien à dire. Le recteur nous a convoqués et cela n'a rien donné. Cela revient à la justice administrative qui dit le droit. Je parle sous le contrôle de M. Chabrier mais c'est ainsi. Laisser croire que si nous ne le faisons pas, le préfet viendrait régler le contentieux, c'est objectivement faux.

J'ajoute un autre élément : aujourd'hui, la jurisprudence est constamment à la hausse dans ce domaine. C'est un argument d'opportunité. De fait, peut-être vaut-il mieux protocoler plutôt que d'attendre une jurisprudence dont la tendance est à la hausse. Le risque que vous avez évoqué en disant que le préfet pourrait trouver que nous payons trop, excusez-moi mais cela n'a pas de réalité sur le plan juridique et si on considère l'évolution de la jurisprudence.

Sur le débat lui-même, nous y reviendrons au moment du vœu, j'entends certains de vos arguments mais, sur ce qui nous préoccupe ici, c'est-à-dire d'aller vers un protocole et de le rendre applicable, je crois que des choses ne sont pas tout à fait logiques dans votre expression.

J'ai une demande d'intervention de Mme Maurice.

M. Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je crois que M. Bocquet a allumé le feu !

Pour la deuxième fois cette année, nous sommes amenés à débattre sur un sujet qui anime, parfois de façon un peu violente par les propos, notre assemblée. En effet, le forfait communal versé aux écoles privées sous contrat a toujours suscité un vif intérêt et des interventions allant de l'idéologie pure à la caricature malsaine. Ce soir, je n'entre pas dans le débat qui oppose école publique et école privée, je m'en tiens au fait de la délibération. Le vœu présenté par certains de mes collègues nous entraînera sur cette voie à la fin du Conseil.

Conformément à l'article 4 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 qui dispose : « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public », le principe de parité de financement par la Ville des frais d'un élève inscrit dans le secteur public et des frais d'un élève inscrit dans le secteur privé doit être

respecté, c'est la loi.

Petit rappel des faits. À Villeurbanne, ce principe n'étant pas respecté, les écoles privées sous contrat saisissent le tribunal en 1996. Avant que le tribunal ne se prononce, la Ville de Villeurbanne rédige un protocole indiquant les modalités de calcul de la contribution obligatoire due aux écoles privées par la Ville de Villeurbanne. Les écoles, bien qu'insatisfaites sur certains points, le signent le 19 juin 2002. Je sais de quoi je parle puisque j'étais, à cette époque, la présidente de l'OGEC de la Nativité.

Chaque année, après la signature du protocole, les écoles rencontrent le représentant de la Ville de Villeurbanne pour amender ce texte en demandant, entre autres, d'intégrer les dépenses des frais liés aux intervenants extérieurs sur le temps scolaire, la caisse des écoles ainsi que les frais liés à la scolarisation des élèves à Chamagnieu. Devant le refus persistant de la Ville à prendre en compte la demande des écoles, demande pertinente comme le démontre ce qui suit, elles saisissent la justice en 2007.

Parallèlement aux démarches des écoles privées de Villeurbanne, le 7 juillet 2005, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand prend un arrêt confortant l'interprétation des écoles privées de Villeurbanne sur la prise en compte de ces dépenses. Le 30 décembre 2008, la cour d'appel de Lyon rejette l'appel formulé par la Ville de Clermont-Ferrand. Enfin, le 12 octobre 2011, le Conseil d'État rejette le pourvoi de la commune de Clermont-Ferrand et confirme le coût d'un élève pour l'année 2001 à 940 €. En 2016, il était de 958 €, déjà bien au-dessus des 776 € villeurbannais.

Pour notre Ville, aucune acceptation de ce jugement en 2011 et, après plusieurs recours par les écoles devant le tribunal administratif portant sur différentes périodes de 2007 à 2015, dix ans plus tard, le 31 janvier 2017, M. l'Expert Moncorgé rend son rapport définitif.

Il ressort de ce rapport que l'écart entre ce que versait la Ville de Villeurbanne aux écoles (calculé sur la base du protocole de 2002) et ce qu'elle aurait dû leur verser tient essentiellement à la prise en compte des dépenses des frais liés aux intervenants extérieurs sur le temps scolaire, la caisse des écoles ainsi que les frais liés à la scolarisation des élèves à Chamagnieu. En fait, tout simplement la demande des écoles privées sous contrat formulée dès le départ.

Au vu de cette situation contentieuse lourde pour chacune des parties, on peut regretter, en qualité de contribuable, sans chercher plus loin, que la Ville n'ait pas saisi la décision du Conseil d'État du 12 octobre 2011 pour purger ce contentieux.

A ce jour, je pense que nous pouvons tous nous féliciter d'aboutir à une issue amiable à ce différend récurrent. En commission, Mme Carisé a rappelé, je cite : « Nous sommes sur des dépenses forfaitisées et sur un montant qui n'est pas défavorable à la Ville » et, Monsieur Berthilier, vous avez renchéri, je cite : « Les services ont tout fait pour défendre les intérêts de la Ville et pour être le plus rigoureux possible. À ce stade, il est plus intéressant d'effectuer une transaction que d'aller au bout du contentieux. »

Je pense que les écoles sont satisfaites de régler le contentieux portant sur l'ensemble des périodes passées en se fondant sur les conclusions du rapport d'expertise déposé

par M. Moncorgé, mais également d'arrêter le périmètre et l'étendue des frais à prendre en compte en s'appuyant sur la méthode dégagée par l'expert pour permettre une évaluation future de la contribution obligatoire dans les meilleures conditions de sécurité juridique et financière.

Je précise que je ne suis pas la porte-parole des écoles privées de Villeurbanne et que je parle en mon nom ce soir, en celui de mon groupe, et qu'il n'est pas dans notre esprit d'intervenir de quelque façon que ce soit dans ce protocole d'accord.

Bien sûr, je sais pertinemment que vous ne serez pas tous d'accord avec cette finalité mais, pour terminer mon propos, je dirai de nouveau que je suis toujours surprise de la violence de certains propos, voire de la haine, envers ces écoles privées sous contrat. Je suis encore surprise de cette idée reçue selon laquelle « les écoles privées, c'est pour les riches ».

Je vous encourage à lire James Tooley qui a fait une enquête très intéressante sur les écoles privées à destination des plus pauvres à travers le monde. Le titre de son livre est *The Beautiful Tree* pour ceux que cela intéresse.

Et puis, pour en finir, arrêtons cette hypocrisie, de grands noms du socialisme ont fait leurs études dans le privé : Léon Blum, François Mitterrand pour ceux qui s'en souviennent, François Hollande, Ségolène Royal, Jean-Marc Ayrault pour ne citer qu'eux mais la liste est longue. Certains même ici ont leurs enfants dans les écoles privées sous contrat et nous n'allons pas faire la chasse aux sorcières. Nous allons respecter le choix de chacun car c'est encore une liberté à laquelle chaque parent peut prétendre pour ses enfants.

Je vous remercie de votre attention, notre groupe votera bien évidemment ces deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Communistes et Républicains, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant d'intervenir sur le fond du dossier, je voudrais saluer, avec tout le respect et l'estime que nous leur devons, les agents de tous les services de la Ville qui ont participé à ce protocole et qui ont été associés sur ce contentieux. Je veux leur dire, au nom de mon groupe, et sans flagornerie ni trop de solennité, qu'ils ont fait honneur au service public en bataillant pendant plus de dix ans pour préserver les ressources nécessaires à l'école de la République. Il s'agit de remercier avant tout leur pugnacité et leur sens de l'intérêt général.

Ceci étant dit, il faut aborder cette délibération avec une certaine gravité car on demande énormément à l'école de notre République. On lui demande de former des citoyens, de garantir l'égalité, de promouvoir une culture commune qui nous permet de vivre toutes et tous ensemble et d'amener des enfants à l'autonomie. A présent, on lui demanderait presque de résoudre tous les maux de la société, de la fatigue et du stress qui augmentent dans nos villes jusqu'à la menace terroriste. L'école est désormais responsable de tout mais l'école manque cruellement de moyens pour exercer sa mission.

Je le dis sans ambiguïté : ce sont à toutes ces missions que se sont attaquées les écoles privées qui se sont regroupées pour mener la guerre scolaire. Je rejoins M. Bocquet sur un point : ce sont eux qui la mènent, pas nous.

C'est pourquoi nous avons proposé un vœu avec d'autres élus municipaux afin d'élargir le débat et de dénoncer l'absurdité de la situation actuelle liée à la loi Debré notamment. Nous aurons l'occasion d'élargir le débat en fin de Conseil Municipal.

Je veux que nous mesurons le cynisme de ces entrepreneurs scolaires qui sont allés regarder dans tout le détail de notre action éducative, et Mme Maurice nous en présentait justement là un exemple flagrant. On parle de Chamagnieu, de la caisse des écoles et de toute son action en termes d'équipement des classes, de classes de découverte et autres, et si c'est à cela qu'on veut s'attaquer, si c'est cela qu'on veut restreindre pour financer les écoles privées, cela peut nous poser problème.

Je note qu'ils sont allés jusqu'à chercher si la peinture que nous appliquions - c'est dans le rapport - dans les écoles publiques rentrait dans le calcul du fonds que nous leur versons. Nous atteignons ici le côté le plus ubuesque de cette affaire : si notre collectivité rafraîchit la peinture d'un couloir en mauvais état, elle doit donner l'équivalent aux écoles privées. En revanche, si on repeint toute une école, non. Vous voyez à quel niveau en sont réduits ces entrepreneurs scolaires.

Il est possible de multiplier leur recherche de finances en allant jusqu'à l'équipement des classes, les salaires des ATSEM, etc. Je trouve que ces personnes devraient avoir honte de cela. Rendons-nous compte de l'impact possible de telles demandes dans la gestion des écoles au quotidien. Pour moi, c'est le sens même de notre action éducative qui est aujourd'hui mise en danger, c'est l'innovation scolaire dans l'école publique qui, demain, peut être remise en cause parce que nous serons dans un budget plus contraint encore.

Aujourd'hui, les Villeurbannais qui ont le plus besoin de l'école de la République vont payer de fait pour les écoles privées. Là, je vous le demande : où est le choix pour eux ? Au final, on nous répond chaque année au sujet des écoles privées avec l'argument que cela permet de scolariser plus largement, qu'il faut laisser libres les parents de choisir, que le service public unifié de l'enseignement est tout bonnement impossible parce que les écoles privées sont irremplaçables et qu'elles permettent d'absorber cette démographie scolaire. Je dois vous dire aujourd'hui qu'au vu des sommes qui nous sont imposées, je me demande si ces arguments tiennent encore la route.

Nous nous abstiendrons sur ces deux protocoles d'accord.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à M. Berthilier.

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je suis assez gêné quand j'entends la droite. Vous avez tout à fait le droit d'être pour, d'avoir un amour immodéré de l'école privée, c'est votre droit ; mais pourquoi dénigrer l'école publique ? Avez-vous besoin de cela ?

Monsieur Morel, vous l'avez fait, vous instillez l'idée que si tout le monde va dans l'école privée, c'est parce que l'école publique ne va pas bien. C'est faux et nous le voyons via nos chiffres à Villeurbanne qui ont été communiqués. Ces dernières années, nous observons une augmentation plus importante dans le public que dans le privé. Vos propos ne sont donc pas complètement vrais et quand bien même ils le seraient, au sujet de l'écart de niveau entre le privé et le public, vous êtes-vous demandé si les origines sociales ne pouvaient pas avoir un impact plutôt que la question pédagogique ? Je suis tout de même là pour rappeler que l'école publique accueille tous les élèves, quels qu'ils soient, sans discrimination et quels que soient leur situation sociale, leur niveau scolaire et leur situation au regard du handicap.

J'étais dans une école privée, il existe une lettre qui s'appelle l'ABCD (c'est tout de même cocasse) de la part de la direction diocésaine qui donnait des chiffres qui montraient que, dans les collèges privés, il y avait deux fois moins d'élèves défavorisés que dans les collèges publics et deux fois plus d'élèves favorisés que dans les collèges publics. Je pense qu'il faut tout de même avoir ces éléments à l'esprit quand on a ce débat sinon on dit tout et n'importe quoi.

M. Martine MAURICE.- Nous parlons des écoles, pas des collèges.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice, nous vous avons bien écoutée.

M. Damien BERTHILIER.- Je trouve que vos propos sont blessants pour l'école publique et surtout pour tous les enseignants qui font chaque jour en sorte de faire réussir tous les élèves, quelles que soient leurs difficultés.

Je comprends et je partage un certain nombre des éléments apportés par mes collègues Mathieu Soares, Jonathan Bocquet et Olivier Gluck, sur le regard qu'ils peuvent porter sur l'école privée sous contrat.

Je pense qu'il faut bien remettre les choses dans leur contexte. M. Soares a fait allusion au fait qu'à cette époque (je ne suis pas d'accord avec la conclusion qu'il en tire), la loi avait été faite en réponse au baby-boom. Il fallait construire beaucoup d'écoles, c'est un des éléments d'explication, nous sommes d'accord avec le fait que ce n'est pas le seul. À l'époque, c'était peut-être une forme d'hypocrisie de la part de la loi de confier au secteur privé ce que le public n'était pas en capacité de construire rapidement.

La différence entre les écoles privées sous contrat et les écoles publiques, c'est l'investissement. Aujourd'hui, sauf à ce que la Ville le souhaite mais ce n'est pas le cas, il n'existe pas de financement des investissements dans le privé. Il est bien de rappeler que les enseignants sont payés par l'État et les frais de fonctionnement par la Ville. Si nous devons, du jour au lendemain, scolariser les 1 500 élèves - il faut compter ceux qui sont en maternelle également - qui sont en école privée, il faudrait construire des écoles, ce qui nous coûterait de l'argent, et surtout créer les postes équivalents. C'est pour cette raison que nous parlons de principe de parité car, en coûts de fonctionnement, ce serait la même chose. Si on ajoute à cela l'investissement, cela coûterait plus cher.

Nous pouvons être d'accord sur un certain nombre de remarques mais tirer la conclusion selon laquelle cela coûterait moins cher à la Ville ou éventuellement la

même chose de réintégrer ces enfants, ce n'est pas si simple.

De plus, ces enfants sont aujourd'hui scolarisés, on parle des établissements en eux-mêmes mais les familles ont fait des choix, certaines sont laïques, républicaines voire parfois de gauche et elles y scolarisent leurs enfants. Il faut entendre ce choix et le respecter. En revanche, nous pouvons contester un certain nombre d'éléments de l'ensemble du système éducatif tel qu'il est structuré.

Sur la question de la parité, je voudrais tout de même rappeler que, ce soir, nous avons voté le budget et que celui des écoles publiques est maintenu, voire en augmentation puisque nous créons des postes. En même temps, il y a ce protocole d'accord. La conséquence d'un retrait des moyens supplémentaires que nous allons mettre sur le privé n'entraîne pas un retrait des moyens mis sur l'école publique. J'irai même au-delà : M. Gluck le disait au sujet des moyens sur le temps scolaire mais les moyens sur le temps périscolaire sont de zéro sur les écoles privées. Ils ont aujourd'hui doublé sur les écoles publiques. De fait, les moyens que nous avons donnés depuis 2014 sur les écoles publiques sont bien plus importants que ceux que nous donnions avant et cela ne changera pas avec le protocole d'accord dont il est question ce soir. C'est un engagement que nous prenons par rapport à vous.

Je pense qu'il est important de rappeler cela, tout comme les efforts que nous avons faits sur la restauration scolaire, l'accueil d'un certain nombre d'enfants supplémentaires. Sur le périscolaire, rappelons-nous le doublement des moyens que nous avons mis, l'USEP le mercredi après-midi, etc. Toutes ces choses sont réservées aujourd'hui aux élèves qui fréquentent les écoles publiques.

Je pense que si nous voulons être efficaces dans notre demande d'un changement de la loi et surtout des choses parce que tout ne passe pas forcément par un changement de la loi, effectivement, il faudrait que la loi soit plus précise parce qu'il n'est pas normal qu'elle soit uniquement définie par la jurisprudence, et je reviendrai aux questions de M. Bocquet, car elle met les villes en difficulté. Il faudrait sans doute la faire évoluer.

Ce qui n'est pas normal non plus, c'est que le forfait soit identique quel que soit le niveau social des élèves scolarisés dans les écoles. Y compris sur Villeurbanne, il existe de grandes disparités. Des écoles accueillent un certain nombre d'élèves en difficulté, de toutes confessions, de toutes origines sociales, elles font un effort particulier, y compris pour le handicap. Demain, faudra-t-il continuer de verser les mêmes forfaits pour ces écoles que pour celles qui ne font aucun effort et qui font véritablement de la ségrégation sociale ? C'est un vrai sujet et, aujourd'hui, la loi ne nous permet pas de le faire. C'est peut-être ce qu'il faudrait faire évoluer demain.

Vous connaissez mon engagement, j'ai toujours porté ces sujets, que ce soit à la Métropole de Lyon quand j'étais en responsabilité sur ce sujet, à la Ville et partout où je rencontre des représentants de l'État. Nous devons faire évoluer la façon dont les élèves sont scolarisés. Nous devons donner des obligations de mixité sociale aux établissements et nous devons empêcher que des établissements se débarrassent des élèves pour les rendre à l'école publique quand ils estiment qu'ils ne sont pas au niveau car c'est ce qui déstructure aujourd'hui l'école publique de manière bien plus

grave que tout autre facteur. Je pense que ce sont nos objectifs et vous me trouverez toujours à vos côtés sur ce sujet.

Je vais répondre à la question de M. Bocquet. Si ce n'est pas dit par la loi, cela veut dire que c'est défini autrement, ça l'est par la jurisprudence. Or, comparer Villeurbanne aux autres villes, c'est quasiment impossible car peu de villes sont passées par un règlement par la jurisprudence. Pourquoi ? Parce que les autres donnent plus que nous. Vous parlez de moyennes mais elles ne veulent rien dire si vous les prenez telles quelles.

Des moyens sont mis dans l'école publique, et vous l'avez très bien dit, mais il y a surtout ce que nous ne donnons pas et qui est facultatif, ce sont les maternelles. La plupart des Villes financent le forfait pour les maternelles. Les OGEC n'ont aucun intérêt à remettre en cause cette situation ma foi fort confortable pour eux parce que s'ils le faisaient, que se passerait-il ? Peut-être qu'on rehausserait le niveau du forfait pour les élémentaires et on se rendrait compte que Villeurbanne n'est pas du tout en haut de la moyenne, mais, dans le même temps, ils retireraient les moyens qu'ils mettent sur les écoles maternelles.

De la même manière, quand on fait de l'aide à l'investissement, cela peut évidemment intéresser les OGEC. Ils le comptent dans un ensemble et c'est ainsi qu'il faut le voir. Aujourd'hui, avec les jurisprudences qui commencent à s'accumuler, notamment celle de Clermont-Ferrand qui montre d'ailleurs très bien que nous avons raison d'être aujourd'hui sur un protocole d'accord, c'était la meilleure démonstration que vous pouviez faire ce soir Monsieur Gluck, ces choses risquent de se développer. Il faudra sans doute que le législateur intervienne et raisonner en fonction des moyens que nous avons à l'époque. Un rattrapage se fait maintenant et cela pose problème car les Villes ont moins de moyens actuellement, et j'espère que cet état de fait sera bien pris en compte par tout le monde.

Sur le procès qui pourrait nous être intenté parce que nous sommes au-dessus, j'espère qu'il ne s'agit pas d'un procès d'intention et que vous avez bien compris que les agents à la Ville et moi-même avons essayé d'être au plus juste. Je pense qu'il n'existe pas de doute à ce sujet mais je préfère le dire.

Après, sur la question du libéralisme, nous pouvons la retourner dans tous les sens. Aujourd'hui, dans les écoles privées hors contrat, c'est le non-contrôle total. On peut se dire que le système sous contrat pose problème sur le fait qu'on finance par de l'argent public mais on contrôle parce que ce sont des agents payés par l'État qui interviennent. Que se passe-t-il aujourd'hui dans les écoles hors contrat ? C'est tout et n'importe quoi. Certaines sont même payées par M. Wauquiez et je pense à Espérance Banlieues qui pose tout de même de vrais soucis. C'est le libéralisme à tous crins et les questions de laïcité sont très loin.

Certes, il faut s'attacher à légiférer davantage sur les écoles hors contrat mais il faut voir toutes les données d'un problème, la situation telle qu'elle est par rapport à une histoire qui date de soixante ans, et regarder où nous en sommes actuellement à Villeurbanne. Quel est le meilleur intérêt pour la Ville ? Il faut continuer à nous battre pour que les écoles qui bénéficient de moyens dont elles peuvent estimer qu'ils

ne sont pas suffisants mais dont nous, nous estimons aujourd'hui qu'ils sont au maximum de ce que nous pouvons donner, aient les mêmes obligations. Cela fera partie des éléments que je porterai dans les prochaines semaines.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier.

Je crois que l'essentiel a été dit, je n'ai pas grand-chose à ajouter. Nous anticipons beaucoup sur le débat du vœu qui s'en trouvera réduit après la présentation. Je vous y convie un peu.

Ce débat est très intéressant, chacun peut légitimement défendre un certain nombre de points de vue et il faut se garder de ne pas allumer le feu mais personne ne l'a fait véritablement. Les arguments échangés sont intéressants.

J'ai répondu préalablement à M. Bocquet sur le préfet. Quoi que nous en pensions, la réalité législative du tribunal administratif s'impose à nous et ce n'est pas le préfet qui nous dirait ce que nous devrions faire ou quel serait le prix si nous ne signions pas ce protocole. Je l'ai dit, je le redis, la jurisprudence évolue et elle n'évolue pas dans un sens favorable aux collectivités publiques dans ce domaine.

M. Berthilier a eu raison de rappeler que nous n'avons pas les écoles maternelles contrairement à d'autres villes. Si nous les avions depuis le début, il est certain que le forfait pour les écoles primaires ne serait pas tout à fait le même. Certaines villes entrent dans l'investissement et, à partir de là, on est dans des négociations où ce n'est pas la loi - contrairement à ce qui a été évoqué tout à l'heure aussi bien par M. Bocquet que par Mme Maurice - qui nous dit ce que nous devons faire sinon il n'y aurait pas eu une expertise. La loi énonce un principe que vous avez rappelé et c'est bien sur la base de ce principe que se font ensuite le contentieux et éventuellement l'expertise.

Concernant le débat sur la légitimité d'intervenir pour l'État et les collectivités publiques dans le financement des écoles privées, c'est un autre sujet qui ne peut pas être posé de la même manière.

Madame Maurice, je ne vais pas vous critiquer mais vous avez dit vous-même que vous étiez présidente d'un OGEC et vous avez beau dire que vous ne parlez pas au nom de l'OGEC, j'en conviens, mais vous avez tout de même développé l'ensemble des points de vue qui étaient ceux des OGEC depuis que nous sommes en contentieux. Je ne vous en fais pas reproche mais on est de là d'où on vient et nous ne venons pas tout à fait des mêmes origines philosophiques ou politiques. À partir de là, le fait que vous évoquiez cela vous a amené à dire que nous avons signé en 2002 un protocole parce qu'avant, nous ne respectons pas les choses. Il est injuste de dire de telles choses. Personne n'a obligé les écoles à signer un protocole en 2002, c'était un protocole et donc un accord.

Tout à l'heure, nous évoquions la mémoire de M. Chabroux qui était comme moi d'ailleurs, il avait une histoire politique et un parcours personnel qui se rapprochaient plus des milieux laïcs que de l'école privée. Durant les dernières années de sa mandature, puisqu'il en avait lui-même fixé le terme, il savait bien que ces demandes existaient au niveau des écoles privées et il n'a pas eu envie, je peux le dire en humanité, de régler ce problème, si c'était possible, avant de partir. Nous avons bien

vu le temps que cela a pris.

Je me suis retrouvé confronté à cela en 2002. Les choses n'étaient pas tout à fait les mêmes et j'étais moi-même en adéquation avec M. Chabroux. Mon histoire politique, par rapport à l'école privée et l'école publique, est la même. C'est peut-être la connaissance que j'ai eue de Villeurbanne et des écoles privées, non pas de la tolérance mais en tout cas une certaine ouverture que je n'avais pas eue forcément avant, qui m'a conduit à penser qu'il fallait solder cela. Cela a été le protocole de 2002. Sur ce point, j'ai eu tort puisque nous n'avons rien soldé du tout.

Nous sommes en 2017 et, après avoir cru solder, dans une certaine bonne foi, avec les écoles privées en 2002, ce protocole a été remis en cause dès 2006. Il y a eu un jeu de dupes et je l'ai dit souvent devant les écoles privées. Avant, j'étais adjoint à l'éducation puis je les ai reçues. M. Berthilier assume la fin et l'assume très bien mais il y a eu d'autres élus avant lui. Quoi qu'il en soit, c'est moi qui ai assumé cela dans une certaine continuité.

J'ai regretté cela et il n'est pas faux de voir que, du côté des écoles privées, les points de vue ont été quelquefois différents et qu'elles comptaient quelques guerriers. J'ai parfois utilisé l'expression « quelques croisés », vous me permettrez de ne pas reprendre trop ce terme qui a une connotation religieuse. Certains, notamment parmi les avocats qui les accompagnaient, ont sans doute pensé qu'ils allaient faire quelque chose de bien à Villeurbanne et montrer aux autres ce qu'ils étaient capables de faire dans un contentieux.

Voilà mon appréciation personnelle mais je crois que chacun la partage, y compris d'ailleurs - je peux vous le dire en toute confiance - des personnes des écoles privées qui ont pensé qu'il était bon d'arrêter les revendications jusqu'au-boutistes.

Je terminerai mon propos en m'adressant à vous mais également à toutes les personnes présentes ce soir. Vous dites que nous avons contraint les écoles privées à signer le protocole en 2002. Non ! Aujourd'hui, considérons tout de même que les demandes formulées par les écoles privées n'ont pas été satisfaites. C'est dans ce sens que M. Berthilier a très bien dit que nous avons bien travaillé et défendu les intérêts de la Ville et de la collectivité dans ce domaine, même si cela se termine par un protocole et que les représentants des OGEC considèrent au bout du compte qu'il valait mieux signer pour eux.

Je le dis à celles et ceux qui sont intervenus, quel que soit le sens de leurs propos. L'expertise a tout de même mis en évidence que le niveau de leur demande était indu puisque nous avons aujourd'hui un protocole qui est sur une base bien inférieure à leur demande. Cela montre d'ailleurs la relativité de l'interprétation de la loi puisque la loi ne dit pas ce qu'on doit payer. Les écoles privées et leurs avocats considéraient telle somme et, nous, nous considérions une autre somme. Force est de reconnaître que la dernière expertise, celle que le tribunal administratif nous a demandé de suivre et celle que nous devrions suivre si nous ne signions pas le protocole, est tout de même beaucoup plus avantageuse si on se place du point de vue de la Ville que ce qu'était la demande des écoles privées.

Tout cela mérite d'être pris en considération et, concernant le vote, je le dis pour

ceux qui vont s'abstenir, je trouve que l'on mélange les choses. C'est un vote en responsabilité et la responsabilité, en l'occurrence, c'est de voir pour la Ville quelle est la meilleure solution en fonction de tout ce que nous avons évoqué ici. Je le crois profondément pour la Ville.

Pour les années à venir, échaudés par le protocole de 2002, nous avons demandé à la fin de la délibération - je ne sais plus le terme exact - une habilitation par le tribunal administratif, ce qui donne une valeur supérieure à ce protocole pour que nous ne nous retrouvions pas confrontés dans quatre ou cinq ans à ce qui s'est passé pour le protocole de 2002. C'est une façon d'acter davantage, de manière non pas législative mais dans la juridiction administrative, la parité de ce protocole.

Les écoles privées demandaient que nous participions aux frais de justice et nous ne l'avons pas fait, il faut également le rappeler. Cela a été accepté par les écoles privées qui ont tout de même consacré beaucoup d'argent à cette affaire, peut-être davantage que ce qu'elles avaient pensé au départ.

Je mets la première délibération aux voix

- Adopté à la majorité (40 pour - 14 abstentions) -

Je mets la seconde délibération aux voix

- Adopté à la majorité (40 pour - 14 abstentions) -

54 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

55 – CRÉATION D'UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRÉFIGURATEUR DE LA ZAC CARRÉ DE SOIE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 – DÉNOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – ZAC CARRÉ DE SOIE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Dans la délibération, nous vous proposons le nom de Simone Veil. Je l'avais également indiqué lors du précédent Conseil Municipal.

J'ai trois demandes d'intervention : le groupe UDI, le groupe EELV et le groupe LR.

J'en suis le rapporteur, je me contente pour l'instant d'énoncer cela, puis nous verrons s'il y a quelque chose à dire.

Je donne la parole à M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver la proposition de dénommer le futur groupe scolaire de la ZAC Carré de Soie Simone Veil.

C'est en effet une femme politique française remarquable !

Elle a un témoignage fort en tant qu'ancienne déportée dans les camps nazis. En tant que femme politique, elle a toujours été une centriste convaincue, c'est-à-dire modérée dans ses analyses et ses propositions, tout en étant progressiste, notamment sur les sujets sociétaux comme l'IVG. Elle est une figure dans la lutte contre la discrimination des femmes en France. Elle restera toujours fondamentalement réaliste sur le plan économique, ce qui expliquera son positionnement politique et sa participation à plusieurs gouvernements.

Son autre engagement politique était profondément européen. Elle a fortement contribué au rapprochement franco-allemand, puis elle a été présidente du Parlement européen.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter le Président Macron sur sa décision de faire entrer Simone Veil au Panthéon, avec son époux.

Nous nous reconnaissons pleinement dans son engagement et son positionnement politique et donc nous sommes très satisfaits de la proposition de la municipalité.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à Mme Khelifi.

M. Zémorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous proposez dans cette délibération de dénommer le nouveau groupe scolaire de la ZAC Carré de Soie Simone Veil. Nous souhaitons vous dire combien cette proposition nous paraît juste et lourde de sens.

Simone Veil est entrée dans l'histoire grâce à ses nombreux combats.

Simone Veil, c'est avant tout une force de vie incroyable qui lui a permis de se relever d'épreuves terrifiantes et a pu transformer l'ignominie humaine en combat pour les autres. Un combat pour les femmes tout d'abord avec la loi sur l'IVG qui permet encore aujourd'hui à des milliers de femmes de faire des choix pour leur corps et leur projet de vie. Ce combat remis en cause dans notre propre pays et qui est difficile à gagner dans d'autres doit être conforté chaque jour. La loi Veil restera un des grands pas de l'histoire des femmes.

Un combat pour l'Europe également en étant la première présidente du Parlement européen élue au suffrage universel.

Enfin, un combat pour la paix au regard de ses nombreuses actions de devoir de mémoire notamment. Toute sa vie durant, Simone Veil œuvre sans relâche en faveur de la mémoire du génocide. Elle devient présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et publie son ouvrage *Une Vie*. Simone Veil, c'est aussi une

proximité et un combat de terrain qui, dans les années quatre-vingt-dix, alors que le sida fait des ravages dans les services hospitaliers, se fait simple bénévole.

Simone Veil, c'est un bout d'histoire rentré aujourd'hui au Panthéon et, grâce à cette délibération, dès demain, un bout d'histoire rentré aussi dans nos groupes scolaires.

Qu'une école porte son nom est extrêmement symbolique. L'éducation à la paix, à l'Europe, aux droits des femmes et à la dignité humaine doit être au cœur de notre société, de notre ville et de nos classes. Sachons faire confiance à nos enfants pour faire vivre ces valeurs et construire un monde juste comme le pensait Simone Veil que je cite à présent : *« Je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir. Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous ; nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême. »*

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour cette délibération,

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Panico pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne ?

M. Virginie PANICO.- Monsieur le maire, chers collègues,

Vous proposez au vote de notre assemblée municipale de dénommer le groupe scolaire à construire et l'école préfiguratrice de la ZAC Carré de Soie en leur attribuant le nom de Simone Veil.

Nombre d'écoles, de groupes scolaires, de collèges, de lycées, de places ou de rues ont été dénommés Simone Veil comme dernièrement à Caluire, en présence de ses deux fils.

Magistrate, ministre, présidente du Parlement européen, membre du Conseil constitutionnel, académicienne et rescapée des camps de la mort, Simone Veil fut un témoin vivant de l'histoire française de la deuxième moitié du XXe siècle.

Chacun a en mémoire le magnifique et émouvant discours du regretté Jean d'Ormesson pour son entrée sous la coupole.

Pour de nombreuses femmes de ma génération, au-delà de la loi de 1975 sur l'IVG, Simone Veil fut un modèle pour la défense des valeurs et principes humanistes, pour la construction d'une Europe de la paix, pour ne plus connaître les horreurs de la guerre et de l'univers concentrationnaire.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je me rappelle, à la fin des années soixante-dix, ses interventions à la télévision, sa voix calme et forte, son action décidée comme ministre de la Santé, et son élection à la présidence du Parlement européen.

Simone Veil nous a alors montré, aux jeunes femmes que nous étions, le chemin de l'engagement politique, loin des clichés féministes de l'époque et de la parité

d'aujourd'hui. Un engagement exigeant, sans concession, où il fallait se battre pour se faire entendre et affirmer ses compétences.

Valeurs humanistes, principes républicains, devoir de mémoire, compétences et exigences sur ses convictions définissent l'engagement et le parcours républicain de Simone Veil.

Pour tout cela, merci Madame.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Berthilier a bien défendu le souhait que ce soit une école. Nous aurions pu décider cela pour un autre lieu ou une autre rue de Villeurbanne mais il m'en a parlé et il a été convaincant.

Je lui donne la parole pour donner l'essentiel de son argumentation que vous avez d'ailleurs, pour certains d'entre vous, reprise ce soir.

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Quand on décide de donner un nom de personne à une école, on se demande pourquoi. Quel est le sens ? Quel est le but ? Vous avez très bien décrit la vie de Simone Veil. Je pourrais ajouter son combat moins connu dans l'administration pénitentiaire pour les détenus, notamment pour que les femmes puissent être détenues dans des conditions de détention correctes, les prisonnières algériennes pendant la guerre d'Algérie par exemple. Finalement, c'est quelqu'un qui n'appartient à personne, elle a voté à gauche, elle a voté à droite, elle n'était pas gaulliste. Elle nous échappe un peu à tous.

Je vous invite vraiment à lire *Une vie* qui est d'une très grande richesse. Je pense que cet ouvrage donnera beaucoup de matière aux enfants et je pense aux petites filles et aux petits garçons qui verront là un modèle de courage dans la Shoah. Sa famille a été décimée, son parcours est incroyable et sa résistance force le respect. Évidemment, je pense au droit des femmes à disposer de leur corps et Mme Khelifi l'a très bien dit.

C'est également une façon de continuer ce travail que nous faisons avec Rosa Parks, avec les rues mais je pense également aux écoles. Nous donnons des noms de femmes parce qu'elles ont été absentes de nos villes. J'ai appris avec effarement ce soir qu'elles étaient dans les vitrines des magasins mais elles n'étaient pas dans les vitrines de l'histoire alors qu'elles le méritent ma foi fort bien.

Je pense qu'il est important que les enfants aient ces exemples de femmes admirables qui ont façonné l'histoire et celle de notre République.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

57 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT

**D'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS
DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – M. Damien
BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**58 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT
NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) « LACLASSE.COM » AVEC LA
MÉTROPOLE DE LYON – M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Lacoste.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit davantage d'une explication de vote que d'une véritable intervention.

Les écoles de Villeurbanne vont-elles enfin entrer dans le XXI^e siècle ? Après l'installation de TBI dans les salles de classe, nos écoliers et nos enseignants vont enfin bénéficier d'un espace numérique de travail « laclasse.com ». Voici plus de dix ans que les collègues du Rhône profitent de « laclasse.com », permettant d'offrir aux élèves des activités pédagogiques numériques dignes de notre époque.

La seule différence avec la convention que vous proposez au vote de notre assemblée est le coût de la mise à disposition de l'ENT. Avec la majorité de droite et du centre du Conseil général de l'époque, l'ENT avait été mis à disposition des établissements gratuitement. Avec la majorité de la Métropole, nous devons payer une redevance forfaitaire de 150 € par an par école utilisatrice.

Décidément, la majorité macroniste n'a pas notre vision de l'intérêt général de l'école !

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste, je me demande si vous n'auriez pas pu vous dispenser de ce genre d'intervention. Ma bonté et celle de M. Berthilier finalement sont bien mal récompensées.

M. Damien BERTHILIER.- L'habitude que j'ai de fréquenter M. Lacoste dans cette enceinte me donnera tout de même le plaisir de lui répondre et de lui dire d'ailleurs que je partage une bonne partie de son intervention, notamment sur le numérique. Je l'invite à aller voir ses amis du département du Rhône qui ont décidé d'arrêter « laclasse.com » et de ne plus avoir d'ENT quand, moi-même, j'ai proposé que la Métropole s'investisse encore davantage dedans.

Vous n'y pouvez rien, vous connaissez mieux le second degré que le premier degré mais, dans le premier degré, les ENT n'existaient quasiment pas. C'était utilisé de manière tout à fait marginale. C'est quelque chose qui se développe aujourd'hui. La modernité des enseignants ne tient heureusement pas qu'aux outils numériques. Vous savez que Freinet ou Montessori, c'est de la modernité permanente remise au goût du jour.

S'agissant des outils numériques, si une Ville se mobilise à ce sujet, c'est la nôtre. Nous développons les tablettes dans un certain nombre d'écoles et, avec l'ENT, nous nous engageons, c'est un vrai projet que nous avons : faire le lien, au sein du troisième cycle, entre l'école et le collège, et c'est tout de même tout à fait original. En France, cela ne va se passer qu'à un seul endroit, ici, dans la métropole. Les écoles prenaient leurs ENT de premier degré indépendamment des ENT de second degré. Or, là, nous sommes sur un vrai travail de continuité pédagogique.

Je vous trouve un peu dur avec vous-même. Monsieur Lacoste, venez avec moi dans des classes et vous verrez que la modernité est à l'œuvre.

Enfin, quand on généralise quelque chose qui était marginal, la question du coût est normale, coût qui n'est même pas un coût de revient pour la Métropole.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets cette délibération aux voix.

- **Adopté à l'unanimité** -

59 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASVEL BASKET – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Cette attribution de subventions a un caractère rituel et peut-être que les intervenants pourraient en tenir compte en étant brefs.

La seule différence, c'est son rapporteur : ce n'est pas M. Devinaz qui la présente mais M. Mohamed Ahamada à qui je laisse la parole.

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi de saluer la mémoire de quelques personnalités que j'ai eu le plaisir et surtout l'honneur de rencontrer depuis que je suis devenu élu. Je veux parler d'André Buffière, d'Alain Gilles, de Georges Darcy et de Gilbert Chabroux, ces personnalités ont marqué l'ASVEL. Lors de nos échanges, ils me parlaient tous de leur fierté d'avoir soutenu l'ASVEL. Ces personnes nous ont quittés, Georges Darcy et Gilbert Chabroux très récemment.

Lors de leurs commémorations auxquelles j'ai participé, les différents témoignages ont rappelé combien ils étaient fiers, attachés et d'un soutien sincère à l'ASVEL.

Je voudrais vraiment que nous soyons également fiers, dans cette assemblée, de soutenir cette ASVEL. Gilbert Chabroux me parlait souvent et me disait surtout de ne pas oublier l'ASVEL. Je ne peux qu'être très fier et content de continuer à soutenir l'ASVEL.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le Groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

M. Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souscrivons à la baisse de 4 % cette année encore, nous ne voterons pas contre mais le budget restant encore élevé, nous nous abstenons cette année.

Était-ce assez court ?

M. LE MAIRE.- Je ne ferai pas de commentaires pour ne pas allonger les choses mais, oui, c'était assez court.

Pour le groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous abstiendrons car je pense que certaines choses ne relèvent pas vraiment du sport dans le rapport qui nous a été donné, comme le Green Week avec des Monsieur Patate en chocolat offerts. Je trouve que nous sommes loin du sport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Bien.

Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une abstention rituelle également, toujours sur le même argument : nous sommes sur une subvention qui est l'équivalent d'une subvention annuelle d'un centre social, ce qui n'entache en rien notre attachement et notre fierté pour l'ASVEL.

M. LE MAIRE.- La comparaison avec un centre social mérite d'être approfondie. Des centres sociaux sont subventionnés tout comme des clubs sportifs dont l'ASVEL.

Je ne sais pas si cela appelle une réponse, Monsieur Mohamed Ahamada ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Je répondrai à Mme Vessiller. On ne donne pas beaucoup à l'ASVEL contrairement à ce que vous dites et nous avons eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois. Par exemple, si vous venez discuter samedi prochain avec le dirigeant de Nanterre, club que l'ASVEL va affronter, il vous dira qu'ils sont beaucoup plus soutenus que l'ASVEL.

M. LE MAIRE.- C'est un argument que M. Devinaz utilisait souvent, ce n'est pas un hommage mais en tout cas une référence à des propos sur la comparaison avec certaines villes. Je ne vais pas plus loin dans les affiliations politiques mais il est vrai que ce point pouvait être rappelé.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour - 14 abstentions) -

60 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2018 À VILLEURBANNE HANDBALL (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

61 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- **Adopté à l'unanimité** -

62 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LA VILLE – M. MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- **Adopté à l'unanimité** -

63 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE RADICAL GÉNÉRATION ÉCOLOGIE ET CITOYENS (RGEC) COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS (CR), ET MONSIEUR OLIVIER GLUCK CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ÉCOLES PRIVÉES

M. LE MAIRE.- Nous n'en avons pas tout à fait terminé même si nous avons évoqué le sujet à travers deux délibérations précédentes.

Nous avons été saisis d'un vœu qui a été déposé dans les délais, c'est-à-dire pas le jour de la conférence des présidents mais dans les sept jours qui correspondent à notre règlement intérieur.

C'est un vœu présenté par le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyens, le groupe Communistes et Républicains et Monsieur Gluck.

Qui le présente ? M. Bocquet s'il le souhaite.

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je serai le plus court possible en essayant de ne pas répéter ce qui est déjà indiqué dans le vœu.

Pourquoi un tel vœu en décembre 2017 ? Grâce à l'opportunité offerte par les OGEC et le protocole d'accord qui nous rappelle que la guerre scolaire est ouverte, bien malgré nous, il faudra peut-être réagir un peu. Nous en avons parlé, le protocole d'accord est le fruit d'une démarche qui nous semble assez indécente : dans une période d'austérité budgétaire dramatique pour les collectivités et qui pèse sur l'ensemble de leurs partenaires, notamment les publics les plus fragiles, les écoles privées ont porté plainte contre la République.

Néanmoins, le sujet de ce vœu n'est absolument pas le protocole d'accord mais bien la question du forfait communal versé chaque année. Cette loi nous paraît anti-laïque et antirépublicaine, considérant que le projet républicain est l'émancipation de l'individu, la défense d'un certain nombre de services publics et du plus fondamental qui soit, l'Éducation nationale.

La loi Debré est une situation de privilège sans équivalent en Europe et même dans le monde, en dehors des pays théologiques. Il est tout de même important de le rappeler et de savoir dans quelles conditions nous nous positionnons.

Je ne vais pas résumer le vœu, tout y est dit en peu de mots mais je voudrais vous

alerter. Voici quelques années, toute la gauche aurait signé ce vœu. Alors, pourquoi certains qui l'auraient fait hier s'y refusent aujourd'hui ? Évidemment, selon la formule à la mode, le monde a changé. Cette formule aussi vide que péremptoire excuse tous les renoncements.

Oui, Mesdames et Messieurs, le monde a changé mais qu'est-ce qui a changé, qu'est-ce qui justifie un changement de position sur la question de l'école républicaine ? Est-ce que le projet républicain, l'émancipation des citoyens, ont changé ? Est-ce que la nature de l'enseignement a changé ? Est-ce que le principe de l'éducation nationale, ce qui en fait son essence, a changé ? Ce qui a changé, c'est que certains ont abdicqué en 1984 quand deux millions de personnes ont manifesté dans la rue en opposition au projet de loi Savary, promesse pourtant inscrite au programme de François Mitterrand en 1981.

Une manifestation d'une ampleur et d'une sociologie très proche s'est déroulée voici peu de temps, la Manif pour tous, et la sociologie s'accorde pour dire que ce n'est pas tout à fait une coïncidence, ce sont bien les mêmes forces conservatrices et les mêmes réseaux antirépublicains qui se mettent en branle dans ces moments-là. Bien sûr, elles agrègent au-delà de leurs propres forces mais le noyau dur reste le même. Ce sont des forces structurées qui, malgré leur farouche hostilité aux manifestations, sont capables exceptionnellement de se mobiliser pour faire barrage à des gouvernements de gauche.

Face à la Manif pour tous sur un tout autre sujet, François Hollande a eu le courage que François Mitterrand n'avait pas eu, pourtant, François Mitterrand était soutenu à l'époque par plus de 10 millions de pétitionnaires du serment de Vincennes, la plus grande pétition nationale qui n'ait jamais existé, et ce sans Facebook ni Twitter.

Je rappelle un extrait du serment de Vincennes : *« Nous sommes 10 813 697 faisant le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tout lieu leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation, de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation, et d'obtenir que les forces scolaires de la République soient uniquement réservées à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse. »*

Je vous rejoins, Monsieur Poncet, les premières personnes à être préoccupées par l'enseignement, ce sont les parents et la République. La République est directement concernée.

Je vous rejoins également Madame Maurice, nous vous remercions d'avoir cité James Tooley et ses travaux exceptionnels sur les écoles privées dans les bidonvilles. Ces écoles privées existent en France, elles s'occupent des pauvres, cela s'appelle l'école publique. Tous les cas de James Tooley concernent des situations extrêmement pauvres et le seul rapprochement qu'on peut faire en France, c'est l'école publique qui a exactement le fonctionnement des situations qu'il observe.

Le propos de l'ensemble du vœu n'est pas de faire un procès d'intention. Tout à l'heure, je revendiquais mon libéralisme mais vous vous rendez bien compte que parmi ceux qui ont signé le vœu, nous ne sommes pas tous à nous revendiquer du libéralisme. Il n'y a pas de procès d'intention mais une demande de précision et de cohérence.

Je reconnais la vertu du secteur marchand dans beaucoup de domaines dont certains d'entre vous ne reconnaissent pas les vertus, même au-delà du domaine éducatif. Vos arguments sont étonnants. Quand on dit que plus on met d'argent dans le privé, mieux se porte le public ou que, grâce au privé, on fait des économies d'investissement, M. Berthilier, chers camarades, je vous souhaite que ces arguments ne vous soient pas retournés dans d'autres débats sur d'autres sujets. Ce serait tout de même un peu pernicieux.

Que voulons-nous demain ? C'est la question de ce vœu. Chacun dans son école, nous y allons doucement mais sûrement. Attention à la réponse qui sera formulée à notre question car, face aux arguments que vous avancez chaque année, on en vient à se demander sur quelle base et sur quel principe vous pourrez vous opposer demain à la privatisation de l'école privée puisque vous en validez les fondements et les objectifs.

Nous souhaitons la création d'un grand service public unifié et laïc de l'Éducation nationale. Nous ne voulons pas donner à l'enseignement privé confessionnel le statut de service public d'enseignement. Nous ne voulons pas que l'État finance le principal concurrent de l'enseignement public dans une concurrence déloyale et faussée. Nous soulignons, comme de nombreux rapporteurs au budget, que cela crée un biais en faveur de la fuite des écoliers vers le privé. Les lois Carle et Debré financent les désertions et les fermetures d'écoles, des centaines de millions d'euros dans le privé. Une loi qui institue une relation contractuelle avec l'État constitue une rupture avec les principes républicains hérités de Nicolas de Condorcet, de Jules Ferry et de Jean Zay, ces hommes qui ont donné leur nom à certaines de nos écoles villeurbannaises. J'avoue ignorer la position de Thérèse Sainte sur le sujet.

Le devoir d'un État laïc est de se consacrer exclusivement au développement de l'enseignement public, gratuit et laïc. J'évoquais tout à l'heure une étude comparée des profils des élèves dans le public et le privé et la réussite équivalente des deux écoles, elle s'ajoute à une liste impressionnante de recherches scientifiques. Nous ne sommes pas dans l'idéologie mais dans les faits et les constatations.

Nous demandons soit d'assumer votre idéologie soit de nous apporter d'autres éléments. Financer l'école privée, c'est financer la discrimination sociale, c'est financer le communautarisme et le repli sur soi. Cette assertion se fonde sur la base d'observations sociologiques, une posture donc sur laquelle nous demandons des arguments aussi convaincants ou alors ils démontreront la position idéologique ou clientéliste visant la conservation de privilèges sans équivalent en Europe.

Le vœu a pour seule intention de clarifier un clivage. On nous dit chaque année que c'est la loi. D'accord, mais quelle loi soutiendriez-vous si nous pouvions la changer ? Voulez-vous mettre un terme au financement de l'école privée par l'État ? C'est juste cela, pas de circonvolutions. Certains proposent que le financement soit réciproque, que le public finance le privé et que le privé finance le public. Cela peut être une proposition. La proposition d'aide proportionnée au profil social me paraît plutôt positive mais, sans aucune ambiguïté, toutes ces propositions supposent d'abord l'abrogation de la loi Debré.

Merci à tous, en toute liberté, de vous positionner pour ou contre ce vœu.

M. LE MAIRE.- Pour les vœux, il peut y avoir une explication de vote ou pas de la part des groupes politiques qui sont représentés dans cette assemblée. Je vous fais confiance pour que ce soit bref.

Qui souhaite prendre la parole ? M. Morel, Mme Maurice, M. Poncet, M. Gluck, Mme Vessiller, M. Crombecque, M. Bravo et M. Martin.

Je donne la parole à M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le vœu qui nous est proposé aujourd'hui relève d'un autre temps, plus de cinquante ans selon vos références.

Vous prétendez laisser la liberté aux parents. En revanche, vous êtes contre le financement public et vous venez très clairement de le dire, ce qui reviendrait à une très forte augmentation des frais de scolarité pour les écoles privées.

Cela est ridicule et hypocrite ! Supprimer le financement public, c'est vouloir la mort des écoles privées. Vous êtes liberticides, c'est grave !

M. LE MAIRE.- Vous avez commencé en disant « Monsieur le Maire », ce n'est pas à moi que cela s'adresse ?

M. Hervé MOREL.- Non, ce n'est pas à vous, effectivement. Merci de me corriger !

Nous défendons toutes les libertés. Sur les libertés, il n'est pas possible de faire du tri d'après telle ou telle idéologie. Je dois reconnaître que je ne vous comprends pas. Vous voulez punir ceux qui n'ont pas fait votre choix de l'école publique alors que l'échec de l'école publique est patent dans les quartiers difficiles. L'école publique est en échec alors qu'il existe des exemples qui marchent à l'étranger sur des modèles privés. Pourquoi ? Parce qu'il existe une liberté pédagogique. C'est le contraire qu'il faut faire : autoriser une forte autonomie pédagogique dans les écoles publiques. C'est à ce prix que nous obtiendrons de bons résultats dans les quartiers difficiles.

Monsieur Berthilier, vous avez déclaré qu'il fallait prendre en compte le coût qui n'est pas le même entre un élève d'un milieu favorisé et un élève d'un milieu défavorisé. C'est scandaleux, c'est contre l'école de la République. Il faut que chaque élève ait le même coût.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit que vous seriez bref, vous ne l'êtes pas tellement et vous êtes un peu dans la caricature, permettez-moi de vous le dire.

M. Hervé MOREL.- Pour conclure, nous voterons naturellement contre.

M. LE MAIRE.- Dans le groupe Europe Écologie Les Verts, j'ai bien compris que certaines appréciations n'étaient pas forcément les mêmes.

Je passe la parole à M. Gluck.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais faire très court

De mon point de vue, les lois Carle et Debré contournent l'esprit de la loi de 1905, à savoir la séparation de l'Église et de l'État. L'État ne doit pas financer les écoles

confessionnelles. La loi Debré de 1959 est une attaque sans commune mesure de la loi de 1905 puisqu'elle le permet en reconnaissant à l'enseignement privé confessionnel une mission de service public.

Ainsi, à côté de l'édifice public de l'Éducation nationale, un des piliers de notre République, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice concurrentiel qui acte la division absolue de l'enseignement en France.

Depuis, d'autres lois comme la loi Carle ont permis d'avancer vers ce qui est nommé une « parité » entre école privée et école publique, ce qui est tout aussi contraire à la loi de 1905.

Les fossoyeurs de l'école publique n'en ont pas fini. Un décret passé inaperçu voici quelques jours au Journal Officiel du 7 décembre 2017 permet de prélever 20 M€ sur les crédits de l'enseignement du second degré pour les répartir entre enseignement scolaire et supérieur. Parmi ces 20 M€, 10 M€ sont prélevés sur les crédits de l'enseignement secondaire public et versés à l'enseignement privé. Pour quelles raisons s'il vous plaît ? Je me le demande.

Enfin, j'ai une différence d'appréciation avec M. Bocquet sur l'aspect libéralisme. L'éducation, c'est un marché immense et nous l'observons dans d'autres pays. C'est un des marchés les plus lucratifs qui puissent être et, au-delà de l'aspect anti-laïc, il existe également l'aspect marchandisation de l'éducation.

Pour répondre à M. Morel, je suis moi-même universitaire, j'enseigne à l'étranger dans de nombreux pays chaque année et, justement, dans ces pays où l'école privée est reine, je peux vous dire que le niveau de l'éducation n'est pas du tout le même qu'en France. Nous avons l'un des systèmes les plus performants au monde et je crois que M. Morel se trompe dans les propos qu'il vient de tenir.

Pour finir, l'école ne doit pas trier les enfants. L'éducation, le savoir et les connaissances constituent le seul bien commun qui, plus on le partage, plus il grandit et plus tout le monde s'enrichit de ce savoir commun.

Chaque parent est libre de faire ce qu'il veut mais l'argent public doit aller à l'école publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à Mme Vessiller.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le financement des écoles privées est une question complexe sur le fond et un débat politique où s'affirment des positions très tranchées. M. Bocquet a rappelé la tentative avortée de la réforme Savary en 1984 et la pétition dans les années soixante. Faut-il rouvrir le débat ? Oui, car la situation d'inégalité dans laquelle se trouve aujourd'hui l'école publique par rapport à l'école privée n'est pas acceptable pour permettre à tous les enfants de notre République d'être dans des conditions plus égalitaires d'apprentissage et de développement, quel que soit leur milieu social et culturel. La modification budgétaire que vient d'évoquer M. Gluck en faveur de

L'école privée est à ce titre assez choquante.

Nous sommes d'accord pour rouvrir le débat mais la façon de formuler la question et la réponse proposée dans ce vœu nous gêne. Nous proposons plutôt de travailler sur des exigences à imposer aux écoles privées sous contrat disposant de fonds publics et ayant délégation de service public. Par exemple, ne pas pouvoir refuser un élève pour son niveau s'il est dans le secteur scolaire et exiger de la mixité sociale.

Plus globalement, on pourrait proportionner toutes les dotations aux établissements privés et publics, budgets consolidés, c'est-à-dire avec les salaires des enseignants, les proportionner aux difficultés sociales des familles et des enfants qui y sont scolarisés.

On pourrait également aller jusqu'à assigner une astreinte de mixité sociale au public et au privé, par exemple jamais plus de 30 % des familles en dessous du seuil de pauvreté ou jamais plus de 30 % de familles issues de classes supérieures.

Il faut également mettre dans le débat les niches fiscales assez scandaleuses que constituent aujourd'hui les réductions d'impôts dont bénéficient les parents qui payent des cours privés le soir, dans des organismes agréés très lucratifs. Ces déductions représentent une perte de recettes pour l'État de 1,8 Md€ par an, soit le double de ce que coûte par exemple le fonds d'amorçage du périscolaire versé aux communes.

Si nous considérons le sujet du vœu important, Mme Khelifi et moi-même ne partageons pas tout à fait les conclusions qu'il propose, c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE.- Bien.

Pour le groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur Bocquet, je trouve ce vœu un peu ubuesque avec un argumentaire assez fallacieux. Je ne suis pas un grand défenseur de l'école privée, je vous le dis tout de suite. Cependant, vous nous indiquez ne pas vouloir remettre en cause l'existence de l'école libre mais vous souhaitez l'étrangler financièrement, vous ne voulez pas déroger aux obligations de la loi mais vous voulez la modifier pour vous y soustraire.

Le fond du problème n'est pas la concurrence déloyale de l'école privée mais le fait que l'école publique n'a aujourd'hui plus les faveurs des parents car elle n'est plus garante d'un enseignement de qualité et encore moins de discipline. Ce n'est pas l'école privée qui a détruit le secteur public, les multiples réformes qui ont été faites ont déconstruit cette école républicaine.

Il est un peu étrange de voir certains partis ayant participé à cette déconstruction de l'école pleurer aujourd'hui sur le fait que l'école privée accueille de plus en plus d'élèves. Quelque part, ces partis ne souhaitent pas assumer leur part de responsabilité.

L'abrogation des lois Carle et Debré ne réglera rien parce qu'elle ne ressuscitera pas l'école de la IIIe République.

Pour finir, je vais vous dire une chose : je suis issu du milieu ouvrier et je suis surpris

depuis quinze ans de voir toutes les personnes que je connais et qui ont des revenus modestes ne plus vouloir mettre leurs enfants dans l'école publique.

Aujourd'hui, l'école publique doit se remettre en cause, il y a forcément quelque chose qui ne va pas.

Merci.

M. LE MAIRE.- Tout à l'heure, M. Berthilier vous a répondu comme il a répondu à d'autres. Pour raisonner ainsi, il faut s'appuyer sur de vrais chiffres. Aujourd'hui, à Villeurbanne en particulier, il est faux de dire qu'il existe une fuite vers les écoles privées. Le pourcentage est constant depuis de très nombreuses années. À partir du moment où on dit des bêtises, on peut développer tout ce qu'on veut.

Votre point de vue est contre l'école publique tout en prétendant la défendre en disant simplement qu'elle est l'école de la déchéance parce qu'il n'existe plus d'autorité et autres. Je le dis car je trouve ce propos vraiment scandaleux, au-delà du débat que nous pouvons avoir.

Je donne la parole à Mme Maurice.

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne vais pas reprendre en totalité mon intervention sur le sujet mais juste aborder quelques points plus précis.

D'abord, je suis consternée par la violence de vos propos. Tout à l'heure, je parlais de haine dans mon intervention et je m'étais demandé si je devais employer ce terme. À la lecture de ce vœu, je crois qu'il est même sous adapté.

Je tenais également à vous préciser que nous ne voterons pas une subvention comme vous l'écrivez mais une contribution obligatoire dont le montant est déterminé par la justice et non par l'arbitrage des élus qui fixent celui-ci.

Je voudrais également rappeler que si les parents mettent leurs enfants dans les écoles privées sous contrat alors que bien souvent ils ont une école publique tout près de chez eux, il faut se poser les vraies questions et c'est à nous, élus de la République, d'essayer d'y répondre.

Je ne pense pas que des milliers de familles privilégient l'éducation de leurs enfants par pure idéologie religieuse ou autres. Que viennent chercher les parents dans le privé qu'ils ne trouvent pas dans le public ? C'est la vraie question et, si vous avez la solution, vous verrez que l'enseignement public aura de nouveau la cote.

Je voudrais également vous rappeler que plus de 500 communes en France n'ont pas d'école publique et que ce sont les écoles privées sous contrat qui font le relais. Vous pouvez vérifier, c'est vrai.

Nous votons souvent au sein de la Métropole et de ce conseil des DSP, c'est-à-dire des délégations de service public. Pourquoi ne pas considérer que les écoles privées sous contrat relèvent de cette mission ? En effet, on peut donner une mission de service public, en l'occurrence, ici, l'enseignement, aux écoles privées sous contrat, sachant que comme elles sont sous contrat justement, elles ne peuvent pas faire

n'importe quoi, qu'elles doivent rendre des comptes et qu'elles n'ont pas la liberté de la vraie école privée comme certains peuvent le croire. D'autant plus qu'à ce jour, si nous devions absorber ne serait-ce qu'une partie des élèves du privé, la révision des périmètres scolaires, l'ouverture de classes et l'entretien des locaux seraient vraiment un casse-tête sans parler du coût pour notre Ville. Je l'ai déjà dit plusieurs fois et M. Berthilier l'a expliqué tout à l'heure.

Pour terminer mon propos, je respecte les avis de chacun et c'est ce qui fait la démocratie dans notre pays. J'ai bien compris que seule la finance était l'objet de votre vœu. Pour moi, c'est l'éducation et le savoir qui priment, tout comme l'apprentissage du respect de l'autre à nos enfants.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à M. Martin. Excusez-moi, comme Mme Maurice avait parlé, je vous avais oublié.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tenais à compléter les propos de Mme Maurice.

Je suis assez étonné des propos tenus ce soir et je me fais la remarque, année après année, selon laquelle le financement des écoles privées est surtout pour certains la possibilité d'amener des postures politiques au sein de cette assemblée. Je trouve cela assez dommageable parce que nous ne posons pas le débat. Certains élus l'ont fait aujourd'hui : pourquoi l'école privée pour certains et pas l'école publique ?

Je tiens également à préciser que mes parents étaient ouvriers, salariés, j'ai toujours fait ma scolarité dans le public, que ce soit dans le petit village de campagne ou dans la ville. On ne peut pas me taxer de quelqu'un qui supporte l'école privée plus que cela.

Je tiens à vous répondre, Monsieur Bocquet, quand vous dites que la loi n'est pas républicaine. Comment pouvez-vous dire cela alors qu'elle n'a jamais été abrogée par aucun gouvernement de gauche comme de droite, ni annulée par le Conseil constitutionnel ? *Dura lex, sed lex*, vous connaissez très certainement ce proverbe. La loi est dure mais c'est la loi et nous nous devons de l'appliquer.

De manière plus pragmatique, où mettrions-nous les élèves villeurbannais qui sont dans le secteur privé si le secteur privé n'était pas là ? Avons-nous suffisamment d'écoles pour le faire ? M. Berthilier pourra répondre sur ce point mais j'en doute réellement.

S'il vous plaît, à travers ce vœu, ne tombons pas dans un mauvais Don Camillo. Ne soyez pas Peppone. À un moment, prenons de la hauteur. Vous n'êtes pas d'accord avec cette loi mais vous avez eu des ministres radicaux qui étaient aux différents gouvernements et qui l'ont tous appliquée. Dans votre groupe, vous avez des députés à l'Assemblée nationale, demandez-leur de déposer des projets de loi pour l'abroger et nous verrons si votre position est suivie par la majorité de la représentation française.

Je pense qu'il faut prendre de la hauteur, notre groupe ne votera pas ce vœu. Nous ne pouvons pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à M. Bravo.

M. Hector BRAVO.- M. Soares va intervenir, je compléterai après.

M. LE MAIRE.- C'est ainsi maintenant, nous avons deux personnes par groupe, je suis d'accord, c'est Noël et il faut faire preuve de générosité, mais il est déjà 22 heures 30 et je serai tout de même obligé de dire quelques mots après.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, vous avez laissé parler la droite pendant un certain temps.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord, c'est pourquoi je vous donne la parole à M. Soares puis à vous.

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il faut tout de même prendre du recul sur ce vœu. Il est un appel à faire abroger la loi Debré, c'est un appel à nos parlementaires et nous en avons deux dans notre ville.

L'argument est de dire chaque année que c'est la loi et que nous ne pouvons pas faire autrement. Il s'agit maintenant de prendre nos responsabilités en tant qu'élus : faisons appel à nos parlementaires pour qu'ils changent la loi !

Je remarque tout de même qu'il n'y a pas eu une seule réponse à l'interrogation de M. Bocquet concernant le fait que, dans vos arguments pour défendre l'école privée, le fait de financer le privé améliorerait la qualité de l'école publique. M. Bocquet vous a demandé de nous démontrer que le fait de financer un peu plus encore le privé allait améliorer la qualité du public et donc endiguer la fuite vers le privé. À un moment, c'est une question de bon sens qui se pose et que nous n'arrivons pas à résoudre.

Ce vœu est assez offensif mais il répond à deux objectifs : affirmer un engagement laïc et donner les moyens nécessaires à l'école de la République. Dans certains territoires de notre pays, et Mme Maurice le disait très bien, cette loi Debré est aujourd'hui le moyen de laisser le monopole de l'éducation à des écoles privées dans des territoires entiers. Certains regroupements de communes ne comptent pas une école publique. Il est également de notre responsabilité de mettre une limite à tout cela et de retrouver ce goût de l'égalité du service public.

Voulons-nous que, demain, le parcours scolaire soit celui de la différenciation, de la stratégie scolaire, de l'inégalité renforcée ? Au contraire, voulons-nous dans notre pays une augmentation des connaissances et un développement de la raison pour une société où chacun trouve sa place ?

Nous voterons forcément pour ce vœu que nous avons déposé.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à M. Bravo.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Très rapidement, pour la petite histoire, vous savez bien que l'origine des luttes entre

l'école privée et l'école publique vient déjà de 1905 et a été à nouveau affirmée dans le programme du CNR, à l'issue de la seconde guerre mondiale. Lorsque M. Debré, qui était lui-même résistant d'ailleurs, a lancé cette loi, c'était justement pour contrecarrer les projets envisagés dans le programme du Conseil national de la Résistance. Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose de ce programme mais il s'agit simplement de rappeler qu'il existait bien une bataille idéologique à l'origine. Qu'on ne vienne donc pas nous accuser, nous, de mener cette bataille.

Nous, les communistes, nous ne sommes pas contre l'école privée, soyons clairs, mais nous sommes contre le fait qu'elle soit financée par des subventions publiques. D'ailleurs, vous prétendez que cette école est libre mais c'est faux puisqu'elle est dépendante des subventions publiques et vous le dites vous-mêmes.

L'école publique est celle de tous, pas uniquement de ceux qu'on sélectionne à l'entrée. Quant aux élèves, si, demain, nous avons à les accueillir dans le secteur public, des lois l'accompagneraient forcément. Ne soyons pas ridicules, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Des écoles seront à construire, il y aura des subventions, etc. Et s'il s'agit d'une nationalisation du secteur privé de l'école, sans doute nationaliserons-nous aussi les infrastructures qui vont avec.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à Mme Haziza, emportée par l'élan général.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Évidemment, je voterai contre ce vœu pour toutes les raisons qui ont été évoquées par les personnes dans cette enceinte qui voteront également contre.

Néanmoins, une remarque. J'entends depuis tout à l'heure les élus qui présentent ce vœu nous dire qu'il faut prendre nos responsabilités mais arrêtons les coups de force ! Nos responsabilités, nous les prenons chaque année. Chaque fois que les subventions sont présentées, nous voyons la position qui est celle de chaque élu. Perdre du temps aujourd'hui, à travers ce vœu, pour essayer de faire en sorte que les élus se positionnent alors que tous le font chaque année, je trouve que c'est un coup de force qui est malheureusement inapproprié dans cette enceinte.

Il a été rappelé que des députés sont présents à l'Assemblée nationale, ils font partie de vos groupes politiques, allez leur mettre la pression. Dans cette enceinte, c'est assez déplacé car vous connaissez nos positions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole à M. Crombecque.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Chacun pourrait rechercher la mémoire de ses grands anciens. Jonathan Bocquet a les siens, Mathieu Soares également, tout comme Olivier Gluck. Les socialistes ont les leurs. Nous pourrions relire avec délectation les pages des débats à la chambre, au moment de la séparation, des inventaires, refaire l'ensemble des congrès de feu la SFIO pour les socialistes, revenir sur la question des houillères, nous repartirions sur de grandes heures.

Je le dis sérieusement, au-delà de ce côté un peu badin.

À Jonathan Bocquet, pour qui j'ai beaucoup de respect, je dis amicalement qu'il n'était pas nécessaire d'attendre le 21 décembre 2017, mon cher Jonathan, pour présenter ce vœu puisque, si je le lis, il me semble que le débat se pose depuis un certain nombre d'années. Je pense même que ce vœu dépasse la durée de vie terrestre de Jonathan Bocquet et d'un certain nombre de personnes présentes dans la salle.

Je le dis avec amitié : ce vœu est tout de même fortement lié à des délibérations qui se trouvent dans ce rapport. N'en faisons pas un élément de principe parce que les principes, on les a tout le temps et sur une donnée chronologique longue, il n'existe pas des moments où les principes disparaissent et des moments où ils ressurgissent.

Le vœu indique qu'il ne faut pas déroger à la loi. Nous ne pouvons évidemment pas déroger à la loi. C'est là où nous avons peut-être une différence de lecture sur la suite du vœu, la distinction entre les élus qui pourraient déroger à la loi et les élus qui peuvent participer à un changement de loi dans un cadre donné qui change réellement la loi. Après, c'est l'élargissement vers un combat de formations politiques, vers un combat citoyen, vers un combat associatif par rapport à des valeurs spirituelles qu'on peut avoir et qui sont respectables chez les uns et les autres mais pas par rapport à un débat municipal.

La question qui est posée aujourd'hui dans ce vœu, c'est celle de sortir du parcours républicain. Sans reprendre tous les points qu'a formidablement rappelés Damien Berthilier, les écoles qui sont financées aujourd'hui ne sortent pas du parcours républicain si on part du principe que c'est le contenu qui fonde le parcours républicain. Les circulaires du ministère de l'Éducation nationale mentionnent un certain nombre d'éléments, à la fois de financement et de contenu. Ce sont des circulaires républicaines. Les DDEN dans les établissements participent à ces éléments.

Je le dis sincèrement, il existe une mauvaise connexion entre ce vœu et le débat actuel.

Nous rejoignons les propos portés par Damien Berthilier et Béatrice Vessiller : pour nous, c'est inopportun, nous ne voulons pas débattre, mais débattons-en dans un cadre de discussion politique, hors cet élément d'accélération. Je le dis par rapport à un certain nombre d'éléments. Nous avons la chance d'avoir dans cette assemblée un parlementaire et je pense qu'il n'y a pas besoin d'interpeller Gilbert-Luc Devinaz pour lui dire d'être laïc, il l'est et il saura faire avancer un certain nombre de pensées et de choses.

Je le dis sincèrement : ce soir, il n'y a pas d'ultimatum entre les purs défenseurs de l'école publique qui voteraient ce vœu et les impurs de l'école publique qui le rejetteraient. Il n'existe pas les laïcs républicains qui voteraient ce vœu et les non-laïcs « a-républicains » qui le rejetteraient.

Tout en étant soucieux du débat, je dis que c'est un sujet qui mérite de prendre le temps du débat et pas de l'évacuer sur des positions un peu schématiques, à 22 heures 10, à la fin d'un Conseil Municipal.

C'est pourquoi le groupe Socialistes et Apparentés n'engagera pas un débat de fond sur un sujet qui relève d'un débat complexe. Pour nous, cette question ne peut et ne doit pas être tranchée entre ces murs.

Nous voterons contre ce vœu.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci.

Les applaudissements sont toujours un peu excessifs. Il m'est arrivé moi-même d'être applaudi quelquefois par la droite, notamment lors du débat sur le forfait communal. Je me méfie des alliés objectifs d'un soir, ce qui contribue à troubler le débat.

Prenons le mot de respect qu'a utilisé M. Martin tout à l'heure et allons jusqu'au bout de cette logique.

Quelques mots si vous me le permettez, même si je vois que Mme Haziza a depuis longtemps remis son manteau, d'autres le font également. De plus, il n'est pas 22 heures 10, c'est mon seul point de désaccord avec Yann Crombecque, mais 22 heures 35.

Notre ami et camarade Jonathan Bocquet a parlé de la comparaison avec les autres pays d'Europe et c'est quelque chose qu'il faut manier avec précautions car les situations sont tellement différentes que je ne suis pas certain qu'on puisse manier les comparaisons aussi aisément. Je lui dirai en toute amitié, puisqu'il a dit « Voilà ce qu'on va me dire », qu'il nous laisse la responsabilité de nos propos et qu'il ne nous réponde pas à ce qu'il pense que nous allons lui dire. C'est une figure de rhétorique mais tout de même.

Je suis assez d'accord avec Béatrice Vessiller quand elle demande s'il faut ouvrir le débat. C'est un débat légitime qu'on peut ouvrir partout et sur tout. Je ne suis pas contre le débat, en revanche, reconnaissons qu'il existe une grande irréalité ce soir, et Yann Crombecque l'a très bien dit, à ouvrir ce débat ici, dans un Conseil Municipal, cinquante-sept ans après le vote de la loi. Nous ne sommes pas des parlementaires. Cette question pourrait être posée au niveau du Parlement. La question a déjà été posée, excusez-moi mais j'en prends ma part également puisque les plus anciens étaient là en 1984, je n'étais pas parlementaire mais certains sont allés manifester à Yssingeaux, un pays où il n'y avait aucune école publique, contrairement à aujourd'hui comme me le rappelle M. Chabrier qui connaît bien la Haute-Loire.

Monsieur Bocquet, sans entrer dans le débat, il faut bien reconnaître que nous n'avons pas été suivis malgré une majorité parlementaire à cette époque. Il y a eu des manifestations, ce n'était pas le Mariage pour tous, je ne fais pas dans la confusion mais il n'empêche que le président de la République pour lequel nous avons de la mémoire, sinon de l'affection, a retiré la proposition de loi qui n'était pas exactement ce qui est dit ici mais qui s'inscrivait tout de même dans un combat comme celui-là.

Sachons tirer les leçons d'une histoire. En en discutant avec Yann Crombecque avant, il m'a dit que ce n'était pas un combat que nous avons gagné et, quand il disait « nous », on voit bien ce qu'il voulait dire et nous aurions pu mettre Jonathan Bocquet dans ce « nous ». Sachons également reconnaître cela.

Jonathan Bocquet a dit que certains avaient changé. Oui, on peut changer un peu. Je ne vais pas prendre des formules sempiternelles comme celle selon laquelle les personnes qui ne changent pas ne sont pas intelligentes. Ce n'est pas dit ainsi, c'est même mieux dit mais tout de même.

Nous pouvons tirer des leçons de l'histoire et de la façon dont les combats ont été menés. Ils ont peut-être été perdus de la part de certains et je l'évoquais un peu par rapport à 1984. De plus, il faut rappeler que la réalité de 1960 n'est pas celle d'aujourd'hui. Personne n'avale son chapeau ici, pas moi. Tout le monde a fait référence à son éducation républicaine, j'étais né en 1960, j'avais 14 ans, mon père était instituteur, j'ai fait la tournée des pétitions pour signer le serment, ce qu'appelle Jonathan Bocquet d'un titre un peu pompeux le serment de Vincennes. Je n'avais jamais entendu ce terme. Après, j'ai vu les choses évoluer.

Quelles sont les évolutions ? Cela ne renonce en rien à ce qu'a très bien dit Damien Berthilier par rapport à un certain nombre de choses et cela ne me met pas dans les pas de Monsieur Poncet quand il dit que si l'école privée existe, c'est parce que l'école publique est défaillante. C'est faux, les choses ne se passent pas de cette façon.

Nous sommes obligés de constater que plus de 20 % des familles dont les enfants sont allés à l'école publique vont à l'école privée aujourd'hui. Ils font le chemin inverse. À partir de là, il faut éviter d'être trop peu trop manichéen, y compris de personnes très laïques et très républicaines qui, à un moment, pour une raison bonne ou pas, le font. À ce sujet, les enseignants ne sont pas toujours les derniers, et je le dis sans accuser personne. Cette réalité existe, nous pouvons en discuter et ouvrir le débat.

Après, dans ce vœu, certaines formules sont fausses et M. Gluck qui le signe a dit lui-même le contraire tout à l'heure. Quand il l'a dit tout à l'heure, il avait raison, mais quand il écrit dans ce vœu que si on prend cet argent pour le forfait, on l'enlève à l'école publique pour le donner au privé, c'est une équation reprise dans ce vœu qui est totalement fausse. Excusez-moi, Jonathan Bocquet. Je prends un exemple d'école, sans jeu de mots : à Villeurbanne, s'il n'y avait que des écoles privées comme à Yssingeaux voici quelques années, il n'y aurait pas de forfait pour les écoles privées puisqu'il n'y aurait aucune école publique pour calculer ce que coûte l'école publique.

Je ne vais pas entrer dans un jeu mathématique mais c'est un jeu de raison, c'est tout. Cet argent n'est pas pris ainsi pour être mis ailleurs. M. Gluck l'a dit très justement dans son propre discours mais, dans le vœu qu'il signe et qu'il adopte, c'est le contraire qui est dit.

De la même manière, j'ai entendu et même utilisé l'argument : « A l'école privée, fonds privés, et à l'école publique, fonds publics. » Cela sonne bien mais mérite d'aller un peu plus loin. Les contribuables villeurbannais, qu'ils aillent à l'école publique ou à l'école privée, payent des impôts. Nous pouvons entendre cela sans pour autant devenir un adversaire de l'école publique ou inversement. Ce débat mérite un peu de nuances.

Le plus important, c'est que nous sommes tout de même dans l'irréalité d'une fin de séance et que nous n'avons pas à nous transformer en parlementaires que nous ne

sommes pas. Un propos assez juste a été rappelé par certains : depuis 1959, il n'y a pas de majorité pour remettre en cause la loi Debré. Nous pouvons le regretter.

Je dis qu'il faut toujours avoir des débats, c'est légitime, et celui qui est à porter se trouve plutôt dans les propos tenus par Damien Berthilier tout à l'heure, c'est-à-dire de voir comment l'école privée devrait avoir, en termes contractuels, un certain nombre d'obligations qui sont celles de l'école publique comme l'ouverture à tous. Madame Maurice, certes, certaines écoles privées accueillent des personnes dans certaines situations, j'en connais et je l'ai dit d'ailleurs quelquefois, mais reconnaissons tout de même que ce n'est pas toujours le cas. Certaines, pour avoir des bons résultats au bac, sélectionnent les élèves et, s'ils ne sont pas bons, ne les prennent pas, c'est une façon de s'assurer un taux de 100 % de réussite au bac. Cela peut arriver aussi dans certains lycées parisiens, cela montre la complexité des choses.

Quoi qu'il en soit, je ne suis plus parlementaire et je ne pense pas que je le serai à nouveau, il faut non seulement être parlementaire mais également avoir une majorité qui accompagne, ce qui fait beaucoup d'obstacles. Si quelques contraintes contractuelles étaient données aux établissements privés comme la mixité sociale, avec des modalités sur l'accueil, nous irions vers davantage d'égalité et cela ne me semble pas inatteignable. Cela me semble d'actualité aujourd'hui par rapport à la réalité du recrutement qui existe dans certaines écoles privées et pas dans les écoles publiques. C'est sur cela que doit se concentrer le débat et Béatrice Vessiller l'a dit également.

Ce soir, embrassons-nous, Folleville ! C'est la fin de séance, nous sommes à la veille des fêtes de Noël, constatons nos accords quand ils existent mais c'était, sous une forme malicieuse, davantage avec Damien Berthilier dans la façon dont il a énoncé les choses.

Personnellement, comme le groupe auquel j'appartiens, je ne voterai pas ce vœu et cela ne signifie pas que nous sommes contre, pour toutes les raisons que je viens de donner. Si une minorité le vote, ce vote reste tout de même voté par l'assemblée, et la position de l'abstention ne me convient pas, Yann Crombecque l'a très bien dit.

Je mets ce vœu aux voix.

- Rejeté à la majorité (11 pour - 38 contre - 5 abstentions) -

Nous avons le quorum, il n'y a donc pas de problème. Ce n'est pas comme à la Métropole, nous sommes assez nombreux.

Merci. Bonne soirée à tous et bonnes fêtes de Noël.

(La séance est levée à 22 heures 43.)